

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XVI^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

Séances du lundi 5 décembre 2022

Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint

SOMMAIRE GÉNÉRAL

1^{re} séance 6453

2^e séance 6493

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

82^e séance

Compte rendu intégral

1^{re} séance du lundi 5 décembre 2022

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE MME HÉLÈNE LAPORTE

1. Accélération de la production d'énergies renouvelables (p. 6455)

PRÉSENTATION (p. 6455)

- Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition énergétique
- M. Henri Alfandari, rapporteur de la commission des affaires économiques
- M. Éric Bothorel, rapporteur de la commission des affaires économiques
- M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire
- Mme Aude Luquet, rapporteure pour avis de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire
- M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques
- M. Jean-Marc Zulesi, président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire
- Mme Liliana Tanguy

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 6463)

- M. Sébastien Jumel
- M. Jean-Louis Bricout
- Mme Laurence Maillart-Méhaignerie
- M. Jean-Philippe Tanguy
- Mme Clémence Guetté

- M. Emmanuel Maquet
- M. Bruno Millienne
- Mme Marie-Noëlle Battistel
- M. Vincent Thiébaud
- M. Charles Fournier
- M. Hubert Wulfranc
- Mme Nathalie Bassire
- M. Pierre Meurin
- M. Jérôme Nury
- Mme Emmanuelle Ménard
- M. Marcellin Nadeau
- Mme Yaël Menache
- Mme Véronique Besse
- M. Nicolas Dupont-Aignan
- Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 6487)

Avant l'article 1^{er} A (p. 6487)

Amendement n° 1270

Après l'article 1^{er} A (p. 6488)

Amendement n° 1310

Article 1^{er} BA (p. 6488)

Amendements n°s 799, 1113, 1140, 1830, 2199, 2783

2. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 6491)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE MME HÉLÈNE LAPORTE

vice-présidente

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à seize heures.)

1

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Discussion, après engagement de la procédure accélérée, d'un projet de loi adopté par le Sénat

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (n^{os} 443, 526).

La conférence des présidents a décidé d'appliquer à cette discussion la procédure du temps législatif programmé, sur la base d'un temps attribué aux groupes de trente heures.

M. Sylvain Maillard. Très bien !

PRÉSENTATION

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la transition énergétique.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition énergétique. Deux tiers, c'est la part d'énergies fossiles dans notre consommation finale d'énergie : deux tiers composés de gaz, de fioul et de carburant, dont nous ne pouvons aujourd'hui pas nous passer pour nous déplacer, pour nous chauffer ou pour faire fonctionner notre industrie ; deux tiers d'énergies fossiles importées, au détriment de notre balance commerciale comme de notre souveraineté.

M. Sylvain Maillard. Eh oui !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. L'an 2035, c'est la date à laquelle vingt-six de nos cinquante-six réacteurs nucléaires arriveront au terme de cinquante années d'exploitation. Tous devront alors passer le cap d'un contrôle de sûreté approfondi pour voir leur activité prolongée de dix années supplémentaires. En matière énergétique, 2035, c'est demain.

Soixante pour cent, c'est selon Réseau de transport d'électricité (RTE), la proportion d'électricité que nous devons produire en plus à l'horizon 2050 pour répondre à nos besoins croissants d'électrification pour l'industrie, les trans-

ports et les bâtiments, si nous voulons devenir le premier grand pays industriel au monde à sortir des énergies fossiles et à atteindre la neutralité carbone.

Mesdames et messieurs les députés, ces trois chiffres montrent bien que nous sommes à un tournant historique. Et si nous voulons devenir enfin maîtres de notre destin énergétique, nous ne pourrons nous passer d'aucune énergie décarbonée, nucléaire comme renouvelable, tant la marche à franchir est haute. Lorsque je dis renouvelable, je parle bien de toutes les énergies renouvelables, celles qui produisent de l'électricité comme celles qui produisent de la chaleur. Nous devons donc toutes les développer, car il y a urgence.

Urgence face à la crise climatique qui provoque les dérèglements que nous constatons tous : mégafeux, inondations, sécheresses. Cela se vérifie plus que jamais : personne ne peut regarder ailleurs. Urgence également face à la crise énergétique la plus grave que nous connaissons depuis les années 1970. Vous le savez, devoir importer des énergies sans en maîtriser le coût, c'est affaiblir le pouvoir d'achat des Français, c'est peser sur la compétitivité de nos entreprises, c'est réduire les capacités d'investissement des collectivités locales.

Face à ces enjeux, nous ne sommes pas sans solutions. Grâce au travail du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), du Haut Conseil pour le climat ou de RTE, nous savons quels doivent être les quatre piliers intangibles de notre action.

Le premier est la sobriété énergétique. Le 6 octobre dernier, avec la Première ministre, j'ai présenté un plan de sobriété qui vise à réduire de 10 % notre consommation d'énergie d'ici à 2024. L'État ainsi que des centaines d'entreprises et de collectivités locales sont déjà mobilisés pour y parvenir.

Deuxièmement, nous menons des actions ambitieuses en matière d'efficacité énergétique, qu'il s'agisse de la rénovation thermique des bâtiments, du verdissement des transports ou encore de la décarbonation profonde de l'industrie. Le rapport de RTE nous le démontre : d'ici à 2050, si nous voulons atteindre la neutralité carbone, il nous faudra réduire de 40 % notre consommation d'énergie finale.

Troisième pilier : le déploiement massif des énergies renouvelables. C'est tout le sens du grand plan « énergies renouvelables » que j'ai lancé en juin dernier. Grâce à celui-ci, nous avons débloqué 10 gigawatts (GW) de production électrique et 1 térawatt de biométhane. Pour accompagner et assurer la réussite de ce plan, nous avons renforcé les effectifs des équipes d'instruction sur le terrain et nous avons adressé une circulaire aux préfets et services déconcentrés de l'État pour s'assurer de leur implication et de leur engagement. S'agissant des énergies renouvelables, c'est en tout près de trente textes réglementaires qui ont été présentés depuis le mois de mai devant le Conseil supérieur de l'énergie. Le projet de loi que j'ai l'honneur de vous présenter constitue le volet législatif de ce plan global.

Quatrième et dernier pilier : la relance d'un programme nucléaire ambitieux, comme l'a proposé le Président de la République. Cela fait l'objet d'un débat public, engagé en octobre, mené par la Commission nationale du débat public jusqu'à la fin du mois de février 2023. Afin d'anticiper, car nous n'avons pas de temps à perdre, nous travaillons à simplifier les procédures administratives de construction de nouveaux réacteurs à proximité des sites qui en accueillent déjà.

M. Sylvain Maillard. Très bien !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. C'est tout l'objet du projet de loi qui vous sera présenté début 2023.

Tels sont les grands chapitres de notre stratégie énergétique. Personne ne peut donc douter de la détermination du Président de la République, de la Première ministre et de l'ensemble du Gouvernement à réussir notre transition énergétique.

Il nous appartient maintenant de décliner ces piliers dans une nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Nous avons entamé ce travail en lançant une grande concertation publique « Notre avenir énergétique se décide maintenant ». Elle a déjà recueilli près de 15 000 contributions en un peu plus d'un mois. Les orientations qui seront exprimées vous seront intégralement restituées et pourront nourrir vos réflexions en amont de l'examen de la prochaine loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC) qui devra être adoptée au second semestre de 2023.

Alors, me direz-vous : pourquoi ne pas attendre 2023 pour ce projet de loi d'accélération de la production des énergies renouvelables ? La réponse, vous la connaissez : nous sommes déjà en retard.

Mme Clémence Guetté. La faute à qui ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Les Français ne comprendraient pas que nous renvoyions à demain l'accélération de la production d'énergies renouvelables dans notre pays. Nous sommes en retard de 20 % sur les objectifs que nous nous étions fixés dans le cadre de la précédente programmation pluriannuelle de l'énergie ; en retard également sur nos voisins puisque la France est le seul pays de l'Union européenne à ne pas avoir atteint ses objectifs en matière d'énergies renouvelables.

Ce retard, il nous faut le rattraper et, pour cela, ne pas nous tromper de combat.

Mme Clémence Guetté. C'est dommage que vous ne gouverniez pas depuis six ans ! (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem.*)

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Je tiens à rappeler une évidence, que nous n'avons peut-être pas assez entendue ces derniers jours : le seul combat qu'il convient de mener, c'est celui des énergies décarbonées contre les énergies fossiles. Dans ce combat, nous pouvons toujours perdre notre temps à opposer des technologies entre elles mais, à la fin, ce seront toujours les Français qui paieront le prix de ces postures dogmatiques. Toutes les énergies ont des avantages et des inconvénients, toutes. À nous, responsables politiques, de construire la meilleure combinaison entre elles pour bâtir l'avenir de notre système énergétique. À nous aussi de dépasser les clivages en nous inscrivant dans les pas de l'appel de Johannesburg lancé par Jacques Chirac, du Grenelle de l'environnement conduit par Nicolas Sarkozy et Jean-Louis Borloo ou de l'accord de Paris sur le climat promu par François Hollande et Laurent Fabius.

Le texte que je vous présente aujourd'hui s'inscrit dans cet esprit. Il est le fruit des échanges que j'ai eus depuis plusieurs mois avec des acteurs associatifs et économiques comme avec les élus locaux et leurs associations. Il est le fruit aussi du travail entamé très en amont avec les parlementaires des différents groupes, au Sénat comme à l'Assemblée nationale.

M. Éric Bothorel, rapporteur de la commission des affaires économiques. Mme la ministre a raison !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. À cet égard, je tiens à souligner la qualité du travail conduit par les quatre rapporteurs, Aude Luquet, Pierre Cazeneuve, Henri Alfandari et Éric Bothorel ainsi que par le président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, Jean-Marc Zulesi, et celui de la commission des affaires économiques, Guillaume Kasbarian, et des échanges auquel il a donné lieu. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

M. Sébastien Jumel. Quel bel exercice d'autocongratulation !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Comme vous le savez, ce projet de loi comporte quatre objectifs : changer de paradigme et construire une véritable méthode de planification des énergies renouvelables, au niveau territorial, conduite par les élus de terrain ; accélérer les procédures administratives sans rien renier de nos exigences environnementales ; faire preuve de bon sens et déployer les énergies renouvelables, particulièrement le photovoltaïque, en libérant du foncier artificialisé ou dégradé ; améliorer la désirabilité et l'appropriation des énergies renouvelables, notamment grâce à un meilleur partage de la valeur de ces projets.

Le texte voté en commission montre que les chemins pour bâtir des compromis existent. Je m'attacherai à ce que nos échanges se poursuivent dans ce même esprit de coconstruction. Je voudrais, à ce titre, prendre le temps de présenter certains enjeux spécifiques du projet de loi auxquels vous êtes, je le sais, particulièrement attentifs.

Je commencerai par la planification, dont l'objet est de remettre les élus locaux et leurs territoires au centre des décisions. Pour cela, nous leur donnons le pouvoir de décider : des leviers pour aménager leur territoire leur permettront de choisir les zones d'accélération où ils souhaitent accueillir des projets d'énergies renouvelables et les zones où ils souhaitent, au contraire, les limiter. Ce sont les communes qui proposent et ce sont elles qui ont le dernier mot. Aucune d'entre elles ne pourra se voir imposer une zone d'accélération sur son territoire. Nous souhaitons bâtir un nouveau pacte territorial au sein duquel l'État jouera un rôle de facilitateur. Nous mettrons notamment à disposition des données et des cartographies, et les référents préfectoraux que nous nommerons seront chargés d'accompagner les collectivités locales.

Quoique de qualité, les débats en commission ont montré que nous devons encore lever certaines incertitudes au sujet de la planification : combien de temps laissons-nous pour définir ces zones ? Quel sort sera réservé aux communes dépourvues de documents d'urbanisme ? Nous y avons beaucoup travaillé ces derniers jours avec vous et les associations d'élus locaux. Le Gouvernement défendra, avec le rapporteur Alfandari, des amendements destinés à répondre à ces questions et à préciser ce dispositif.

Le deuxième enjeu est l'agrivoltaïsme. Notre objectif est ici de concilier souveraineté alimentaire et souveraineté énergétique. Face à l'anarchie actuelle, il nous faut légiférer. C'est la raison pour laquelle nous soutenons la proposition de loi du

Sénat, qui a été intégrée à ce projet de loi. Pour la première fois, nous donnons en droit une définition de l'agrovoltisme, avec des conditions et un encadrement équilibrés et clairs.

Pour s'assurer de la réussite du dispositif, le Gouvernement soutiendra l'amendement du rapporteur Bothorel qui, empreint de la même philosophie que le système de planification que je viens d'évoquer, propose de faire confiance au local pour tenir compte des spécificités agricoles des territoires. Concrètement, dans chaque département, un document cadre coconstruit par l'ensemble des parties prenantes locales, et entériné par le préfet, permettra de préciser les caractéristiques de la compatibilité des installations photovoltaïques avec l'activité agricole.

Troisième sujet : le partage de la valeur, qui constitue un apport majeur de ce texte, afin de s'assurer que les habitants et les communes profiteront directement des retombées des projets et seront associés à leur réussite. La création d'un fonds de financement d'actions locales pour les collectivités, d'un second fonds dédié à la biodiversité et l'ouverture d'un financement participatif des habitants aux projets engagés dans leur territoire sont des apports positifs que nous soutenons.

M. Éric Bothorel, rapporteur. Très bien !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Par ailleurs, si je reste convaincue que les Françaises et les Français doivent aussi bénéficier du partage de la valeur, j'ai entendu vos inquiétudes concernant le dispositif initial de réduction directe sur les factures des riverains. C'est pourquoi le Gouvernement défendra plusieurs amendements permettant aux collectivités de soutenir leurs habitants et soutiendra les amendements déposés par le groupe Socialistes et apparentés qui ciblent les ménages en situation de précarité énergétique.

Mme Marie-Noëlle Battistel. Très bien !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Quatrième sujet : l'accélération des énergies renouvelables en zones déjà artificialisées. En la matière, les bâtiments constituent une priorité et des mesures importantes avaient déjà été adoptées dans la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite climat et résilience. Pour aller encore plus loin, le Gouvernement soutiendra le dispositif ambitieux mais équilibré de l'amendement n° 2823 déposé par le groupe Renaissance. Il fixe des objectifs croissants mais progressifs pour les nouveaux bâtiments, afin de maintenir l'ambition de la mesure votée en commission, tout en permettant une flexibilité nécessaire.

Cinquième sujet : le principe de reconnaissance de la raison impérieuse d'intérêt public majeur, sur lequel le Gouvernement défendra un amendement de rétablissement de la rédaction initiale. Je sais qu'il soulève des incompréhensions, voire des craintes : certains s'y opposent pour des raisons de protection de la biodiversité, d'autres parce qu'ils ne sont pas convaincus de l'impérieuse nécessité de développer les énergies renouvelables pour notre avenir énergétique.

Si je pense avoir longuement répondu aux seconds au début de ce discours, je veux dire quelques mots à destination des premiers. Cette mesure, qui vient d'être adoptée au niveau européen avec un large soutien des groupes représentés au Parlement européen, dont Les Verts, vise à mettre fin à une pratique quasi systématique de recours dilatoires contre les projets. Sur le fond, elle ne revient pas sur les conditions à remplir en matière d'impact environnemental, qui restent cumulatives et obligatoires pour toute

demande de dérogation à l'obligation de protection stricte des espèces protégées. Il est donc clair que le Gouvernement ne sacrifiera pas la biodiversité au profit du climat.

Enfin, je me réjouis que ce texte facilite le développement des énergies renouvelables dans les territoires ultramarins : il s'agit d'un enjeu stratégique pour l'autonomie énergétique de ces territoires, alors que beaucoup connaissent des difficultés en la matière. Je tiens à remercier les députés des outre-mer et des zones non interconnectées pour le travail collectif mené sur ces sujets.

Mesdames et messieurs les députés, je sais que nous saurons ensemble, durant les heures de débats qui sont devant nous, améliorer encore ce projet de loi, et je suis confiante sur le fait que, de la gauche jusqu'à la droite de l'hémicycle, parmi les nombreuses bonnes volontés qui y siègent, nous nous accorderons sur l'essentiel : faire face à la crise énergétique pour le pouvoir d'achat des Français et la compétitivité des entreprises ; défendre l'indépendance industrielle, énergétique et politique de la France ; lutter contre le dérèglement climatique pour l'avenir de nos enfants. Car c'est bien tout l'enjeu de ce texte. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem. – M. Henri Alfandari, rapporteur de la commission des affaires économiques, applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Henri Alfandari, rapporteur de la commission des affaires économiques pour les titres I^{er} A et I^{er}.

M. Henri Alfandari, rapporteur de la commission des affaires économiques. L'heure est venue pour notre assemblée de commencer l'examen du projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, qui a suscité de longs débats au Sénat. Les sénateurs nous ont fourni une excellente base de travail, sur laquelle nous nous sommes appuyés en commission, et nous les en remercions.

La guerre en Ukraine nous le rappelle : l'enjeu primordial est de retrouver notre souveraineté énergétique et de moins dépendre des autres pays. Nul besoin d'étendre nos discussions relatives à la relance de la production nucléaire : nous aurons l'occasion d'échanger longuement sur le sujet au début de l'année prochaine. Cependant, il est évident que la construction de nouveaux réacteurs nécessitera de nombreuses années. Or nous ne pouvons attendre de telles échéances pour entreprendre la décarbonation de la société. En effet, pour atteindre la neutralité carbone en 2050, il faut opérer dès maintenant un profond revirement des productions et des usages.

Le retard actuel de la France dans l'atteinte de ses objectifs en matière de politique énergétique exige détermination et ambition, afin de dépasser les résultats déjà accomplis. Les cinq prochaines années seront décisives pour réussir le tournant du renouvelable. Afin d'atteindre les objectifs fixés par les accords internationaux, à travers la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et la programmation pluriannuelle de l'énergie, et d'obtenir un réel mix énergétique, nous devons raisonner tout type d'énergies confondues : solaire, hydraulique, géothermie, éolien, biogaz ou encore valorisation des déchets.

Grâce aux apports des sénateurs, le présent texte tend à répondre aux nécessités de chaque type d'énergie. Accélérer l'implantation des projets d'énergies renouvelables nécessite bien entendu de veiller à leur insertion territoriale, paysagère et environnementale. Les énergies renouvelables, comme le montrent de nombreux sondages, sont voulues par les populations, sous réserve que leur implantation soit harmo-

nieuse, maîtrisée et compatible avec les autres usages des sols et acceptable pour les populations avoisinantes. C'est ce qui fait toute l'importance de la planification des dispositifs.

Des tentatives ont été faites en ce sens, dans la lignée notamment de la dynamique lancée par le Grenelle de l'environnement, avec la définition, en 2005, de zones de développement de l'éolien (ZDE). Cependant, ces zones, restées purement incitatives et dénuées de portée normative véritable, n'ont pas apporté aux élus l'outil de planification porteur et contraignant dont ils avaient besoin, justifiant leur suppression en 2013 : qu'elles soient pour nous, aujourd'hui, un exemple à ne pas reproduire.

Soyons en sûrs : définir des zones en concertation avec nos citoyens permet d'améliorer l'acceptabilité des projets et aboutit à leur appropriation par la population. C'est le sens de l'article 3 du projet de loi, qui regroupe l'ensemble du dispositif de planification, pour une meilleure lisibilité et visibilité. Confier ce rôle aux élus locaux s'impose en effet comme une évidence : il s'agit de redonner cette mission aux acteurs proches des concitoyens, qui connaissent mieux que quiconque leur terrain et ses spécificités. En mettant les élus au cœur du dispositif de recensement des espaces destinés à l'implantation d'énergies renouvelables, nous permettons aussi une meilleure implication collective dans les exigences de la transition énergétique et écologique, de meilleurs échanges, autrement dit un développement certain des projets, clé d'un déploiement accéléré des énergies renouvelables.

Je remercie les rapporteurs du Sénat, Mme Laurence Garnier, M. Didier Mandelli, M. Patrick Chauvet, de leurs apports indispensables au projet de loi et je félicite mes collègues rapporteurs à l'Assemblée nationale, Mme Aude Luquet, M. Pierre Cazeneuve et M. Éric Bothorel, pour la qualité de leur travail.

M. Sylvain Maillard. Très bien !

M. Henri Alfandari, *rapporteur.* Je salue également le Gouvernement pour son écoute, qui a permis un enrichissement significatif du texte. Enfin, j'exprime ma gratitude aux administrateurs qui m'ont accompagné durant ces travaux et m'ont permis de réaliser un travail de qualité réunissant les apports précieux venus de tous les bancs de l'hémicycle.

J'espère que les travaux en séance nous permettront de nous doter d'une loi qui relève efficacement les défis auxquels nous faisons face. À ce stade, nous pouvons nous réjouir d'avoir établi une planification qui consacre les habitants et leurs élus, c'est-à-dire les territoires, comme pierre angulaire de notre action et d'avoir permis le retour d'un État facilitateur et accompagnateur, pour que les choix issus de la concertation se concrétisent *in fine* en réalisations conformes à leurs volontés. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Bothorel, rapporteur de la commission des affaires économiques pour les titres II à V.

M. Jean-Marc Zulesi, *président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire.* Le meilleur d'entre nous !

M. Éric Bothorel, *rapporteur de la commission des affaires économiques.* Le consensus a fait lentement son chemin dans notre pays. Les Français reconnaissent aujourd'hui que pour faire face aux enjeux du climat et à la décarbonation de nos activités, une mobilisation rapide et le déploiement des énergies renouvelables sont nécessaires, parallèlement au renforcement de nos capacités en énergie nucléaire : selon

un sondage paru récemment dans *Les Échos*, 81 % d'entre eux considèrent ainsi que l'installation de nouvelles fermes de panneaux solaires est importante et 40 % estiment qu'il s'agit d'une priorité. Le présent texte traduit cette attente légitime et nous ne pouvons pas les décevoir.

Afin d'accroître l'autonomie stratégique de la France, de lutter contre le réchauffement climatique, de sortir de notre dépendance aux énergies fossiles et d'atteindre la neutralité carbone en 2050, notre stratégie énergétique doit être ambitieuse. Elle tient en trois principes : sobriété, nucléaire, énergies renouvelables. Ce triptyque fixe un cap et permettra à la France de devenir une véritable puissance écologique, une puissance souveraine.

En matière d'énergies renouvelables, la France accuse un retard par rapport à ses objectifs. Il nous faut donc accélérer radicalement leur développement, en divisant par deux les délais fixés entre la décision et la mise en service des installations : c'est l'ambition du texte que nous examinons aujourd'hui. Il mobilise pour ce faire tous les leviers d'accélération disponibles : procédures simplifiées, nouveaux sites d'implantation et nouveaux leviers financiers, tout en garantissant l'implication étroite des acteurs locaux dans le déploiement des projets.

Le travail collectif accompli en commission du développement durable et en commission des affaires économiques – dont je salue mes collègues rapporteurs – a permis d'entériner de nombreuses avancées, notamment grâce à l'esprit de compromis de nos collègues députés et du Gouvernement.

En ce qui concerne l'agrivoltaïsme, le Sénat a posé une première pierre en proposant une définition perfectible. Les nombreux entretiens menés en commission avec les acteurs de la filière ont permis de nous forger une conviction : les agriculteurs doivent avoir l'opportunité de se saisir de ce nouvel outil au service de l'agriculture, sans que les panneaux ne remplacent les troupeaux et sans que la production d'électricité ne concurrence la production et l'emploi agricoles. Nous avons donc proposé et adopté des améliorations de la définition initiale, en préservant les fonctions écologiques des sols et en interdisant le défrichement en zone forestière pour l'implantation de panneaux photovoltaïques. J'espère que le travail en séance nous permettra de parachever cet encadrement.

Pour ce qui a trait au foncier, davantage de terrains sont libérés pour les énergies renouvelables. Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres sera désormais consulté afin d'élaborer la liste des friches pouvant faire l'objet d'un aménagement photovoltaïque. Des dérogations au principe d'implantation en continuité urbaine dans les zones littorales et de montagne sont ouvertes, avec un encadrement strict afin de protéger ces territoires fragiles.

Plusieurs articles valorisent le potentiel de l'hydroélectricité, qui présente l'avantage d'être la plus pilotable des énergies renouvelables. Les débits minimaux des cours d'eau peuvent dorénavant être relevés en cas de menace sur la sécurité d'approvisionnement en électricité – je salue le travail de notre collègue Marie-Noëlle Battistel, dont on connaît l'investissement sur le sujet. En cette matière, la rédaction issue de la commission garantit un suivi des impacts sur la biodiversité résultant d'une telle mesure, ainsi que l'affectation des recettes supplémentaires ainsi générées à des actions en faveur de la biodiversité. Le suréquipement des concessions hydroélectriques est également simplifié.

Par ailleurs, nous soutenons résolument l'essor de la méthanisation et de l'hydrogène. Le travail en commission a ainsi permis de sécuriser juridiquement le développement de la méthanisation en zone agricole, tout en conservant l'ambition d'une extension rationnelle et maîtrisée des unités. Le cadre juridique pour le déploiement du gaz bas-carbone est lui aussi précisé.

Nous facilitons également la constitution d'opérations d'autoconsommation collective, ainsi que la conclusion de *Power Purchase Agreements* (PPA), c'est-à-dire de contrats de vente directe entre le producteur d'énergie renouvelable et le consommateur. Le Sénat a ouvert aux collectivités la possibilité de souscrire des PPA, ce qui constitue un ajout bienvenu.

En ce qui concerne le partage de la valeur produite par les énergies renouvelables, qui concourt à l'acceptabilité des installations, la commission a réintroduit le principe d'un partage avec les riverains et a maintenu le dispositif à destination des collectivités territoriales souhaité par le Sénat. Les producteurs d'énergies renouvelables lauréats de mises en concurrence ont désormais l'obligation de financer des projets de protection de la biodiversité. L'examen en séance publique devrait permettre d'améliorer et d'affiner davantage le partage de la valeur entre ces producteurs et les collectivités.

Le projet de loi conforte par ailleurs la possibilité pour les riverains du lieu de production et pour les communes et leurs groupements concernés de participer au capital social d'une entreprise porteuse d'un projet de production d'énergies renouvelables. J'aurai à cœur de m'assurer que ces mécanismes de partage de la valeur soient opérationnels et qu'ils ne créent pas d'effets de seuil ou de ruptures d'égalité entre les citoyens.

En définitive, le présent projet de loi, tel qu'issu des travaux de la commission des affaires économiques, s'inscrit résolument dans une volonté d'équilibre entre accélération de la production d'énergies renouvelables et préservation des autres enjeux liés à l'occupation de nouvelles surfaces. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire.

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. Soixante-cinq pour cent de notre consommation énergétique sont constitués d'énergies fossiles importées. Cela représente une extraordinaire dépendance vis-à-vis de certains pays, et cela a des effets majeurs sur nos émissions de gaz à effet de serre. Aussi le projet de loi répond-il à un double objectif : renforcer notre souveraineté énergétique et lutter contre le dérèglement climatique. Pour y parvenir, nous devons actionner deux leviers : d'une part, la sobriété et l'efficacité – en réduisant de 40 % notre consommation énergétique d'ici à 2050 –, d'autre part, la production massive d'énergies décarbonées – à savoir le nucléaire et les énergies renouvelables.

M. Sylvain Maillard. C'est parfaitement résumé !

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Tel est l'objet du projet de loi : intensifier massivement et immédiatement notre production d'énergies renouvelables. Si je suis un grand défenseur de l'atome, je suis aussi persuadé que la bonne réponse réside dans une lecture scientifique et rationnelle de la situation.

M. Guillaume Kasbarian, rapporteur. Très bien !

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Les six scénarios élaborés par RTE dans son rapport « Futurs énergétiques 2050 » accordent tous une part significative aux énergies renouvelables – et, quel que soit le scénario, la marche est très haute. Les énergies renouvelables représentaient 19,3 % de notre consommation finale brute en 2021, alors que nous nous étions engagés à ce qu'elles atteignent 23 %. En outre, nous mettons deux fois plus de temps que nos voisins européens à raccorder un projet d'énergies renouvelables.

M. Henri Alfandari, rapporteur et M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. C'est trop long !

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Pour ne prendre qu'un exemple, je passais mon brevet des collèges quand le projet de parc d'éoliennes en mer de Saint-Nazaire a débuté !

M. Sébastien Jumel. Vous avez redoublé plusieurs fois ? (*Sourires.*)

M. Jean-Marc Zulesi, président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. Il faut avancer !

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Or cette installation n'a été inaugurée que cette année par le Président de la République.

Le projet de loi doit nous permettre de rattraper notre retard, grâce à quatre grands axes : planifier le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires en partant des communes ; rationaliser et accélérer les procédures administratives ; faciliter l'implantation sur des terrains déjà artificialisés ; enfin, développer le partage territorial de la valeur – le tout en préservant la biodiversité et la nécessaire participation du public.

Élu local depuis près de dix ans, je sais l'importance et la nécessité de faire confiance aux élus : ils connaissent mieux que quiconque leur commune et partagent notre ambition de mener à bien la transition. C'est pourquoi je souhaite souligner les nombreux enrichissements qui ont été apportés par le Sénat, notamment au sujet de la planification : il s'agit d'une planification ascendante, qui garantit un déploiement choisi et piloté par les élus locaux, tout en s'alignant sur les objectifs nationaux de la programmation pluriannuelle de l'énergie. Nous avons collectivement travaillé sur cette planification, sous l'égide du rapporteur Henri Alfandari, que je salue.

M. Henri Alfandari, rapporteur. Merci !

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Très bien !

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Afin d'approfondir le précieux travail entamé par le Sénat, la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire a adopté 181 amendements. Ensemble, nous avons introduit la mise à disposition publique d'indicateurs de suivi concernant le nombre de projets en cours, les délais moyens d'instruction, le nombre d'autorisations refusées et les motifs de refus. Ensemble, nous avons accéléré et rationalisé les procédures de déploiement des projets, tout en renforçant nos exigences de protection du vivant et la nécessaire participation du public. Ensemble, nous avons consolidé le rôle et le statut du référent préfectoral, pour appuyer les collectivités dans leurs démarches. Ensemble, nous avons élargi le fonds de soutien destiné aux lauréats de l'appel d'offres portant sur des installations éoliennes en mer, qui pourra bénéficier de l'amorçage du Gouvernement. Ensemble, nous avons fixé à 2024 la publication de la première cartographie prévue par le

document stratégique de façade (DSF) pour l'éolien en mer. Ensemble, nous avons rendu obligatoires les objectifs de préservation de la biodiversité dans ces mêmes cartographies.

M. Jean-Marc Zulesi, *président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire*. Ça, c'est une avancée!

M. Guillaume Kasbarian, *président de la commission des affaires économiques*. Bravo!

M. Pierre Cazeneuve, *rapporteur pour avis*. Ensemble, enfin, nous avons créé un régime d'autorisation unique pour les autorisations de production d'énergie renouvelable en mer et les ouvrages de raccordement.

M. Éric Bothorel, *rapporteur*. Ensemble!

M. Pierre Cazeneuve, *rapporteur pour avis*. Ce sont autant d'amendements qui, adoptés par la commission, témoignent de notre volonté de coconstruction avec l'ensemble des groupes politiques.

M. Sylvain Maillard. Très bien!

M. Pierre Cazeneuve, *rapporteur pour avis*. Les débats en commission ont été passionnants et particulièrement riches; je ne doute pas que, dans l'hémicycle, nous poursuivrons l'examen du texte avec la même dynamique et le même esprit, pour voter ensemble ce texte...

M. Éric Bothorel, *rapporteur*. Ensemble!

M. Pierre Cazeneuve, *rapporteur pour avis*. ...et ne plus jamais devoir ouvrir de centrales à charbon.

Pour finir, je remercie mes collègues corapporteurs – Aude Luquet, Henri Alfandari et Éric Bothorel –, Mme la ministre et son cabinet, ainsi que l'ensemble des chefs de file qui ont contribué au débat en commission, et, bien sûr, les administratrices qui nous ont accompagnés tout au long de l'examen du texte. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE et sur quelques bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Aude Luquet, rapporteure pour avis de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Mme Aude Luquet, *rapporteure pour avis de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire*. En 1901, Émile Zola publie son dernier roman, *Travail*, œuvre d'anticipation dans laquelle une cité utopique se préparait au temps « où le charbon s'épuiserait au fond des mines »: comment assurerait-on alors « le torrent d'électricité devenu indispensable à l'existence »? Sous les traits d'un inventeur, l'auteur s'est lancé dans une quête qui l'a conduit à se tourner vers le ciel pour s'adresser directement au « soleil secourable »: « De la sorte », écrit-il, « il y aurait sans cesse là une source de force illimitée, dont on disposerait à sa guise. » Le soleil lui apparaît comme la seule énergie susceptible d'émanciper l'humanité – encore faut-il la maîtriser. Il ajoute: « Des savants étaient parvenus à imaginer de petits appareils qui captaient la chaleur solaire et la transformaient en électricité, mais par quantités infimes [...]. Il fallait réaliser le phénomène en grand [...]. »

Réaliser ce phénomène en grand, telle est l'ambition du projet de loi. Cette ressource, nous voulons la mettre au cœur de la lutte contre le dérèglement climatique, qui est incontestablement le défi du siècle. Notre volonté est claire: faire de la France le premier grand pays du monde à sortir de la dépendance aux énergies fossiles. C'est un impératif pour protéger l'environnement, renforcer notre souveraineté et améliorer le pouvoir d'achat des Français.

La France ne remportera pas seule ce combat, mais nous devons commencer par être irréprochables si nous voulons être entendus sur la scène internationale – c'est une question de crédibilité. La transition vers une société plus durable, une « cité du bonheur », dans l'imaginaire de Zola, passe par un triptyque indispensable et indissociable: une électrification massive de nos usages, une plus grande sobriété énergétique et une meilleure efficacité énergétique. Le récent rapport de RTE « Futurs énergétiques 2050 » montre que nous pouvons y parvenir, en développant un mix énergétique décarboné qui associe les énergies renouvelables et l'énergie nucléaire. C'est bien là notre ambition.

Alors que la loi « climat et résilience » a déjà permis des avancées ambitieuses, nous voulons accélérer la dynamique pour atteindre nos différents objectifs – ceux de la PPE, qui veut que nous ayons doublé notre capacité de production d'électricité renouvelable en 2028, ainsi que ceux du paquet européen Fit for 55, qui fixe à 40 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie de l'Union européenne en 2030. Dans notre mix énergétique actuel, le solaire représente moins de 3 % de la production d'électricité: nous sommes clairement en retard. Loin de rester dans le *statu quo*, nous voulons donner un véritable coup d'accélération à la filière: multiplier par dix notre puissance photovoltaïque, tel est le cap affiché par le Président de la République, dont nous partageons l'ambition. Le temps presse. Aujourd'hui, il faut en moyenne cinq ans de procédure pour construire un parc solaire, alors qu'il ne nécessite que quelques mois de travaux.

M. Jean-Marc Zulesi, *président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire*. C'est trop long!

Mme Aude Luquet, *rapporteure pour avis*. C'est beaucoup trop long, en effet. Notre volonté est d'aller deux fois plus vite. Cela n'implique aucunement de forcer la main, mais de mieux identifier les espaces propices au développement des énergies renouvelables, grâce à différents leviers: une planification territoriale, une priorité donnée aux espaces déjà urbanisés et un meilleur partage de la valeur. C'est en activant l'ensemble de ces leviers que nous parviendrons à favoriser l'acceptabilité des projets, chose indispensable pour les accélérer. Concrètement, nous rendons possible l'installation d'infrastructures de production d'énergie solaire le long des autoroutes et des grands axes routiers, soit un gisement potentiel non négligeable de plus de 2,5 gigawatts. Les voies ferrées et leurs abords ont été ajoutés au texte initial, soit près de 30 000 kilomètres supplémentaires. Nous rendons également obligatoire la création d'ombrières photovoltaïques sur l'ensemble des parcs de stationnement extérieurs de plus de 2 500 mètres carrés. Peut-être cette superficie évoluera-t-elle lors des débats, mais elle représente déjà 90 à 150 millions de mètres carrés en France.

Pour terminer, nous avons la volonté de favoriser l'installation de production d'énergie solaire sur les toits des bâtiments non résidentiels nouveaux et lourdement rénovés, en renforçant nos ambitions issues de la loi « climat et résilience ». Selon certaines estimations européennes, le photovoltaïque en toiture pourrait fournir près de 25 % de la consommation d'électricité de l'Union européenne, davantage que la part actuelle du gaz naturel. Si nous ne couvrirons pas du jour au lendemain l'ensemble des routes, des parkings et des toitures de France, les dispositions que nous avons votées dans la loi « climat et résilience », et celles que nous voterons dans le présent projet de loi, nous permettront assurément de combler notre retard et d'avancer collectivement vers un futur plus durable – qui ne sera plus

une utopie issue de l'imagination d'Émile Zola. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE ainsi que sur quelques bancs des groupes Dem, HOR et LIOT.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission des affaires économiques.

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Nous débutons l'examen en séance du projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables : adopté avec succès en commission des affaires économiques le 25 novembre, au terme de plus de vingt-quatre heures de débat et de l'examen de 1 035 amendements, il est le fruit d'un beau travail collectif, enrichi par 176 amendements adoptés, dont 52 issus de l'opposition.

L'actualité énergétique est dense : la demande électrique augmente, nos capacités de production électrique sont limitées et les prix sont en hausse partout en Europe. Cette actualité préoccupe légitimement les Français. Rares sont ceux qui comprendraient que la réponse du législateur, face à la crise énergétique, soit de produire moins d'électricité ou de freiner des quatre fers le déploiement de nouvelles capacités de production d'électricité. Au-delà des clivages traditionnels, nous sommes nombreux, dans l'hémicycle, à partager une conviction : pour résoudre la crise énergétique, nous devons produire plus d'électricité, et plus rapidement.

M. Vincent Descoeur. Et plus d'électricité nucléaire !

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Chaque mégawatt compte.

M. Vincent Descoeur. Il faut arrêter de procrastiner !

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Certains soutiendront que pour produire plus d'électricité, il faut miser exclusivement sur le tout-nucléaire – ils oublient peut-être un peu trop vite qu'il faut plus de quinze ans pour construire un nouvel EPR – un réacteur pressurisé européen –, et que mettre tous ses œufs dans le même panier est une stratégie hasardeuse, alors que dix-neuf réacteurs sur cinquante-six sont à l'arrêt. D'autres soutiendront que pour produire plus d'électricité, il faut miser exclusivement sur les énergies renouvelables – ils oublient peut-être un peu vite que ce sont des énergies intermittentes, qui consomment de surcroît de l'espace. En réalité, il n'existe pas de production électrique miraculeuse, qui cumule tous les avantages sans présenter aucun inconvénient. C'est pourquoi l'enjeu n'est pas d'opposer les énergies entre elles, mais de renforcer nos capacités de production.

M. Henri Alfandari, rapporteur. Eh oui !

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Il faut produire plus d'électricité pour répondre à une demande croissante et calmer les prix du marché ; il faut produire plus d'électricité pour sortir rapidement des énergies fossiles qui émettent beaucoup de CO₂ ; il faut produire plus d'électricité pour consolider la souveraineté française, importer moins et donner des perspectives stables de réindustrialisation aux investisseurs.

M. Matthias Tavel. Ce n'est pas dans le texte !

Mme Clémence Guetté. Le texte ne comporte rien à ce sujet !

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Il faut produire plus d'électricité, tout à la fois avec le nucléaire et le renouvelable.

Ce projet de loi est un des volets législatifs qui permettront de simplifier et d'accélérer les procédures pour concrétiser les nombreux projets qui émergent dans nos circonscriptions. À

titre d'exemple, il est beaucoup question d'agrivoltaïsme. J'étais ce matin dans une exploitation agricole qui fait la fierté de notre territoire, la brasserie l'Eurélienne à Sours, près de Chartres, où, après l'installation de 500 mètres carrés de toiture en photovoltaïque, il est envisagé d'en installer 500 mètres carrés supplémentaires sur un nouveau bâtiment. Bien évidemment, cela se fait avec des agriculteurs moteurs, qui gardent la maîtrise des projets dans l'optique de ne pas grignoter des terres agricoles – car nous sommes tous attachés à la préservation du foncier agricole et à la souveraineté alimentaire de notre pays.

M. Éric Bothorel, rapporteur. Eh oui !

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Face à la multiplication de la paperasse administrative, aux procédures à rallonge et aux lenteurs en tout genre, le législateur ne peut pas faire le dos rond : nous avons le devoir de simplifier et d'accélérer, et non de complexifier et de freiner. Cela ne signifie pas que les énergies renouvelables doivent se développer de façon anarchique ; bien au contraire, nous devons donner aux territoires les moyens de mieux planifier leur développement. C'est exactement ce que nous sommes en train d'organiser, là encore, en Eure-et-Loir ; notre département est d'ailleurs de ceux qui ont largement contribué au développement des énergies renouvelables.

M. Sébastien Jumel. Après les Hauts-de-France et le Grand Est !

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Les habitants et les élus ne sont pas anti-énergies renouvelables : ils demandent de pouvoir choisir, et ils sont au cœur d'une initiative pilote, les États généraux des énergies renouvelables. Sous l'égide du préfet, les élus de tous bords, les associations et les promoteurs s'accordent à déterminer les zones où l'on peut encore installer des énergies renouvelables, et celles où l'on ne souhaite pas subir de nouvelles installations. C'est un travail de concertation gagnant-gagnant qui part du terrain, pour accélérer les développements futurs là où tout le monde s'accorde à le faire. Redonner la main aux élus pour qu'ils puissent décider des endroits où l'on peut encore développer des énergies renouvelables, et des endroits où, à l'inverse, il ne faut pas construire davantage d'installations, c'est exactement ce que prévoit le projet de loi.

Celui-ci enclenchera de nombreuses avancées concrètes : il permettra d'encadrer et de développer les projets d'agrivoltaïsme, d'accélérer l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des entreprises ainsi que le long des routes et des voies ferrées, ou encore d'accélérer l'installation d'éoliennes en mer – alors que, comme l'a dit M. le rapporteur pour avis, de nombreux pays prennent de l'avance au large de leurs côtes, tout autour de nous.

Il permettra de conclure un pacte territorial avec les élus locaux et d'assurer un meilleur partage de la valeur, donc une meilleure acceptabilité. Bref, grâce à ce projet de loi, nous avons toutes les clés en main pour réussir le pari de l'électrification, de la décarbonation et de la souveraineté énergétique, et nous saurons, j'en suis certain, avancer ensemble...

M. Éric Bothorel, rapporteur. Ensemble !

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. ...loin des traditionnels clivages politiques – comme l'ont montré nos collègues sénateurs et comme nous l'avons montré en commission –, pour y parvenir ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire.

M. Jean-Marc Zulesi, président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. Dans un environnement de plus en plus fragilisé, notre ambition est d'entreprendre une transformation profonde de notre modèle, entre sobriété et efficacité énergétique. C'est cette volonté d'agir qui nous réunit aujourd'hui. Alors que la guerre est aux portes de l'Europe, garantir notre souveraineté énergétique est une priorité. Cette exigence nous est rappelée avec acuité : nous devons impérativement réduire notre dépendance à des équilibres géopolitiques fragiles et développer la production énergétique sur notre territoire.

Le projet de loi qui nous réunit doit traduire concrètement les engagements que nous avons pris sur le plan international mais aussi, et surtout, à l'égard de nos concitoyens. Ces engagements sont clairs et partagés : protéger notre environnement et le climat, et garantir la sécurité énergétique. En d'autres termes, il s'agit de faire du développement durable une priorité.

Je souhaite remercier chacun pour l'esprit de responsabilité qui l'a animé jusqu'ici, car il me semble que nos échanges en commission, certes nourris, ont toujours été sereins et constructifs. Cela tient avant tout, et je m'en réjouis, à la volonté, partagée sur tous les bancs, de travailler à des solutions communes. Tel a été le cas, par exemple, lorsque nous avons adopté un amendement transpartisan visant à prendre en compte la préservation de la biodiversité lors de l'implantation d'éoliennes en mer, en particulier dans les aires marines protégées. Je remercie, à cet égard, l'ensemble des groupes de la NUPES pour les échanges que nous avons eus dans le but commun de protéger la biodiversité.

M. Sébastien Jumel. Encore un petit effort !

M. Jean-Marc Zulesi, président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. Ne vous inquiétez pas, mon cher collègue : nous serons au rendez-vous.

M. Sylvain Maillard. Très bien !

M. Jean-Marc Zulesi, président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. Cela tient aussi aux rapports de bonne intelligence qui ont été noués entre la commission du développement durable et celle des affaires économiques, dont je salue la qualité des travaux, menés sous la présidence de notre collègue Guillaume Kasbarian. Cela tient enfin à l'implication sans faille de Mme la ministre, qui a participé à tous nos débats en commission, pour répondre à l'ensemble des interrogations et apporter toutes les précisions nécessaires. Je n'oublie évidemment pas nos rapporteurs, dont les travaux considérables ont permis d'aboutir à des propositions qui soient le plus communes possible.

Sur le fond, nous devons concilier plusieurs objectifs environnementaux : promouvoir la décarbonation par le renforcement des énergies renouvelables ; nous assurer que, dans le processus de déploiement volontariste des projets, la démocratie environnementale et la participation du public sont bien garanties ; enfin, veiller à ce que l'accélération des énergies renouvelables se fasse dans le respect bien compris des milieux naturels.

Je retiens de nos débats en commission la volonté d'agir ensemble – cela a été dit et répété.

M. Éric Bothorel, rapporteur. Ensemble !

M. Jean-Marc Zulesi, président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. Nous avons été, collectivement, à la hauteur des enjeux, loin des invectives qui peuvent parfois faire la une des médias ; c'est cette assemblée-là que nos concitoyens attendent de nous. Je suis donc convaincu que nous serons en mesure de trouver la voie pour aboutir à des mesures ambitieuses sur des questions aussi importantes que la planification territoriale, la problématique paysagère, la préservation de la biodiversité ou l'article 4.

En conclusion, ce qui doit nous guider c'est de savoir si, oui ou non, nous souhaitons redonner à la France sa pleine souveraineté énergétique,...

M. Éric Bothorel, rapporteur. Oui !

M. Jean-Marc Zulesi, président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. ...si, oui ou non, nous voulons faire entrer nos territoires dans une transition énergétique à même d'assurer notre avenir.

M. Éric Bothorel, rapporteur. Oui !

M. Jean-Marc Zulesi, président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. Je ne doute pas que nos débats permettront de faire converger l'ensemble de nos forces politiques vers ces objectifs communs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE et sur quelques bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Liliana Tanguy, rapporteure pour observations de la commission des affaires européennes.

Mme Liliana Tanguy. Je suis particulièrement heureuse de prendre la parole devant vous au nom de la commission des affaires européennes en tant que première rapporteure pour observations d'un projet de loi sous la XVI^e législature. Je salue, à cet égard, l'initiative de notre président, Pièyre-Alexandre Anglade, qui tient à mobiliser tous les outils dont nous disposons pour parler d'Europe au sein de cet hémicycle. Les rapports portant observations en sont un ; nous nous en sommes saisis avec enthousiasme, car nous croyons bénéfique d'inscrire le débat que nous avons ici, à l'Assemblée nationale, dans un cadre plus large, européen. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit d'énergie, surtout dans le contexte de crise actuel.

L'Union européenne n'a eu de cesse de renforcer ses ambitions en matière d'énergies renouvelables. En 2009, une première directive avait fixé comme objectif une part de 20 % d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie au sein de l'Union en 2020. En 2018, une nouvelle directive a rehaussé cet objectif pour viser 30 % d'énergie produite à partir de sources renouvelables en 2030. En 2019, le Pacte vert pour l'Europe, présenté par la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a fixé l'objectif de la neutralité climatique sur notre continent à l'horizon 2050. Une révision de la directive de 2018 visant 40 % d'énergies renouvelables d'ici à 2030 est annoncée et le plan REPowerEU, le plan de la Commission européenne visant à réduire la dépendance de l'Union en combustibles fossiles importés de Russie, présenté dans le contexte tragique de la guerre en Ukraine, estime nécessaire de porter cet objectif à 45 % afin de renforcer notre indépendance énergétique et de nous défaire des combustibles fossiles russes.

La sobriété et l'efficacité énergétiques doivent nous conduire à reprendre en main notre destin énergétique. Dans ce cadre, le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables doit permettre à la

France de renforcer ses capacités de production afin d'atteindre les objectifs fixés par les textes européens. Il est donc à la fois bienvenu et nécessaire si nous voulons nous conformer non seulement à nos engagements européens mais aussi à ceux qu'a annoncés le Président de la République dans ses discours de Belfort et de Saint-Nazaire. Nous devons léguer une planète vivable aux futures générations; la lutte contre le réchauffement climatique est incontestablement le défi de notre siècle.

Nous le savons, il est indispensable de réduire nos émissions de gaz à effet de serre pour respecter les engagements climatiques que nous avons pris dans le cadre de l'accord de Paris. Or l'utilisation de l'énergie est la première source d'émission de gaz à effet de serre en France; elle représente, de fait, 70 % des émissions. Dès lors, produire une énergie plus verte est une nécessité si nous voulons réduire nos émissions de façon significative. Cela passe par un déploiement massif des énergies renouvelables.

Ce déploiement nous permettra, de surcroît, de renforcer notre indépendance énergétique, donc notre souveraineté nationale. Cela est d'autant plus nécessaire depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine. La décision de se priver des importations de gaz russe a en effet souligné la vulnérabilité de la France et de l'Europe en matière d'approvisionnement. Or, là encore, les énergies renouvelables offrent une solution, car elles sont produites sur notre territoire, à l'abri des tensions géopolitiques et des fluctuations de prix.

Enfin, à l'heure où le pouvoir d'achat de nos concitoyens est rongé par l'inflation et la hausse du prix de l'énergie, l'accélération de la production d'énergies renouvelables doit permettre d'améliorer le pouvoir d'achat des Français en leur fournissant une énergie moins chère et en les libérant des énergies fossiles. C'est ce narratif que nous devons diffuser auprès de nos citoyens: les énergies renouvelables nous donnent accès à une énergie plus propre, moins chère, et leur déploiement permet de renforcer notre souveraineté.

Par ailleurs, le projet de loi s'inscrit parfaitement dans le *momentum* européen actuel, puisqu'une proposition de règlement d'urgence comportant des mesures similaires en matière de simplification administrative doit être adoptée lors du prochain Conseil extraordinaire sur l'énergie, en attendant la révision de la directive sur les énergies renouvelables, qui devrait intervenir en 2023. La France est donc, grâce à ce projet de loi, en avance sur ses partenaires. Il n'en demeure pas moins utile de s'inspirer de ces derniers: l'Allemagne, par exemple, a annoncé en début d'année qu'elle comptait consacrer 2 % de son territoire à l'installation d'éoliennes d'ici à 2032; quant au Danemark, 47 % de l'électricité qui y a été consommée en 2020 était d'origine éolienne, ce qui constitue un record à l'échelle mondiale.

En facilitant la production d'énergies renouvelables, grâce notamment à la multiplication des zones d'implantation d'infrastructures...

Mme la présidente. Merci.

Mme Liliana Tanguy. ...par la libération du potentiel foncier et à l'accélération du déploiement de l'éolien en mer,...

Mme la présidente. Merci, madame Tanguy.

Mme Liliana Tanguy. Je termine, madame la présidente.

Ce projet de loi ambitieux, disais-je, doit nous permettre de faire de la France un pays moteur en Europe et le premier grand pays du monde... (*Mme la présidente coupe le micro de Mme Liliana Tanguy.*) (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme la présidente. Dans la discussion générale, la parole est à M. Sébastien Jumel.

M. Sébastien Jumel. Nous aurions dû défendre une motion de procédure mais les services ont commis une erreur – je ne leur en veux pas, du reste, eu égard à leur charge de travail. Je n'ai donc pas fait modifier l'organisation de la séance publique: je me concentrerai sur mon intervention dans la discussion générale.

Allons-nous passer l'hiver? « Pas de panique! », nous rassure-t-on au palais de l'Élysée: il n'y aura pas de coupure si le temps est bon, s'il n'y a pas trop de vent, s'il ne pleut pas et s'il fait beau, bref: si nous avons de la chance... « Tous responsables et pas de panique! »: voilà un slogan qu'aurait pu lancer le capitaine du Titanic en plein naufrage. Car l'iceberg est devant nous, la coque du navire s'en approche à pleine vitesse et, à défaut d'une véritable stratégie pour s'en détourner et éviter ainsi des mesures de délestage humiliantes et aux conséquences difficiles à prévoir pour nos entreprises et les ménages, le Gouvernement nous a dégoté un nouvel outil, aussi gadget que dérisoire: Ecowatt, le nouveau Bison futé des délestages, qui nous permet de savoir dans quel état se trouve le réseau électrique, quand il risque d'être coupé et, surtout, à quelle heure.

Cet outil a pour vocation de gérer la peur et la panique plutôt que la crise, puisque nous ne savons pas quelles sont les mesures concrètes qui vont nous permettre de passer l'hiver. Doit-on encore une fois, comme lors de la crise du covid, constater l'impuissance de l'État et s'en remettre à soi-même? Est-ce devenu ça, l'État: un gestionnaire d'applications de crise et de pénurie?

Ce matin, le président de RTE a parlé de mesures de délestage au conditionnel, preuve que la stratégie de communication, probablement orchestrée par McKinsey ou autre, est bien huilée. Les seconds couteaux font le tour des plateaux de télévision et de radio pour préparer l'opinion à une éventuelle crise, puis deux scénarios se dessinent: soit il y a des délestages et vous pourrez dire: « Nous l'avions prévu, tout va bien se passer »; soit il n'y a pas de délestages et vous pourrez dire: « Nous l'avions prévu, tout s'est bien passé. »

En vérité, nous sommes, nous, aveugles et démunis. La multiplication des menaces pesant sur la sécurité de notre approvisionnement et la vague de froid qui s'abat sur notre pays, conjuguées aux dysfonctionnements chroniques du marché de l'énergie, empêchent le Parlement et les Français de savoir qui est responsable et comment cette situation a pu se produire.

Aussi allons-nous examiner le projet de loi relatif à l'accélération des énergies renouvelables: un beau prétexte pour ignorer la situation en cours. Écoutez plutôt le président André Chassaigne, qui propose d'organiser de toute urgence un débat au Parlement sur la question des délestages.

Il est nécessaire que la transparence soit faite au moment même où nous traversons cette crise. Nous avons besoin de savoir pourquoi, depuis six ans que le Président de la République est aux responsabilités, ni lui ni sa majorité n'ont rien fait pour stabiliser la production électrique du pays; pourquoi ce projet de loi et celui relatif à l'accélération

du nucléaire interviennent maintenant alors que, depuis le début de son premier mandat, Emmanuel Macron connaissait l'état vieillissant de nos centrales.

Plutôt que de débattre sur un projet de loi qui ne résoudra pas la crise de l'hiver qui vient, nous exigeons un nouveau débat sur la question des délestages auquel les élus locaux, les acteurs des collectivités du quotidien soient associés.

Les députés communistes du groupe GDR-NUPES vous alertent depuis des années sur le risque que fait peser le marché de l'énergie sur notre indépendance énergétique. À présent, ces alertes sont devenues concrètes. Nous aurions besoin de revoir en urgence l'organisation de ce marché. Il ne fallait donc pas inverser le calendrier législatif : nous devons discuter le plus rapidement possible de notre PPE afin d'adapter nos moyens aux besoins. En effet, cette crise n'est pas celle d'un moment, d'une conjoncture, elle est bien plus profonde, plus structurelle.

La situation que nous connaissons depuis des mois n'est pas le fruit du hasard ou seulement de la guerre en Ukraine démarrée en février 2022 : les prix de l'énergie ont explosé bien avant l'invasion russe. Le Gouvernement a été obligé d'intervenir dès octobre 2021 pour faire face à l'augmentation majeure des prix, à savoir plus 50 % depuis la libéralisation complète du marché du gaz et de l'électricité en 2007. Cette hausse frénétique ne semble pas vouloir s'arrêter, ce qui vous a contraints à dégainer le bouclier tarifaire en forme de passoire sur le dos d'EDF.

Pourquoi ? Parce que vous avez confié au marché le soin de régler le problème de gestion d'un bien commun comme l'énergie.

Engagée par une gauche qui avait renoncé et par une droite libérale, la dérégulation a été ce grand mouvement de destruction du service public national que constituait EDF et GDF, un modèle envié par tous qui a permis tous les grands investissements et les grands projets par le passé.

Mais le vent mauvais, le vent du marché, est passé par là, et la dérégulation nous expose désormais à toutes les spéculations, telles que l'indexation du prix de l'électricité sur le prix du gaz – la question n'est pas encore réglée à l'échelle européenne –, la libéralisation des prix, la fin programmée des tarifs réglementés de vente pour les clients résidentiels, d'ores et déjà actée aussi pour les collectivités locales et des milliers d'entreprises qui en subissent les effets. À ce sujet, je veux insister sur l'absence d'efficacité du filet de sécurité institué pour les collectivités et sur l'usine à gaz que continuent de représenter les mécanismes d'aide pour les entreprises dont la compétitivité est sérieusement en danger.

Ce système, que beaucoup d'entre vous ont contribué à ériger depuis vingt-cinq ans, a méticuleusement détruit les fondements sur lesquels repose l'équilibre européen : il a multiplié les mécanismes de marché et de soutien à la concurrence sans développer de politique structurante au plan industriel. Ce détricotage a si bien fonctionné que sont arrivés sur le marché de l'énergie des marchands de savonnettes, comme on dit chez moi, les TotalEnergies et compagnie qui n'ont pas développé de nouvelles capacités de production mais qui, au détriment des opérateurs publics, ont profité des fruits des investissements publics notamment grâce au mécanisme de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH) pour faire du low-cost, du démarchage abusif, de la concurrence bas de gamme, là où il n'y en avait pas besoin.

Un beau résultat, puisque douze ans après la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, la loi Nome, nous avons perdu des moyens de productions pilotables, ce qu'illustre la fermeture de Fessenheim en 2018. Un beau résultat puisque EDF a été siphonnée par la concurrence et malmené par des *stop and go* dans tous les domaines : aussi bien en ce qui concerne les salaires que la recherche et développement ou les compétences, à tel point qu'aujourd'hui, en France, pour faire face au grand carénage, aux corrosions sous contraintes, pour les EPR, notamment à Penly, dans ma circonscription, nous manquons cruellement de soudeurs. Ainsi, empêtrée dans la mise à mort de son service public et le soutien à la concurrence libre et non faussée, notre pays s'est aussi embourbé dans un retard considérable pour décarboner notre mix énergétique.

La France est encore très largement dépendante des hydrocarbures et n'a pas réussi à enclencher une montée en puissance de l'électrification de la consommation énergétique afin de faire baisser la part des énergies fossiles. Notre pays avait pourtant des atouts pour relever ce défi et réaliser cette transition : des salariés de très haut niveau, un réseau électrique sûr au maillage complet sur le territoire, une forte synergie entre EDF et GDF, un programme nucléaire qui a fait ses preuves, une indépendance qui nous a d'ailleurs permis de participer à la solidarité européenne en exportant de l'électricité vers les pays qui en avaient besoin.

Cependant, ce modèle est fragilisé, vous le savez. Le déficit de production d'électricité d'origine nucléaire que nous connaissons, alors que vingt-trois des cinquante-six réacteurs nucléaires sont actuellement à l'arrêt, s'il est le fait de besoins de carénage, est aussi le fruit d'un sous-investissement chronique et de renoncements.

Que faire dans ce contexte ? Le Gouvernement nous propose d'inverser les sujets et les débats. Au lieu de discuter du plan, nous travaillons d'abord à ses détails avec le projet de loi visant à accélérer le déploiement des énergies renouvelables. Autrement dit, alors que nous manquons de sécurité en ce qui concerne l'approvisionnement pour assurer l'équilibre entre l'offre et la demande, nous cherchons à développer des moyens non pilotables, en urgence, sans plan, sans stratégie et, surtout, sans maîtrise publique.

Si nous savons qu'il est essentiel de développer un mix énergétique équilibré, diversifié, qui rattrape le retard pris par le pays sur ce point ; nous avons besoin d'un développement public, planifié, exemplaire, concerté, intégrant les conflits d'usage en mer comme à terre – nous formulons là une préoccupation majeure.

Or, depuis de nombreuses années, la montée en puissance des énergies renouvelables s'est faite au détriment de l'emploi local, de l'industrie made in France et de la maîtrise publique que nous appelons de nos vœux.

Nourries et appuyées par l'obligation d'achat et le complément de rémunération, les énergies renouvelables ont ainsi pu largement bénéficier d'un soutien public sans que jamais la Commission européenne n'y trouve rien à redire. Des dizaines de milliards d'euros ont ainsi permis à tous les porteurs de projets privés d'investir nos paysages. La montée en puissance des énergies renouvelables s'est faite sans planification. Leur développement anarchique a répondu à la seule logique de marché. Les porteurs de projets ont développé ainsi le plus rentable et le plus facile, par exemple l'éolien plutôt que la géothermie. Ils ont également fait le choix de concentrer les installations là où la rentabilité des projets est la plus immédiate, aussi les ont-

ils concentrés chez les pauvres, dans les Hauts-de-France, le Grand Est ou le nord de la Seine-Maritime, où la saturation commence à être patente.

L'éolien en mer a suivi la même logique : l'exemple parfait de ce que le marché peut faire à nos écosystèmes marins au mépris total de la volonté des élus et des pêcheurs est le projet de parc au large du Tréport.

M. Erwan Balanant. Il veut bien des énergies renouvelables, Jumel, mais pas au large de Dieppe !

M. Sébastien Jumel. Emmanuel Macron semblait partager ce constat : il a déclaré le 14 janvier 2020 à Pau, lors d'une table ronde, que « la capacité à développer massivement l'éolien est réduite », insistant sur le fait que « le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays ».

La Première ministre, alors ministre de la transition écologique et solidaire, Élisabeth Borne, déclarait une semaine plus tard : « Le développement de l'éolien est très mal réparti en France. [...] Cela s'est fait de façon anarchique, et on a des territoires dans lesquels il y a une saturation, y compris visuelle. » Il existait alors un consensus pour dire que ce développement s'était fait sans maîtrise publique, ni structuration de filières françaises, au détriment de nos paysages, de notre patrimoine, et surtout de notre économie, puisque la majorité des producteurs d'éoliennes sont situés outre-Rhin et que l'essentiel des produits du marché du photovoltaïque sont fabriqués en Chine.

Une accélération, oui, mais laquelle ? Sans véritable plan ni moyens, l'État ne va pas accélérer grand-chose. Il ne fera que mettre une fois de plus les mêmes territoires à contribution, au mépris des procédures de concertation du public, de notre indépendance et de la biodiversité, comme l'ont dénoncé des dizaines d'institutions et d'organisations non gouvernementales.

L'accélération n'est pas ce qui motive réellement ce projet de loi. Il vise à envoyer un signal au marché : en France, c'est désormais *open bar* au développement sans contraintes des énergies renouvelables. Rien ne saura entraver les VRP d'éoliennes ou des panneaux solaires, car rien n'existe dans ce projet – ou pas grand-chose, devrais-je dire – pour empêcher le développement des énergies renouvelables hors des zones définies comme prioritaires par les maires.

Ce projet de loi ne revient sur rien et propose au contraire d'accélérer la mise en miettes de la péréquation tarifaire – toutefois, j'ai cru comprendre qu'un amendement vise à corriger cela ; nous l'examinerons avec attention.

Nous alertons les députés de gauche comme de droite qui sont attachés à l'unicité d'EDF, car ce projet de loi peut constituer le premier levier, la première marche, pour faire entrer le cheval de Troie où se cache Hercule 2.0, ce projet que vous attendez tant pour démanteler une fois pour toutes EDF. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Éric Bothorel, rapporteur. Mais non !

M. Jean-Marc Zulesi, président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. Non !

M. Sébastien Jumel. Après avoir livré les énergies renouvelables au marché et à la rentabilité, vous allez investir dans les EPR et préparer la découpe de notre fleuron.

Et si nous passons l'hiver, au travers de votre impréparation, vous concoctez un plan pour démontrer qu'EDF ne peut pas passer un hiver de plus.

Le groupe GDR-NUPES a déposé une centaine d'amendements qui visent à instituer des garde-fous, à corriger la copie. C'est dans cet état d'esprit que nous entamons ce débat passionnant. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR-NUPES et LFI-NUPES.*)

M. Jean-Marc Zulesi, président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. Ah !

Mme la présidente. Je rappelle que, dans le cadre du temps législatif programmé, chaque orateur dispose du temps qu'il souhaite, la durée de son allocution étant décomptée du temps de parole attribué à son groupe.

La parole est à M. Jean-Louis Bricout.

M. Jean-Louis Bricout. Je veux d'abord souligner, comme vous l'avez dit, madame la ministre, la qualité des échanges que nous avons eus en commission et en dehors, ainsi que celle de l'écoute que vous nous avez accordée. Tout cela nous a permis de mieux évaluer les enjeux et de mieux peser les difficultés que nous rencontrons dans nos territoires.

M. Jean-Marc Zulesi, président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. C'est bien de le reconnaître.

M. Jean-Louis Bricout. Nous avons donc abordé ces discussions dans un esprit très constructif, même si nous regrettons que votre niveau d'acceptation de nos propositions ne soit pas plus élevé – toutefois, je ne désespère pas, madame la ministre !

Ensuite, comme l'a affirmé M. Jumel, il y a un problème de temporalité des textes.

M. Éric Bothorel, rapporteur. Il ne dit pas que des choses justes, Jumel !

M. Jean-Louis Bricout. On a l'impression de parler du contenant avant de parler du contenu ; il me semble qu'on fait les choses à l'envers. Il m'aurait paru plus judicieux de définir d'abord les objectifs dans la PPE puis de définir la méthode pour les atteindre au plus vite.

J'en viens au fond du texte, et je développerai deux points : la planification et l'éolien terrestre, qui pose des problèmes dans les territoires – nous sommes quelques-uns à nous en soucier.

Madame la ministre, le constat est clair : nous sommes les derniers de la classe en Europe. Pour un pays et un président de la République qui donnent parfois des leçons à l'Europe et au monde entier, je dois avouer que cela fait désordre d'être mauvais élèves en matière de production des énergies renouvelables. C'est bien dommage.

Une fois que l'on a dressé ce constat, il est difficile de s'opposer à ce projet de loi, ou du moins de ne pas en approuver les objectifs. Certes, on entend ici et là quelques divergences, notamment au sujet du nucléaire, mais je pense qu'il ne faut pas perdre de vue que si on doit développer le nucléaire, cela ne sera pas effectif avant dix ans, tandis que l'électrification des usages doit se faire dès maintenant.

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. C'est très vrai.

M. Jean-Louis Bricout. Aussi, c'est un constat partagé au sein du groupe LIOT, comme dans la population française, je crois, qu'il faut accélérer la production de l'éolien.

Jusque-là, tout va bien, mais c'est quand on décline cela dans les territoires que cela commence à poser problème. Effectivement, on annonce de nouveaux projets dans des régions déjà à saturation, où ils sont mal acceptés ; certains projets provoquent un encerclement des villages, un mitage

des territoires. Ils s'opposent donc aux projets des territoires qui sont souvent touristiques ou culturels; ils heurtent les paysages. Tout cela pose évidemment problème.

Une chose est sûre, madame la ministre: vous ne pourrez pas atteindre les objectifs sans les territoires. Faire avec les territoires, c'est d'abord respecter les territoires: respecter leurs élus, leurs populations, leurs paysages, leurs projets.

Vous semblez avoir réussi à nous convaincre, mais je crois que le texte n'est pas complet...

M. Éric Bothorel, rapporteur. Nous le compléterons ensemble.

M. Jean-Louis Bricout. ...il faut encore prévoir quelques garde-fous.

M. Jean-Yves Bony. Encore un effort!

M. Jean-Louis Bricout. Nous demandons simplement que les élus et la population des territoires aient la parole. Nous voulons dire oui quand c'est nécessaire et pouvoir également dire non: nous voulons disposer de moyens opposables juridiquement pour pouvoir refuser quand c'est nécessaire. Laissez donc à la population et aux élus leurs responsabilités: nous savons faire dans nos territoires.

Comme je l'ai dit, nous souhaitons simplement pouvoir refuser des projets lorsqu'ils n'émanent pas d'une volonté partagée et ne sont pas désirés dans les territoires.

Plusieurs groupes, y compris de l'opposition, ont formulé des propositions. Delphine Batho, par exemple, propose la création d'un indice de saturation visuelle: il me semble que cette proposition mérite d'être entendue, ou en tout cas expertisée. Pour ma part, j'ai suggéré de définir un taux d'effort, afin que les communautés de communes qui auraient déjà fait leur part s'agissant des objectifs régionaux de développement disposent de moyens juridiques pour s'opposer à un projet si elles estiment qu'il pose problème. Nous avons même proposé que ce refus ne soit possible que si l'effort déjà consenti excède d'au moins 10 % les objectifs régionaux.

Nous vous avons proposé d'adosser le périmètre des zones d'accélération aux zonages des différents documents d'urbanisme. C'est certes le cas s'agissant des plans locaux d'urbanisme (PLU), des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) et des schémas de cohérence territoriale (Scot). Mais vous semblez ignorer que certains villages ne sont encore dotés que d'une carte communale ou relèvent du règlement national d'urbanisme (RNU). Dès lors, comment les communes concernées pourraient-elles s'opposer à certains projets?

Autre proposition que nous avons formulée: conjuguer les dispositions adoptées sous la précédente législature dans le cadre de la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite 3DS, avec les zonages définis dans ce nouveau projet de loi, afin qu'il existe dans notre territoire non seulement des zones d'accélération du déploiement des énergies renouvelables, mais également des zones d'exclusion. Encore une fois, l'objectif est de pouvoir refuser un projet lorsque c'est nécessaire.

Je ne sais pas si je dois m'en remettre à Éole, le dieu des vents, ou à Mme la ministre, mais il faut absolument que nos territoires soient bien respectés. Je vous le dis clairement: mon territoire des Hauts-de-France, la Thiérache, est un pays bocager que je n'ai pas l'intention de voir transformé en pays des Télétubbies, avec des éoliennes un peu partout! Soyez attentifs à nos propositions et respectez nos territoires.

Les autres dispositions du texte seront abordées par ma collègue Nathalie Bassire, qui évoquera notamment les points de vigilance concernant les projets d'agrivoltaïsme. En effet, si ceux-ci sont plutôt positifs pour les opérateurs et, par ricochet, favorables aux agriculteurs, je redoute des dérives – développement anarchique ou envolée des prix du foncier au détriment des jeunes agriculteurs, par exemple.

J'espère que vous serez à notre écoute...

M. Éric Bothorel, rapporteur. Mais oui!

M. Jean-Marc Zulesi, président de la commission de développement durable et de l'aménagement du territoire. Compte sur nous, Jean-Louis!

M. Jean-Louis Bricout. ...et que les débats, prometteurs, seront très constructifs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LIOT et Dem ainsi que sur quelques bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Laurence Maillart-Méhaignerie.

Mme Laurence Maillart-Méhaignerie. Comme cela a déjà été souligné, notre pays fait face à une double menace: le dérèglement climatique et un risque de rupture d'approvisionnement énergétique. Les effets du dérèglement climatique sont déjà visibles dans nos territoires, à travers les canicules successives, les incendies à répétition, la raréfaction des ressources en eau et la disparition d'une partie de notre biodiversité.

La guerre en Ukraine et ses conséquences géopolitiques ont bouleversé les circuits d'approvisionnement des produits énergétiques fossiles.

Ce nouveau contexte international valide le cap fixé par le Président de la République dès février 2022, à Belfort: faire de la France le premier grand pays à sortir des énergies fossiles et à atteindre la neutralité carbone. Pour y parvenir, nous devons réduire de 40 % la consommation d'énergie d'ici à 2050 – 10 % rien qu'au cours des deux prochaines années grâce au plan de sobriété énergétique annoncé cet automne –, développer massivement les énergies renouvelables – notamment parce que c'est le seul moyen de répondre à nos besoins immédiats en électricité, alors qu'il faut quinze ans pour construire un réacteur nucléaire –...

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. C'est ça!

Mme Laurence Maillart-Méhaignerie. ...et simplifier le cadre juridique et administratif des projets d'énergies renouvelables. En effet, nos procédures d'installation sont deux fois plus longues que celles de nos voisins européens: en France, elles durent cinq ans pour construire un parc solaire ne nécessitant que quelques mois de travaux, sept ans pour un parc éolien, et dix ans pour un parc éolien en mer.

La France a présenté un plan d'accélération des énergies renouvelables, qui s'appuie sur un volet réglementaire – que vous avez rappelé, madame la ministre – et un volet législatif – le projet de loi dont nous débutons l'examen, et qui tend à mobiliser quatre leviers.

Tout d'abord, il tend à lever les verrous des procédures administratives pour accélérer le déploiement des projets de bout en bout, de l'autorisation des projets au raccordement au réseau électrique, grâce notamment à un réalignement des seuils d'évaluation environnementale applicables aux projets d'énergies renouvelables ou concourant à notre décarbonation à un niveau découlant des bonnes pratiques européennes. L'accélération passe également par la réduction

de trois à quatre mois du délai d'obtention des autorisations environnementales, grâce à une participation anticipée du public, mais aussi par la réduction du temps d'attente avant raccordement au réseau – qui, jusqu'à présent pouvait atteindre trois ans pour certains projets stratégiques – ou encore la possibilité de mutualiser les débats publics pour l'éolien en mer grâce au DSF – en Bretagne, nous y sommes très attachés –, qui a vocation à devenir un véritable outil de planification spatiale de l'espace maritime, et l'unique point de rendez-vous du débat public s'agissant de la coexistence des usages du domaine maritime.

Ensuite, le projet de loi tend à libérer, à court terme, un potentiel de plus de 20 GW de projets d'énergies renouvelables, suffisamment pour doubler la puissance renouvelable installée en France. À ce titre, 10 GW sont mobilisables sans générer aucun conflit d'usage, grâce à l'installation d'équipements photovoltaïques sur les ombrières des parkings, 2,5 GW peuvent être mobilisés, à l'échelle de la France métropolitaine continentale, dans les zones inutilisées le long de routes et autoroutes, et 2 GW pourraient être débloqués à court terme grâce aux projets en cours sur 172 friches, en particulier dans les zones portuaires industrialisées.

Par ailleurs, le projet de loi tend à réduire très fortement le risque de contentieux pour des projets d'énergies renouvelables, en particulier en assurant un meilleur partage de la valeur et des bénéfices des installations, grâce à la démonstration de leur utilité concrète et directe pour les communes et les riverains. En outre, l'émergence de nombreux projets locaux au service de la compétitivité des territoires sera soutenue par le développement de contrats d'achat de long terme entre consommateurs – industriels, notamment – et producteurs.

Enfin, le projet de loi tend à renforcer la territorialisation et la planification des projets. Le Sénat avait progressé sur ce sujet, et le travail mené en commission, très intéressant, a permis d'obtenir des avancées majeures, en donnant un rôle central à la planification et aux élus. Ainsi, les différentes étapes de définition des zones d'accélération seront désormais soumises à l'avis conforme des communes, qui pourront décider où les projets d'énergies renouvelables pourront – ou non – être implantés.

Nous avons tout fait pour que les 357 amendements adoptés lors des travaux de la commission ne remettent pas en cause l'équilibre recherché entre l'accélération du développement des énergies renouvelables et la préservation des terres agricoles, de la biodiversité et des espaces naturels et forestiers, et nous y sommes parvenus. Je ne doute pas que nos travaux dans l'hémicycle demeureront apaisés et constructifs, pour relever les défis énergétiques majeurs auxquels notre pays doit faire face. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy.

M. Jean-Philippe Tanguy. Pendant la campagne présidentielle, nous avons annoncé, avec Marine Le Pen, que le fameux discours de Belfort d'Emmanuel Macron n'était pas un plan de relance du nucléaire, mais une gigantesque promotion des énergies intermittentes : encore une fois, nous avions dit la vérité aux Français ; encore une fois, vous leur aviez menti.

Nous y sommes : voilà le texte qui doit doubler le nombre de ces éoliennes terrestres dont les Français ne veulent plus ! Voilà le texte qui doit défigurer nos côtes – sauf au Touquet, évidemment – avec cinquante parcs d'éoliennes en mer dont les Français ne veulent pas ! Voilà le texte qui doit décupler

ces panneaux solaires dont les Français découvriront vite qu'ils produisent bien peu d'énergie, mais qu'ils enrichissent massivement la Chine !

M. Éric Bothorel, rapporteur. Mais ils en veulent, les Français !

M. Jean-Philippe Tanguy. Un petit rappel des ordres de grandeur devrait ramener tout le monde à un peu de rationalité : avec seulement deux petits réacteurs nucléaires français...

M. Éric Bothorel, rapporteur. En même temps, il faut les construire !

M. Jean-Philippe Tanguy. ...nous produisons plus d'électricité qu'avec l'ensemble des panneaux solaires qui recouvrent le territoire depuis 2019. (« *Eh oui !* » et *applaudissements sur les bancs du groupe RN.* – *Mme Clémence Guetté s'exclame.*)

Le calendrier parlementaire traduit la réalité de vos priorités, mais surtout de votre obsession : l'application systématique et aveugle des décisions européennes – ou plutôt allemandes, n'est-ce pas, madame Pannier-Runacher ? – malgré leur échec, et bien que nous en payions aujourd'hui la terrible facture. Vous prétendez avoir tiré les leçons de l'effondrement de la souveraineté énergétique française et européenne, mais avec ce projet de loi, vous aggravez les erreurs qui nous y ont conduits !

Vous pouvez accumuler autant de gigawatts d'énergie intermittente que vous le souhaitez à l'échelle de la France, ou même de l'Europe, jamais cela ne résoudra nos problèmes d'approvisionnement ! Jamais le soleil de janvier ne vous aidera à passer les durs mois de l'hiver, et encore moins la lumière de la lune. Jamais le grand froid ne sera combattu avec des éoliennes, puisque ces périodes sont systématiquement liées à des vents faibles. Quel manque d'humilité du Gouvernement et de la Commission européenne, pour avoir oublié des lois de la nature si évidentes,...

Mme Christine Arrighi. Les « lois de la nature » !...

M. Jean-Philippe Tanguy. ...et que nous avons pourtant mis des millénaires à apprivoiser ! (« *Ah !* » sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.) Quel manque de rationalité, aussi, pour que le continent qui a vu naître le raisonnement scientifique soit lui-même paralysé par des bouffées délirantes faisant faire n'importe quoi à ceux qui devraient nous protéger. (*M. Erwan Balanant s'exclame.*)

Si l'énergie du soleil et le vent avaient pu produire le niveau de vie et le confort des sociétés industrielles, l'humanité n'aurait pas souffert mille martyres pendant la quasi-totalité de son histoire. Il est temps que vous cessiez de vivre dans le déni de ce que la technologie peut faire des lois de la physique.

Que ne comprenez-vous pas dans le mot « intermittent » ? Aucune solution de stockage massif n'existe – ni n'existera de notre vivant.

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Que proposez-vous ? 100 % de nucléaire et on attend ?

M. Jean-Philippe Tanguy. Ce matin encore, à huit heures, les panneaux solaires et les éoliennes français fonctionnaient à moins de 5 % de leur taux de charge (*Exclamations sur les bancs du groupe RE*)...

M. Erwan Balanant. Forcément ! La nuit, il n'y a pas de soleil !

M. Jean-Philippe Tanguy. ...alors que le nucléaire, même profondément malade, atteignait 60 % du sien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Vous pouvez développer plus encore les énergies intermittentes, jamais – ô combien jamais – elles ne permettront de rompre avec les énergies fossiles. Au contraire : plus vous développerez les énergies intermittentes, plus vous vous lierez aux énergies fossiles – au gaz, en particulier – car les deux vont – et sont toujours allées – de pair. Les industriels le savent, les lobbys le savent ; même la Russie le sait, puisque c'est ainsi qu'elle vous a piégés.

M. Guillaume Kasbarian, *président de la commission des affaires économiques.* Parole de spécialiste !

M. Jean-Philippe Tanguy. Si vous aviez été sincères, nous aurions déjà modifié les textes adoptés en France depuis vingt ans – en particulier sous la présidence de François Hollande et lors du premier quinquennat d'Emmanuel Macron –, qui prévoyaient tous de fermer douze réacteurs nucléaires. Vous n'avez pas fait les choses dans l'ordre, et le texte dont nous débattons aujourd'hui n'est donc pas pertinent. Comme l'ont dit nos collègues, avant de savoir quelles énergies nous voulons développer, il faut revoir la PPE et le cadre réglementaire et législatif que vous avez fixé.

Mme Laurence Maillart-Méhaignerie. Non, non !

M. Jean-Philippe Tanguy. Mais vous ne faites pas les choses dans l'ordre, ou plutôt, vous faites les choses dans l'ordre décidé par l'Allemagne et l'Union européenne ! Si vous ne voulez pas changer le cadre législatif français et européen avant d'envisager le déploiement des énergies en France, c'est tout simplement parce que vous appliquez la feuille de route décidée avant la crise énergétique que nous traversons aujourd'hui. Vous pouvez toujours parler matin, midi et soir de la tragédie ukrainienne, de la crise énergétique ou de celle que nous traversons depuis le début du covid-19 : en réalité, vous n'avez tiré aucune leçon de ces événements, et vous continuez d'appliquer la règle fixée il y a bien longtemps par l'Union européenne. La politique allemande de transition énergétique, l'*energiewende*, qui a coûté 500 milliards d'euros, a été un crash-test grandeur nature ; qu'importe : pour des raisons purement idéologiques, vous continuez d'appliquer votre cadre, qui prévoit de diminuer à 50 % la part du nucléaire dans la production d'électricité.

Madame Pannier-Runacher, d'où ce chiffre magique sort-il ?

Mme Laurence Maillart-Méhaignerie. De la PPE !

M. Jean-Philippe Tanguy. En vertu de quoi devrions-nous nous limiter à 50 % d'électricité d'origine nucléaire ? Ce chiffre découle-t-il de lois physiques ? Non ! Il découle des lois imposées par l'Allemagne à l'Union européenne...

Mme Christine Arrighi. Vous n'aimez pas les Allemands !

M. Jean-Philippe Tanguy. ...auxquelles vous vous soumettez depuis bien longtemps déjà au nom de l'écologie politique.

Vous continuez de vouloir imposer à la France un cadre qui prévoit de survaloriser les éoliennes – en mer, notamment – alors qu'elles ne fonctionnent pas, ni chez nous, ni dans les pays voisins. (*Exclamations sur les bancs du groupe Dem.*) À l'inverse, mais avec le même aveuglement, vous méprisez systématiquement les énergies renouvelables qui pourraient fonctionner, celles que le Rassemblement national et Marine Le Pen promeuvent :...

M. Éric Bothorel, *rapporteur.* Vous avez raison, et tout le monde a tort !

M. Matthias Tavel. Vous ne savez pas de quoi vous parlez ! Avec le vent que vous brassez on pourrait en faire tourner, des éoliennes !

M. Erwan Balanant. Dommage qu'on ne puisse pas recycler la bêtise...

M. Jean-Philippe Tanguy. ...pourquoi ne déployez-vous pas davantage l'hydroélectricité, dont le potentiel est important ? Vous refusez d'ouvrir ce débat.

Je remarque que la voix du nucléaire a enfin évoqué le développement des stations de transfert d'énergie par pompage, les Step. Or, qui, durant la campagne présidentielle, avait envisagé de les déployer massivement ? Marine Le Pen, et personne d'autre !

Mmes Laurence Maillart-Méhaignerie et Barbara Pompili. Elle a changé quatre fois d'avis !

M. Jean-Philippe Tanguy. Vous refusez toujours d'envisager un développement massif de la géothermie : qui avait évoqué cette possibilité ? Marine Le Pen. Même si les actes ne suivent pas, vous commencez enfin, timidement, à aborder le sujet de l'hydrogène : qui en parle depuis 2005 ? Marine Le Pen ! (*Exclamations sur quelques bancs du groupe RE.*)

M. Éric Bothorel, *rapporteur.* Révision de l'histoire !

M. Jean-Philippe Tanguy. Nous n'instruisons pas le procès des énergies renouvelables, mais celui des choix stupides que malgré vos échecs, malgré le montant des factures, vous entendez aveuglément imposer aux Français. Ce texte idéologique n'est pas seulement obsolète, mais empreint du cynisme propre à la Macronie : systématiquement, vous retournez contre nos compatriotes leurs propres aspirations. En l'occurrence, les quelques réacteurs nucléaires que vous leur faites miroiter doivent distraire leur attention des milliers de mâts d'éoliennes, sur terre et en mer, et de panneaux photovoltaïques que vous comptez bien installer. Vous vantez une politique souveraine, quand vous vous bornez, je le répète, à partager la folie allemande...

M. Éric Bothorel, *rapporteur.* Vous n'aimez donc plus l'Allemagne ?

M. Jean-Philippe Tanguy. ...et à refuser constamment de vous expliquer sur ce point ! D'ailleurs, madame Pannier-Runacher, pourriez-vous enfin nous dire où en est l'accord en vertu duquel l'Allemagne est censée nous fournir de l'électricité en échange d'une partie du gaz que nous achetons ? Nous ne constatons pas la moindre transparence en la matière !

Votre aveuglement est tel qu'il convient de le mettre en évidence par un chiffre : le bouclier tarifaire, que vous avez instauré afin de réparer vos erreurs et de protéger les Français des conséquences de vos propres turpitudes, coûtera plus de 100 milliards d'euros, davantage que la construction, vingt ans durant, de notre parc nucléaire ! Je vois, madame Pannier-Runacher, que vous contestez ce montant : sans doute ignorez-vous qu'il a été établi par les services de M. Le Maire ! En somme, ce projet de loi n'a d'autre fin que de répéter, une fois encore, les mêmes erreurs.

M. Erwan Balanant. C'est incroyable !

M. Jean-Philippe Tanguy. Je le répète, nous ne rejetons pas les énergies renouvelables, mais votre aveuglement, votre irrationalité et, il faut bien le dire, votre irresponsabilité. Soutenir votre texte, c'est faire péricliter la transition énergétique, nous assujettir au gaz russe et qatarien, condamner les

Français à la précarité énergétique, à la pauvreté organisée. Ce projet de loi n'est pas seulement mauvais, mais suicidaire : nous le combattons donc ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Clémence Guetté.

M. Matthias Tavel. Enfin du sérieux !

M. Loïc Prud'homme. Oui, enfin quelqu'un qui s'y connaît !

Mme Marine Le Pen. C'est pitoyable !

Mme Clémence Guetté. Avec ce projet de loi, vous nous demandez à nouveau d'entériner la pagaille et l'improvisation sous le couvert de l'urgence – énergétique, cette fois. Votre impréparation est telle que vous nous annoncez de prochaines fermetures d'écoles, faute d'électricité ! Les jets privés continueront de voler (*Mme Prisca Thévenot s'exclame*), les panneaux publicitaires demeureront allumés, mais aux parents d'élèves, informés la veille pour le lendemain, il ne restera d'énergie que celle du désespoir. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Face à l'urgence, donc, le projet de loi que vous consacrez aux énergies renouvelables consiste pour l'instant en un micmac administratif peu intelligible et cruellement dénué de vision politique. Au menu, dérogations à tire-larigot et planification sans plan ! Il suffira d'un exemple pour illustrer l'esprit du texte : vous prévoyez – c'est même, à vrai dire, le dispositif central de votre grande ambition planificatrice – des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables. Or rien n'est prévu afin de s'assurer qu'elles accueillent des installations qui concourent à nous faire atteindre nos objectifs de production ; rien n'interdit non plus que des installations de production d'énergies renouvelables soient implantées hors de ces zones. La raison d'être du dispositif se trouve donc dans la toile de fond de votre texte, l'idéologie du Gouvernement, l'obsession de la Macronie : le marché !

Aux États-Unis, Biden met sur la table, pour l'industrie et pour la souveraineté énergétique, l'équivalent de 400 milliards d'euros ; en France, Macron pense sortir des énergies fossiles sans aucun investissement public d'importance, en créant en tout et pour tout quatorze postes en vue de la transition énergétique, ce qui revient à laisser le champ libre aux entreprises privées. Dans ces conditions, vous jurez aux Français qu'ils auront bien du courant en appuyant sur l'interrupteur ! Au fond, vous ne voulez pas que l'État reprenne la main et garantisse enfin notre indépendance énergétique. (*MM. Maxime Laisney et Matthias Tavel applaudissent.*)

Certains de vos prédécesseurs avaient pourtant compris que la puissance publique devait se donner les moyens d'organiser, de contrôler, de planifier. Sans investissements publics majeurs, nous n'aurions construit ni les 120 barrages dont s'est doté notre pays entre 1945 et 1960, ni les 58 réacteurs du plan Messmer ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) Aussi discutables qu'ils puissent être, ces grands chantiers relevaient d'une vision, d'un choix pour la nation. En Macronie, on préfère demander au secteur privé de bien vouloir, s'il lui plaît, importer des panneaux photovoltaïques chinois et des éoliennes allemandes ;...

M. Matthias Tavel. Eh oui !

Mme Clémence Guetté. ...pour le tranquilliser, d'ailleurs, vous rognez sur le débat public en lui substituant des consultations numériques. Loin de vous montrer à la hauteur des enjeux en matière de planification par la puissance publique, vous avez hâtivement bricolé un texte censé vous permettre

de rattraper votre retard, puisque la France est désormais le seul pays de l'Union européenne à n'avoir pas atteint ses objectifs concernant les énergies renouvelables – tel est votre bilan. Miracle ! Vous voilà finalement convertis à la nécessité d'accélérer leur développement sans attendre, maintenant que Bruxelles nous menace d'une amende, que Poutine coupe le gaz et que les réacteurs nucléaires sont à l'arrêt ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Il était temps : nous attendions cette épiphanie, qui doit avant tout s'accompagner d'une ambition claire pour le pays. Le 100 % énergies renouvelables peut constituer cette ambition : c'est en tout cas la nôtre. Il conviendrait bien sûr d'en discuter, de mettre à plat les scénarios envisageables : ...

M. Erwan Balanant. Mais ils existent, ces scénarios !

Mme Clémence Guetté. ...vous avez préféré annoncer d'emblée que l'on allait couvrir le pays de petits réacteurs nucléaires – ce qui, soit dit en passant, n'est pas plus sérieux du point de vue financier que du point de vue scientifique, puisque ces projets sont technologiquement moins près de leur aboutissement que les voitures volantes. Dès lors, nous déplorons une accélération sans horizon, sans objectifs préalablement définis.

En outre, l'ambition claire que nous souhaitons nécessiterait un accroissement des moyens. Nous étions prêts à débattre de ce sujet à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances (PLF) pour 2023 : à peine entamée la discussion du budget alloué à l'écologie, l'application du 49.3 en sonnait le glas ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Matthias Tavel. Eh oui !

Mme Clémence Guetté. Oubliées les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), les directions départementales des territoires (DDT), la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), où absolument tous les acteurs du secteur réclamaient que des postes soient créés afin de raccorder les capacités en attente ! Oubliés les fonds qui auraient permis à la justice de débloquer les contentieux en cours ! C'est un État affaibli dont vous promettez qu'il accélérera fortement le recours aux énergies renouvelables : permettez-nous d'en douter.

Enfin, une ambition claire requerrait de garantir l'emploi et la souveraineté stratégique au sein des filières industrielles concernées (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES*) ; or, en vingt ans, la France a perdu 15 000 emplois dans ce secteur et la quasi-totalité de sa chaîne de production de dispositifs photovoltaïques. Emmanuel Macron est l'un des principaux responsables de ce désastre énergétique français.

M. Matthias Tavel. S'il n'était qu'énergétique...

Mme Clémence Guetté. En 2014, conseiller de François Hollande, il laissait se conclure la vente de la branche énergie d'Alstom au géant américain General Electric ; en 2018, il décidait la fermeture de l'usine d'hydroliennes Naval Group de Cherbourg, et ne s'opposait pas à la délocalisation en Asie, achevée cette année, de l'activité d'assemblage de modules photovoltaïques de l'entreprise iséroise Photowatt, appartenant au groupe EDF.

M. Matthias Tavel. Scandaleux !

Mme Clémence Guetté. Nous proposons de soutenir la recherche, de planifier la formation des travailleurs, de protéger les filières nationales stratégiques, d'organiser le recyclage des composants et la préservation de l'environnement, enfin de tenir compte du potentiel énergétique des territoires ultramarins, grands absents de votre projet de loi. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES.*) Au lieu de tout cela, Emmanuel Macron préfère multiplier les courbettes devant le président Biden en lui demandant de bien vouloir cesser de protéger sa propre industrie.

M. Matthias Tavel. Quelle naïveté!

Mme Clémence Guetté. Pour la France, l'humiliation est totale! Toutefois, il est encore temps de revoir votre copie. Madame la ministre, vous auriez dû tirer les leçons de l'examen du texte en commission. Suspensions de séance, allers-retours sans fin entre les articles, dispositions qui se marchaient dessus, tout y passait. Quelle fut votre réaction en vue de la séance publique? Nous faire imposer le temps législatif programmé! Faute de pouvoir appliquer à volonté le 49.3 – vous gardez cette baguette magique pour le projet de loi consacré à la réforme des retraites qui doit nous être soumis en janvier –, vous avez trouvé un autre moyen de nous museler, en nous empêchant de prendre le temps nécessaire à l'élaboration d'un texte législatif digne de ce nom. C'est un signal très négatif que vous envoyez là à notre assemblée!

Nous avons pourtant mené un travail constructif avec la majorité des groupes – j'en excepte le Rassemblement national, Marine Le Pen (*M. Erwan Balanant s'exclame*), fidèle à ses obsessions mortifères, ayant lors de la campagne présidentielle comparé les éoliennes aux migrants et promu l'idée d'un moratoire sur le recours aux énergies éolienne et solaire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Éric Bothorel, rapporteur, applaudit également.*) Nous avons trouvé des solutions bien au-delà de la NUPES, parfois au sein de votre majorité, car celle-ci compte des députés nourris des utiles travaux, ayant notamment traité à la géothermie, que nous devons au haut-commissariat au plan de M. Bayrou, et que vous avez écartés de la discussion.

M. Matthias Tavel. C'est bien dommage!

Mme Clémence Guetté. Encore une fois, un texte législatif doit être à la hauteur des enjeux dont il traite; ce n'est pas le cas de celui dont nous commençons l'examen. La position de notre groupe est claire: nous sommes favorables aux énergies renouvelables ainsi qu'à l'accélération de leur production, mais pas n'importe comment, pas dans n'importe quelles conditions. Nous rejeterons donc les nombreuses dispositions, par exemple le soutien à l'hydrogène bas-carbone,...

M. Bruno Millienne. Ça, c'est indispensable!

Mme Clémence Guetté. ...qui font de votre texte un cheval de Troie du nucléaire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*) Nous refuserons l'agrivoltaïsme, qui artificialise les sols et nuit à notre souveraineté alimentaire; les fameux PPA, contrats d'achat d'électricité grâce auxquels Google s'approprie déjà des éoliennes en mer du Nord;...

M. Matthias Tavel. Des magouilles!

Mme Clémence Guetté. ...le bidouillage des factures d'électricité; le retour de la raison impérative d'intérêt public majeur sans les garanties que nous avons demandées en commission. Non contents de tenir bon au sujet de ces nettes divergences entre nos visions respectives (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES*), nous ferons

par voie d'amendement nombre de propositions en vue d'une meilleure planification, ainsi qu'en faveur de l'outre-mer, qui pourrait constituer le fer de lance d'une évolution vers le 100 % énergies renouvelables. (*Mêmes mouvements.*) Nous relaierons les suggestions des protecteurs de la biodiversité et celles des Français qui souhaitent participer physiquement à des débats organisés à côté de chez eux. Nous ferons au mieux pour que soient intégrées au texte les dispositions indispensables en matière de concertation citoyenne, de protection des filières industrielles, de contrôle public du secteur et de moyens suffisants pour les services de l'État; nous amenderons également le texte pour que les zones déjà artificialisées, en particulier les parkings, toitures et délaissés autoroutiers, soient utilisées en priorité dans la perspective de l'accélération de la production d'énergies renouvelables dont nous avons besoin.

M. Erwan Balanant. Cela tombe bien: c'est dans le texte!

Mme Clémence Guetté. Madame la ministre, les Français ont froid: pour votre politique des petits pas, le temps fait défaut. Je le répète: soyez à la hauteur et revoyez votre copie! (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES ainsi que sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES. – M. Philippe Naillat applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Emmanuel Maquet.

M. Emmanuel Maquet. Les Français vivront cet hiver une véritable angoisse: celle de voir leur pays, grande puissance mondiale, autrefois leader de l'électricité décarbonée, relégué non seulement parmi les États importateurs, mais parmi les plus exposés au risque de rupture d'approvisionnement.

M. Vincent Descoeur. Hélas!

M. Emmanuel Maquet. Madame la ministre, c'est à vous qu'il revient d'assumer la responsabilité de la situation, car les tenants de votre idéologie exercent désormais le pouvoir depuis dix ans: dix ans de démantèlement de notre filière d'excellence nucléaire, depuis l'arrêt de Superphénix jusqu'à celui de la centrale de Fessenheim, en passant par l'abandon du projet Astrid de réacteur rapide refroidi au sodium à visée industrielle; dix ans de subventions massives à une électricité intermittente, de désarmement de notre pays face aux défis climatiques et énergétiques,...

M. Vincent Descoeur. Eh oui!

M. Emmanuel Maquet. ...alors que nous étions en la matière les leaders internationaux grâce à une industrie nucléaire florissante que le monde entier nous enviait. Vous nous dites que les bénéfices de l'exploitation des énergies renouvelables sont en train de compenser les investissements publics pharaoniques dans ce secteur. Pourtant, le compte n'y est pas: tandis que l'on estime à 120 ou 150 milliards d'euros le montant total des engagements financiers, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) évalue les recettes, à l'occasion de cette insupportable hausse des prix, à 31 milliards à peine. La fameuse rente des producteurs d'électricité est donc ponctionnée aux dépens du pouvoir d'achat des Français, diminué par une explosion des prix de cette énergie dont votre politique, en la rendant moins abondante, se trouve directement responsable!

Vous nous parlez également de l'objectif de 23 % d'énergies renouvelables dans notre consommation finale, imposé par l'Union européenne, que nous n'avons pas atteint. Qu'avez-vous fait pour le remettre en cause lors de ses révisions successives, en 2018 et 2022? Où étiez-vous pour faire entendre la voix de la France et obtenir qu'à cet objectif trompeur en soit substitué un autre, portant sur la produc-

tion bas-carbone au lieu de la production renouvelable ? Renouvelable, en effet, ne veut pas dire bon pour le climat : la principale énergie qui a permis à l'Union européenne d'atteindre en 2020 son objectif d'ensemble de 20 % d'énergies renouvelables était la biomasse, autrement dit la combustion de bois ou de gaz.

Par ailleurs, tous les États n'ont pas été logés à la même enseigne. Pour atteindre 20 % à l'échelle de l'Europe, on a demandé 23 % à la France et 18 % à l'Allemagne : où est la justice, où est l'équité ? En 2020, nous avons atteint 19,1 % d'énergies renouvelables, contre 19,3 % pour les Allemands : quasiment le même niveau. Cessons donc de nous flageller alors que, dans le même temps, nos voisins émettent deux fois plus de carbone par habitant que nous – ce qui, en plus de réchauffer l'atmosphère, entraîne chaque année des dizaines de milliers de morts, y compris sur notre sol.

Le groupe Les Républicains s'est montré extrêmement clair au sujet des points d'ouverture, parmi lesquels l'éloignement des éoliennes, sur terre ou sur mer : le saccage de nos campagnes par des aérogénérateurs de plus en plus massifs ne peut continuer. Nos monuments historiques, notre littoral, notre ligne d'horizon constituent l'attrait touristique de nos territoires, du cadre de vie dont, je crois, nous sommes tous très fiers. À l'heure où la Chine développe des éoliennes offshore de 16 mégawatts de puissance et 270 mètres de haut, il est essentiel de mieux protéger notre patrimoine paysager, témoignage de notre belle histoire. Vous croyez nous rassurer en précisant que seul 1 % du territoire national serait planté d'éoliennes à la suite de l'adoption de ce texte : 1 %, c'est la surface d'un département, cinquante fois celle de Paris – une perspective effrayante !

Un autre point de négociation aurait pu être le rôle des élus, qui doit être renforcé. Vous nous proposez de définir des zones d'accélération en accord avec les maires, mais leur définition et leur validation nécessiteront plusieurs mois, voire des années de procédure. Pendant ce temps, et en attendant leur entrée en vigueur, des milliers d'éoliennes continueront d'être installées tous azimuts, sans aucun droit de regard des conseils municipaux. Vous ne souhaitez pas modifier le code de l'environnement pour entendre la voix des territoires ; nous continuerons quant à nous de la porter pendant les discussions qui commencent ce soir.

Dans ces conditions, et pour toutes ces raisons, nous aborderons l'examen du texte avec beaucoup de vigilance, notamment s'agissant de sa principale mesure : l'instauration, sans attendre la mise en place des zones d'accélération en concertation avec les conseils municipaux, de la fameuse raison impérative d'intérêt public majeur. Il ne s'agit là rien de moins que d'écraser le droit commun, et accessoirement la faune et la flore, au profit d'une industrie largement étrangère pour remplir des objectifs injustes et sans lien avec le climat.

M. Jean-Yves Bony. Eh oui !

M. Sébastien Jumel. Il a raison !

M. Emmanuel Maquet. Pour le groupe Les Républicains, le vrai intérêt public majeur, c'est de réindustrialiser la France, mes chers collègues : accélérons la relocalisation du textile, de l'automobile, de la sidérurgie, de l'industrie made in France. Réindustrialiser la France, c'est éviter le carbone induit par la production de pays très en retard en termes d'empreinte carbone. Vous devez entendre nos arguments, madame la ministre, et ne pas franchir ces lignes rouges si vous souhaitez recueillir notre soutien sur ce texte. Dans le cas contraire, vous assumerez la responsabilité de la colère des Français qui se rendent compte de l'impasse dans laquelle notre pays est

plongé par de telles politiques, motivées par une idéologie qui nous a déjà conduits à l'échec. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Bruno Millienne.

M. Bruno Millienne. Nous nous retrouvons aujourd'hui pour étudier l'un des textes les plus importants de cette législature, et je suis très fier d'être devant vous pour le défendre. C'est un texte ambitieux, qui prouve la volonté de notre majorité de travailler avec tous ceux qui veulent honnêtement préparer notre pays pour atteindre nos objectifs climatiques. Les défis sont immenses et notre retard déjà très important.

Nous n'avons pas le choix. Est-il utile de rappeler pourquoi ? D'abord parce que même si nous consommons moins d'énergie à l'avenir, nous aurons besoin – cela a déjà été rappelé – d'environ 60 % d'électricité en plus d'ici à 2050 par rapport à aujourd'hui. Parce qu'en outre, le nucléaire ne suffira pas. Faire sortir de terre des centrales nucléaires prend du temps, beaucoup de temps. Or, dans le même temps, douze réacteurs arriveront en fin de vie en 2035. Nous n'aurons donc pas le temps nécessaire pour satisfaire nos besoins en électricité avec du nucléaire seulement. Car le nucléaire coûte cher, très cher : près de 52 milliards d'euros pour la construction de six EPR 2 sur une durée de vingt-cinq ans. De plus, un scénario 100 % nucléaire se heurterait à un problème de faisabilité technologique et industrielle : selon la filière elle-même, il existe une sorte de plafond, pour les capacités industrielles, de quatorze réacteurs nucléaires nouveaux à l'horizon 2050.

M. Vincent Descoeur. Surtout après dix ans de pause !

M. Bruno Millienne. L'heure est donc à l'action, à un grand coup d'accélérateur aux projets d'énergies renouvelables en France : les 80 premières éoliennes en mer voient à peine le jour en France, alors que 5 700 tournent déjà en Europe. L'Europe... Certains nous diront qu'elle est une des raisons de nos maux. Pourtant, les propositions populistes et europhobes soutenant une sortie de la France du marché européen de l'énergie ne sont ni viables ni soutenables, nous le savons tous.

M. Matthias Tavel. C'est ce que demande le Medef !

M. Jérôme Nury. Le Portugal est-il europhobe ?

M. Bruno Millienne. Je ne me souviens pas avoir entendu cette critique lorsque la France était exportatrice nette. Sortir de ce marché ne nous permettrait pas plus de garantir notre approvisionnement énergétique. Le réformer oui, en sortir, non.

L'unique solution est de produire plus d'énergie sur notre sol. Nous travaillons sur ce texte depuis plusieurs semaines avec tous ceux qui partagent ce constat et qui, comme nous au groupe Démocrate, souhaitent accélérer nos procédures d'implantation. Aujourd'hui, il faut cinq ans pour construire un parc solaire et sept ans pour un parc éolien – dix ans lorsqu'il est en mer –, alors qu'il ne faut pas plus de trois ans dans les pays scandinaves, malgré la crise du covid. Cela, chers collègues, nous ne pouvons nous y résoudre.

Les sénateurs ont largement enrichi le texte, pour le voter à la quasi-unanimité. En effet, pour adapter nos modes de vie au dérèglement climatique et préserver ainsi la qualité de vie de nos enfants, un consensus peut vite être trouvé. J'en appelle donc ici solennellement à nos collègues du groupe Les Républicains : si vous ne voulez pas passer pour des anti-énergies renouvelables, comme vous semblez le craindre, emboîtez le pas à vos collègues sénateurs et construisez

avec nous ce texte, en responsabilité. Je ne doute pas, d'ailleurs, que les mille et quelques amendements déposés par votre groupe y contribueront pleinement.

M. Vincent Descoeur. Tout dépend de leur sort.

M. Bruno Millienne. Je tiens aussi à souligner la qualité des débats que nous avons eus en commission. Ils ont été apaisés et constructifs avec l'ensemble des groupes politiques, grâce à l'engagement et à l'esprit de coconstruction de nos quatre rapporteurs, que je salue ici, mais également grâce à l'investissement et au sérieux de notre ministre, qui peut se targuer d'un travail transparent de qualité. J'ose espérer que cet esprit perdurera dans les débats en séance publique, où le regain de visibilité a malheureusement parfois tendance à exacerber la volonté de certains de tout conflictualiser. De grâce, gardons l'esprit constructif qui a prévalu en commission ! Oublions pour un temps, sur ce texte qui engage l'avenir de nos enfants, la politique spectacle qui abîme tant notre institution.

Je pense notamment, à cet égard, au dispositif de planification territoriale, enjeu central de ce texte et réacteur de la réussite d'un projet. Si nous considérons que le droit de veto des maires proposé par les sénateurs n'était pas la solution, nous souhaitons néanmoins placer les élus locaux au cœur du dispositif. Nous soutiendrons donc la proposition d'une conférence territoriale réunissant maires et présidents d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), au sein de laquelle seront définies l'ensemble des zones d'accélération préalablement identifiées par les communes pour implanter les projets d'énergies renouvelables. Aucune commune ne pourra se voir imposer une zone qu'elle n'aura pas identifiée préalablement.

Je tiens également à préciser que notre groupe défendra le rétablissement de l'article 4, c'est-à-dire la reconnaissance de la raison d'intérêt public majeur pour certains projets d'énergies renouvelables. Cependant, nous resterons bien sûr ouverts à une nouvelle rédaction qui permettra peut-être de répondre aux préoccupations de certains, tout en respectant les objectifs du texte.

Autre enjeu central sur lequel le groupe Démocrate est particulièrement engagé : l'agrivoltaïsme. Nous en proposons une définition plus claire et un encadrement plus strict, pour permettre le déploiement des énergies renouvelables sur les surfaces agricoles sans menacer la production agricole. Nous nous assurerons de la non-artificialisation des sols et de l'effective réversibilité des installations agrivoltaïques, en imposant des garanties financières. Nous proposons que ces projets puissent être portés par des agriculteurs exclusivement.

Enfin, le texte doit permettre à chaque citoyen de se saisir de ces enjeux. C'est pourquoi nous saluons, et poursuivons en séance, le travail visant à diversifier au maximum nos sources de production. Méthanisation, géothermie, hydrogène, réseaux de chaleur et de froid : il faut accélérer partout où cela est possible. Il faut également promouvoir l'autoconsommation en simplifiant les démarches, pour faciliter la création de sociétés de projets, par exemple.

Il est rare de pouvoir se targuer d'avoir travaillé sur un texte de cette importance, un texte qui marque une inflexion non pas pour le quinquennat à venir mais pour des décennies. Il y a de cela près de quarante ans, nos prédécesseurs ont défini la politique énergétique de notre pays, et nous bénéficions encore aujourd'hui de ses retombées positives. Nous avons la même responsabilité aujourd'hui. C'est une responsabilité non seulement vis-à-vis de nous-mêmes mais aussi vis-à-vis de nos enfants, de notre pays et de l'Europe. Pensons au bien

commun, dépassons nos clivages habituels et votons ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-Noëlle Battistel.

Mme Marie-Noëlle Battistel. Le groupe Socialistes et apparentés s'était montré particulièrement critique sur le contenu du projet de loi relatif à l'accélération des énergies renouvelables qui lui avait été présenté en août dernier. Je ne reviendrai pas sur l'inversion de calendrier entre les différents textes ou échéances ayant trait à l'énergie dans l'année à venir : projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, projet de loi visant à accélérer la construction de nouveaux réacteurs nucléaires, réforme d'EDF, PPE... Nous en avons longuement parlé mais avouez, madame la ministre, qu'il est difficile de définir à l'aveugle les outils de mise en œuvre d'une programmation.

D'autre part, la sobriété est la grande oubliée alors qu'elle doit être au cœur de nos politiques énergétiques, au même titre que les énergies renouvelables. Le texte lui-même ne comportait aucune mesure de planification territoriale, condition même du succès de l'accélération, aucune mesure ou presque concernant le développement de l'énergie solaire sur des surfaces déjà artificialisées, et rien non plus sur la chaleur renouvelable ou l'hydroélectricité – alors même que l'augmentation de puissance des ouvrages existants n'est pas encore effective, trois ans après la loi « énergie-climat » qui la rendait possible. Qu'attendons-nous ?

Il y a dans ce projet de loi un certain nombre de simplifications et de coordinations utiles, notamment pour l'éolien en mer, et d'autres mesures dont l'utilité est plus discutable, comme le Sénat l'a lui-même souligné. Sur les délais de procédure, par exemple, nous ne devons pas légiférer aux seules fins de placer une rustine pour cacher le problème central et majeur qu'est l'insuffisance des moyens de l'État dans les territoires pour instruire les projets d'une part et les recours d'autre part. L'arrêt des suppressions de postes prévu dans le PLF pour 2023 met fin à l'hémorragie, madame la ministre, mais il ne redonne pas aux Dreal, aux DDT et à la justice administrative des moyens suffisants, au niveau de l'ambition que nous avons pour le développement des énergies renouvelables.

Le Sénat a largement contribué à améliorer ce projet de loi, en lien avec le Gouvernement, et un commencement de résolution a pu y être trouvé en réponse à nombre de nos critiques, notamment sur la planification territoriale. Le Sénat a également su faire face aux enjeux et s'extraire de certaines propositions caricaturales qui furent parfois les siennes sur ces sujets – je pense en particulier au droit de veto que les maires, pour le plus grand nombre, ne demandent pas.

Vous avez souhaité, madame la ministre, préparer l'examen de ce texte dans notre assemblée en inaugurant une nouvelle méthode de travail et en tendant la main à tous les groupes, notamment ceux de l'opposition. Depuis que la Première ministre a annoncé cette nouvelle méthode en juillet dernier, ses propos ont souvent sonné creux. Avec vous, cependant, nous avons trouvé un dialogue véritable, exigeant, parfois compliqué mais constructif et dont nous pensons qu'il a permis à chacun d'évoluer sur ce texte. Ces derniers jours encore, en lien avec le cabinet de la Première ministre, nous avons œuvré à la recherche de solutions. Si nous devons attendre l'issue des débats pour établir un bilan, nous saluons déjà cet état d'esprit.

M. Éric Bothorel, rapporteur. Bravo !

Mme Marie-Noëlle Battistel. Celui-ci est également partagé par nos rapporteurs, avec qui nous avons eu de nombreux échanges et dont nous voulons, malgré les divergences qui subsistent, saluer le travail.

Sur le fond du projet de loi, nous avons fait évoluer positivement les dispositions de planification territoriale. Comme nous l'avons proposé, les zonages partiront des territoires, des communes elles-mêmes, avant d'être établis au niveau intercommunal et dans les schémas départementaux. Ceux-ci s'appuieront sur les Scot lorsqu'ils existent ou, à défaut, sur le résultat d'un dialogue territorial entre l'État et les EPCI. Ces zones seront respectueuses des choix des territoires tout en étant conformes aux objectifs territorialisés de la programmation pluriannuelle de l'énergie; elles seront annexées aux documents d'urbanisme pertinents selon les territoires. Nous souhaitons toujours que les zonages puissent devenir pleinement opposables à terme, et nous défendrons des propositions visant à favoriser le fléchage des projets vers ces zones, notamment avec la modulation tarifaire.

En commission, nous avons souligné la nécessité de développer des filières industrielles françaises pour accompagner la massification. Elles seront source d'emplois et de souveraineté énergétique. Si nous accélérons le développement des énergies renouvelables en accroissant notre dépendance, nous aurons raté notre objectif. Nous proposons d'utiliser le vecteur de la commande publique par le biais des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et en accélérant l'entrée en vigueur de l'article 35 de la loi « climat et résilience » pour favoriser les équipements français et européens. Nous avons entendu les propos tenus hier sur France Inter par le ministre délégué chargé de l'industrie, Roland Lescure, qui allaient dans ce sens, et nous avons retravaillé nos propositions depuis l'examen du texte en commission. Nous ne doutons pas que nous pourrions aboutir sur ce sujet avec votre soutien.

Nous avons également formulé des propositions pour libérer des potentiels qui nous semblent avoir été oubliés par ce texte. C'est le cas notamment du réseau de Voies navigables de France (VNF), qui, à l'exemple du réseau concédé à la Compagnie nationale du Rhône, dispose d'un potentiel certain de développement des énergies renouvelables. Nous proposerons donc que des objectifs de production d'énergies renouvelables, en lien avec la PPE et son potentiel fluvial et domanial, soient définis par VNF et mis en œuvre selon une stratégie pluriannuelle. L'établissement public y est prêt et les investisseurs institutionnels également.

Pour ce qui est des outre-mer, nous avons proposé d'en faire des territoires 100 % énergies renouvelables.

Lors des débats en commission, nous avons identifié deux points durs qui demeurent dans le texte et qui font encore obstacle à un vote favorable de notre part. Car notre ambition est bien d'améliorer toujours plus ce projet de loi afin de pouvoir le voter presque comme le nôtre.

La première ligne rouge est la question du solaire au sol, en particulier en zone agricole. Nous pensons que le photovoltaïque doit d'abord être développé dans des zones artificialisées et avons fait des propositions en la matière en commission. Nous avons ainsi obtenu que le niveau de couverture des toitures des nouveaux bâtiments tertiaires soit porté de 50 % à 60 % de leur surface – même si nous estimons qu'il doit être possible de faire mieux – et nous proposons de faire des zones d'activité économique des zones prioritaires de développement des énergies renouvelables.

La définition du solaire au sol en zone agricole, proposée en commission à l'article 11 *decies*, aurait permis à ces projets de se développer sans entrave. Nos sous-amendements adoptés en commission, qui ont durci la définition de cette activité, ont marqué un premier pas, qui reste cependant insatisfaisant. Les nombreuses sollicitations d'énergéticiens reçues entre-temps nous ont confortés dans notre analyse. Nous avons poursuivi nos débats sur la question ces derniers jours et avons formulé une proposition de rédaction de nature à permettre de trouver un accord.

M. Jean-Marc Zulesi, président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. Très bien!

Mme Marie-Noëlle Battistel. Notre deuxième ligne rouge est la question du partage de la valeur. Nous l'avons dit, celle-ci doit profiter aux territoires sans remettre en cause le principe cardinal de la péréquation tarifaire. L'accueil d'installations de production d'énergies renouvelables n'est pas une charge impliquant une indemnisation, mais une contribution à un effort national qui justifie des retombées positives.

À cet égard, nous sommes totalement opposés à une forme de retour, notamment aux particuliers, par une remise sur la facture d'électricité. Ce mécanisme serait source de jalousies et de conflits de voisinage entre les habitants – parfois d'une même rue, selon les modalités du zonage – et, *in fine*, cela se ferait au détriment des projets. De plus, le coût d'un tel système serait intégré aux charges de service public, donc supporté par les autres contribuables. Nous avons senti en commission que la majorité était également divisée sur ce point, qui reste pour nous une difficulté très importante.

Nous sommes pour une solution alternative, celle d'un fonds qui permettrait de financer des projets de rénovation énergétique, d'adaptation au changement climatique et de lutte contre la précarité énergétique, ledit fonds étant financé par les porteurs de projets par l'intermédiaire des collectivités locales du bloc communal. Cela doit permettre de faire le lien entre production d'énergie, sobriété et justice sociale, dans un équilibre établi en fonction des priorités de chaque territoire, mais aussi de favoriser l'acceptabilité des projets.

Si l'équilibre des autres dispositions de ce projet de loi est maintenu ou amélioré et si nous trouvons une résolution sur les deux points que j'ai évoqués, nous voterons ce texte. Nous avons été transparents sur nos intentions, madame la ministre, nous avons participé loyalement aux échanges depuis plusieurs semaines et nous croyons à la réalité de cette coconstruction – un modèle dont nous devrions nous inspirer pour d'autres textes à venir. En transformant cet essai, permettez-nous de voter votre texte, qui deviendrait ainsi notre texte: cela dépendra de l'issue des débats, qui résultera elle-même en partie de l'écoute que vous saurez nous accorder. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Vincent Thiébaud.

M. Vincent Thiébaud. En 2002, Jacques Chirac déclarait: « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. » Aujourd'hui, la réalité s'impose à nous et nous ne pouvons plus, nous ne devons plus regarder ailleurs.

M. Loïc Prud'homme. La maison de la droite, elle, a bien brûlé!

M. Vincent Thiébaud. Depuis plusieurs mois, nos concitoyens et concitoyennes vivent une période difficile: inflation, guerre en Ukraine, augmentation du prix de l'énergie,

du gaz et du pétrole, difficultés d'approvisionnement en fioul. Ces événements sont incontestablement source d'inquiétudes et nous obligent à agir vite.

Agir vite, d'abord, car notre consommation d'énergie finale dépend toujours aux deux tiers d'une énergie fossile produite par des puissances étrangères. Au vu du contexte actuel, il devient urgent d'atteindre et de garantir notre indépendance et notre autonomie énergétiques : il y va de notre souveraineté économique et politique.

Agir vite, ensuite, car il nous faut prendre nos responsabilités en matière énergétique : la lutte contre le dérèglement climatique doit incontestablement être le défi de notre siècle.

Agir vite, enfin, car il n'existe pas de solution miracle : le nucléaire ne saurait être l'unique recours, mais le 100 % énergies renouvelables n'est pas atteignable non plus. Nous devons donc adopter une approche posée, pragmatique et qui tienne compte de l'enjeu essentiel consistant à fournir de l'énergie aux générations futures en France, tout en assurant notre souveraineté.

Le projet de loi relatif à l'accélération des énergies renouvelables s'inscrit dans cette dynamique. Ce texte doit se comprendre comme une première réponse aux défis auxquels nous faisons face aujourd'hui. Une réponse en matière d'accélération, d'abord, avec la réduction des délais de délivrance de l'autorisation des projets d'énergies renouvelables et la simplification des procédures. En matière de diversification, de déploiement massif et de planification ensuite, mais aussi et surtout en matière de partage de la valeur et de respect de nos territoires. Car, nous en sommes convaincus, c'est en écoutant les acteurs de nos territoires que nous parviendrons à devenir la première grande nation à sortir – ou du moins à tendre à le faire – des énergies fossiles. Il me semble d'ailleurs que cette volonté d'écoute et de partage de la valeur a été l'une des priorités de notre travail en commission, dans un esprit transpartisan.

À ce titre, je tiens à remercier, au nom du groupe Horizons et apparentés, l'ensemble des rapporteurs pour leur implication, leur engagement, leur écoute et leur considération lors de l'examen du texte en commission. Je remercie également Mme la ministre, qui a procédé à de nombreuses consultations. Avec 181 amendements adoptés en commission du développement durable et 176 en commission des affaires économiques, le texte que nous examinons aujourd'hui est, sans aucun doute, le fruit de discussions parfois animées, mais toujours bienveillantes et fertiles.

Le groupe Horizons et apparentés a participé au renforcement de l'ambition de ce texte de loi lors de son examen en commission. Notre groupe a proposé des amendements, défendus notamment par Henri Alfandari, rapporteur de la commission des affaires économiques, pour renforcer le rôle des élus locaux, en particulier des maires, dans la planification et la territorialisation du déploiement des énergies renouvelables.

Dans une optique de partage de la valeur, nous défendrons en séance des amendements visant à inciter économiquement au déploiement des énergies renouvelables au travers des crédits carbone, mais aussi de dispositifs ciblés de soutien à l'implantation de projets dans les zonages prioritaires définis à l'article 3.

Pour assurer un meilleur partage des retombées fiscales des projets éoliens offshore, nous soutenons une affectation d'une part de la valeur aux intercommunalités de la façade

maritime, et non seulement aux communes de bord de mer, qui ne sont pas les seules à subir les conséquences de ces projets.

Pour développer les projets d'énergie solaire, nous soutenons un amendement visant à lever les obstacles à ces projets sur les terrains ou les ouvrages relevant d'une activité de gestion de l'eau, de l'assainissement ou des eaux pluviales urbaines.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, ce projet de loi est un texte d'avenir, en faveur duquel le groupe Horizons et apparentés est pleinement engagé. Il a pour objectif d'assurer à la France une énergie souveraine, compétitive et décarbonée, et de permettre à l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens de se chauffer, de cuisiner et de se déplacer. Il constituera également une véritable opportunité économique pour notre pays, car les énergies renouvelables représentent plusieurs dizaines de milliards de recettes pour l'État. Les énergies renouvelables sont une chance pour nos territoires et pour la compétitivité de nos entreprises, mais aussi et surtout pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

M. Erwan Balanant. Dommage que M. Tanguy ne soit plus là pour entendre cela !

M. Vincent Thiébaud. J'espère que les débats que nous aurons en séance seront fructueux et que nous réussirons à raisonner en dehors des positions dogmatiques et idéologiques parfois fondées sur de simples considérations esthétiques. Pour ma part, je ne sais pas s'il est préférable d'avoir au fond de son jardin une éolienne ou une centrale nucléaire – je vous en laisse juges –,...

M. Éric Bothorel, rapporteur. Il faut les deux !

M. Vincent Thiébaud. ...mais je plaide en faveur d'une approche pragmatique : en effet, si nous pouvons parfois prévoir l'avenir, nous devons toujours le permettre.

Pour toutes ces raisons, le groupe Horizons et apparentés votera en faveur de ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur quelques bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Charles Fournier.

M. Charles Fournier. Nous, écologistes, attendions depuis longtemps un texte sur les énergies renouvelables, qui constitue pour nous l'un des trois piliers d'une politique énergétique efficace, écologique et socialement juste. Ces trois piliers, ce sont une sobriété énergétique pour réduire nos consommations et le gaspillage ; l'efficacité énergétique à tous les niveaux pour optimiser nos consommations, et une trajectoire 100 % énergies renouvelables pour produire une énergie propre et mettre fin à la dépendance aux énergies fossiles.

Nous, écologistes, attendions un texte pour rattraper le retard de la France en matière de déploiement des énergies renouvelables. En 2020, elles n'ont représenté que 19 % de la consommation finale contre les 23 % qui étaient prévus, ce qui fait de la France le seul pays européen à ne pas avoir atteint ses objectifs en la matière. Si nous avions atteint nos objectifs, nous aurions fait des économies majeures et nous disposerions aujourd'hui d'une production équivalente à quatre fois celle produite par Fessenheim, ce qui nous permettrait d'aborder l'hiver dans une situation totalement différente de celle que nous connaissons.

M. Jérôme Nury. Oui, nous serions encore plus dépendants des autres pays !

M. Vincent Descoeur. Pour passer l'hiver sans problème, il aurait surtout fallu ne pas abandonner le nucléaire !

M. Charles Fournier. Les énergies renouvelables devraient rapporter à l'État 31 milliards en 2022 et 2023, ce qui constitue une ressource absolument indispensable dans la période que nous traversons. N'en déplaise à certains, la France doit augmenter massivement et très rapidement sa production d'énergie renouvelable. Tous les scénarios existants, même ceux qui font la part belle au nucléaire, prévoient une part d'énergies renouvelables – nous n'avons pas le choix. Mais quel message envoyons-nous à nos compatriotes, qui redoutent des coupures d'électricité cet hiver parce que nous risquons de manquer d'énergie? Certains disent que la réponse se trouve dans le nucléaire, mais c'est faux. Aujourd'hui, la production est à 48 % de ses capacités – notez bien ce chiffre, qui montre que le nucléaire bat des records de faiblesse.

M. Vincent Descoeur. Parce que nous avons désinvesti !

M. Charles Fournier. Certains disent que le nucléaire nous rendra notre souveraineté, c'est également faux. Si nous sommes indépendants à 52 % selon la statistique française globale, nous ne le sommes qu'à 12 % en tenant compte de l'origine du combustible nucléaire, car nous sommes très dépendants de l'Ouzbékistan et du Kazakhstan pour ce qui est de l'approvisionnement en uranium.

Nous considérons donc que le nucléaire n'est pas la solution, qui est plutôt à rechercher du côté de la sobriété et des énergies renouvelables. Nous pensons aujourd'hui de manière séparée nos productions et nos consommations. Nous devons absolument envisager notre production en fonction d'une consommation totalement maîtrisée, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Pour ce qui est du texte, il partait selon nous d'un mauvais diagnostic, qui mettait tout notre retard en matière d'énergies renouvelables sur le dos des procédures administratives et du code de l'environnement. Oui, il faut sans doute simplifier les procédures, mais ce n'est pas parce que nous allons nous attaquer au code de l'environnement que nous allons résoudre le problème !

Le vrai diagnostic était ailleurs, notre retard résultant avant tout d'une absence de clarté politique et des tergiversations sans fin sur la trajectoire énergétique de la France. Nous allons avoir un texte de méthode, sans connaître l'ambition et le cap dont notre pays devrait se doter, et cela explique, comme l'ont dit plusieurs de mes collègues, le calendrier fragmenté et peu compréhensible qui rend difficile notre exercice.

Nos difficultés sont également imputables à l'absence de planification descendante et ascendante, c'est-à-dire d'une vision nationale déclinée dans les territoires, mais aussi d'une participation des territoires à la définition de cette planification dont nous manquons cruellement aujourd'hui. Nous manquons de moyens humains au sein des administrations de l'État, mais également auprès des collectivités, en matière d'ingénierie, pour accompagner toutes les transformations qui sont nécessaires. Si nous avions disposé d'une planification, nous aurions déterminé les moyens à mettre en œuvre et aurions pu maintenir la trajectoire que nous nous étions fixée.

La dernière chose à nous avoir fait défaut, c'est un cadrage public du déploiement des énergies renouvelables. C'est la dimension libérale qui l'a emporté dans nos territoires, c'est la compétition, la concurrence qui a pris le dessus.

Nous n'avons pas non plus suffisamment réfléchi au partage de la valeur, une question essentielle – j'y reviendrai – pour que les énergies renouvelables ne soient pas simplement acceptées, mais désirées par nos concitoyens.

Nous avons abordé ce texte avec cinq principes. Je viens d'évoquer le premier, celui de la planification ascendante et descendante, qui doit associer les territoires et les collectivités, mais pas simplement en la personne des maires : tous les élus et les habitants, mais aussi l'ensemble des parties prenantes, notamment les entreprises et les associations, tout le monde doit être autour de la table afin d'aboutir à une vision partagée de cette planification.

Notre deuxième principe est qu'il n'y a pas à choisir entre la biodiversité et les énergies renouvelables. Ces deux enjeux sont d'égale importance. Dans les choix effectués jusqu'à présent, c'est toujours la biodiversité qui a trinqué ; ces temps-ci, on trouve, dans l'hémicycle, de nouveaux amis opportunistes de la biodiversité qui la défendent pour s'opposer à certaines énergies renouvelables mais qui, sur d'autres sujets, la fouleront aux pieds en choisissant davantage d'artificialisation. Défendre la biodiversité, c'est aussi défendre notre souveraineté alimentaire. C'est un enjeu majeur qu'il faudra considérer quand nous parlerons d'agrovoltaïsme.

Le troisième point est qu'il faut d'abord développer les énergies renouvelables sur les terrains artificialisés. Il existe un potentiel important : les délaissés routiers et ferroviaires, les parkings, les toits...

M. Vincent Descoeur. Très juste !

M. Jean-Yves Bony. Nous sommes d'accord.

M. Charles Fournier. L'Europe nous a assigné une ambition : d'ici à 2025, l'ensemble des bâtiments commerciaux et publics devront être couverts de panneaux solaires ; pour les bâtiments résidentiels, l'échéance est fixée à 2029. Pourquoi la repousser ? Nous souhaitons que le texte soit beaucoup plus ambitieux.

Le quatrième point est le partage de la valeur. Ce dernier repose sur trois piliers.

Le premier est le partage par l'impôt. De ce point de vue, il est urgent d'envisager une réforme de l'Ifèr – imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau – dans le sens d'une meilleure répartition et d'un taux renforcé, pour que la redistribution se fasse par les services publics.

Le deuxième repose sur l'économie et les emplois. Malheureusement, nous sommes actuellement dépendants car nous ne savons pas fabriquer de cellules photovoltaïques et parce que nous n'assurons pas dans les territoires les activités de maintenance liées au secteur éolien, lesquelles représentent de nombreux emplois ; avec 80 000 à 90 000 emplois seulement, nous sommes loin du compte. Si nous voulons qu'il y ait un désir d'énergies renouvelables, il faut que le partage de la valeur se fasse par la reterritorialisation des emplois liés à cette activité.

Enfin, le partage de la valeur passe par les contributions volontaires, lesquelles doivent, à nos yeux, être collectives. Nous refusons la redistribution individuelle, sorte de dédommagement qui serait versé à nos concitoyens, les énergies renouvelables étant vues comme un problème. Nous visons un partage collectif fléché vers les collectivités pour avancer sur la transition écologique et la biodiversité. De plus, nous restons sur l'idée de deux fonds plutôt que d'un fonds fusionné ; cela nous paraît plus pertinent.

À ce stade, nous nous félicitons de certaines avancées réalisées s'agissant de la planification et du rôle des territoires. Le dialogue a été nourri ; toutefois, il manque deux aspects à cette planification. D'abord, il faut encourager la concertation et l'implication des citoyens : puisque nous allons faire des zones, il faut porter celles-ci à leur connaissance pour que chacun dispose d'une vision de la transition énergétique dans les territoires. Ensuite, les zones doivent être réellement incitatives : il y faut tous les leviers pour que cela se passe là et pas ailleurs ; c'est à ce prix-là que cela fonctionnera. Les mécanismes actuels sont insuffisants pour rendre les zones totalement déterminantes dans l'organisation de la planification.

Nous notons aussi des progrès en matière de modulation tarifaire, qui permet de mieux répartir les énergies renouvelables dans les territoires. C'était une revendication ancienne, qui nous avait toujours été refusée : pour résumer, quand on accepte d'aller dans des zones un peu moins rentables, on bénéficie d'un complément de rémunération ou d'un tarif de rachat encourageant.

Nous avons également retenu que les autorisations de projets tiendront compte de l'effet de saturation, grâce à un amendement de ma collègue Delphine Batho qui permet de tenir compte des territoires qui ont le sentiment d'avoir fait leur part, contrairement à d'autres.

Un observatoire des énergies renouvelables est indispensable pour suivre l'état d'avancement du déploiement des énergies renouvelables. En effet, tout le monde parle de potentiel, mais sans jamais dire où il est exactement. Nous regrettons que, dans la proposition formulée par le Gouvernement, cet observatoire se restreigne à la question de la biodiversité ; pour nous, il doit avoir des ambitions plus larges. Nous y reviendrons au cours des débats.

Par ailleurs, la suppression de l'article 4 du code de l'environnement a été agitée comme un frein au développement ; pour nous, cette vision est abusive. Si les énergies renouvelables sont d'intérêt général – et il n'y a aucun doute sur le sujet –, chaque projet n'est pas d'intérêt public majeur. Je vous donne un exemple : en Nouvelle-Aquitaine, le projet Horizeo prévoit de supprimer 1 000 hectares de forêts pour installer des panneaux photovoltaïques. Ce projet n'est pas d'intérêt public majeur. Au contraire, il porte gravement atteinte à la biodiversité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Écolo-NUPES, LFI-NUPES et GDR-NUPES.*)

Mme Delphine Batho. Très bien !

M. Charles Fournier. Soulignons enfin l'avancée dans l'approche des conflits autour des énergies renouvelables. Nous avons proposé la création d'un médiateur, idée qui a été reprise dans le texte. Il nous semble plus intéressant de passer par la médiation que de judiciairiser tous les conflits. Un médiateur a déjà été nommé à titre expérimental sur l'hydroélectricité en Occitanie ; étendons le dispositif à l'ensemble des énergies renouvelables.

Malgré tout, plusieurs points ne sont pas réglés à ce stade.

Il faut aller beaucoup plus loin sur le potentiel d'énergies renouvelables dans les zones déjà artificialisées. Nous regrettons que l'article 11 *ter* ait été supprimé et que nos amendements concernant les bâtiments publics, les bâtiments privés et les logements sociaux aient été rejetés.

Il y a également le sujet de l'agrivoltaïsme et du photovoltaïque au sol, que je mets l'un à côté de l'autre. Nous sommes en train d'inventer une nouvelle activité : quand on met du solaire sur les parkings, on ne parle pas de parkingvoltaïsme, mais étonnamment, pour l'agriculture, on invente une

nouvelle notion... Nous voyons ainsi apparaître des projets alibi : plus de 150 hectares d'énergie renouvelable avec quelques moutons, et cela devient de l'agrivoltaïsme. Non ! Il faut que les règles soient extrêmement claires. Le texte propose des avancées, mais il faut aller beaucoup plus loin. Nous sommes opposés au photovoltaïque au sol, pratique qui ne coûte pas cher mais qui est très préjudiciable à la biodiversité comme à notre souveraineté alimentaire.

J'ai indiqué précédemment, au sujet du partage de la valeur, que nous étions opposés à la ristourne individuelle. Nous avons proposé des avancées et des évolutions sur l'Ifer ; il faudra lancer un groupe de travail sur le sujet. Cela n'apparaît pas dans le texte, mais il est indispensable de revisiter cette redistribution par l'impôt concernant les énergies renouvelables.

De plus, il y a la question cruciale des filières économiques et des emplois, sur laquelle le texte ne propose pas ou peu de progrès. Quelques amendements ont ouvert le chantier, mais celui-ci reste plein et entier. Il n'y aura pas de réussite, pas d'acceptation des énergies renouvelables, pas de désir, s'il n'y a pas d'activité économique, d'emplois et d'énergies renouvelables made in France.

Enfin, il y a la question de l'encadrement public des développeurs d'énergies renouvelables. Nous proposons de créer un agrément pour les développeurs afin d'éviter les margoulines, dont les pratiques tout à fait détestables sont vécues comme insupportables par nos concitoyens. Nous suggérons aussi de développer le modèle coopératif avec les communautés locales d'énergie, qui sont une façon d'engager à la fois la puissance publique et nos concitoyens dans la réussite des projets.

Nous avons eu plusieurs échanges ; vous avez ouvert la porte et nous espérons qu'elle ne se refermera pas. Eu égard au chemin parcouru par le texte, avec des plus et des moins, nous resterons très attentifs au cours des débats à venir. Nous ne sommes pas à l'abri de mauvaises ni de bonnes surprises.

M. Jean-Marc Zulesi, *président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire.* Les surprises seront bonnes !

M. Charles Fournier. Mais, disons-le, pour nous, tout ne se joue pas avec ce texte. Il serait inconcevable de l'essentialiser en décrétant que nous sommes en l'an zéro des énergies renouvelables. Nous n'avons pas avancé. Il faut reconnaître ce qui n'a pas été fait et pourquoi nous en sommes là. Il faudra une loi de programmation ambitieuse ; il faudra une planification et les moyens qui vont avec ; il faudra renforcer les services de l'État ; il faudra une ambition pour l'appropriation collective de la transition énergétique. C'est indispensable pour réussir. J'assistais, ce matin, à l'un des débats organisés avec la Commission nationale du débat public (CNDP). Il n'y avait pas beaucoup de monde, c'était un débat un peu discret. Il me semble qu'il nous faut un temps de concertation beaucoup plus fort que celui qui s'amorce aujourd'hui pour permettre une articulation efficace avec les enjeux de sobriété et le développement des filières concernées. Ne faisons pas jouer à ce texte un rôle si essentiel qu'il justifierait les errements du passé et les renoncements que nous avons déjà connus et qui pourraient se reproduire. Nous souhaitons qu'il soit un bon texte de méthode ; nous y avons travaillé avec sérieux et nous continuerons de le faire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Écolo-NUPES, LFI-NUPES, SOC et GDR-NUPES ainsi que sur les bancs des commissions. – M. Jean-Louis Bricout et Mme Laurence Maillart-Méhaignerie applaudissent également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Hubert Wulfranc.

M. Hubert Wulfranc. Les lignes rouges en matière de politique énergétique de notre pays, vous les avez franchies. Elles vous ont été clairement rappelées par mon collègue Sébastien Jumel, au nom des députés communistes et du groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES. Nous avons une vision diamétralement opposée à la trajectoire libérale que vous avez conduite jusqu'à présent et dont nous retrouvons la logique dans ce texte.

L'horizon d'un mix énergétique où le nucléaire et les énergies renouvelables jouent tout leur rôle est acté. Pour notre part, nous l'avons fait dès 2015, mais nous contestons la pente de dérégulation et de fragmentation de la production énergétique qui est à l'œuvre depuis l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence et la casse du monopole d'EDF. *(MM. Sébastien Jumel et Marcellin Nadeau applaudissent.)* C'est dans un contexte de crise sans précédent, où votre politique est clairement pointée du doigt, que vous prétendez, dans l'urgence, poser quelques briques mal équilibrées pour endiguer contre vents et marées les conséquences dévastatrices d'une livraison clefs en mains au privé d'un bien de première nécessité : l'électricité. *(Applaudissements sur les bancs des groupes GDR-NUPES, LFI-NUPES, SOC et Écolo-NUPES. – M. François Cormier-Bouligeon applaudit également.)*

Dès lors, l'horizon d'un mix énergétique souhaitable devient source d'incertitude majeure. Car ce texte, comme ceux qui vont suivre – dans le désordre, d'ailleurs –, dessine un bouleversement profond du rapport que nos concitoyens auront avec l'énergie. Ils vont vivre l'électricité, le gaz, leur production et leur consommation d'une tout autre manière. Derrière les mots « accélération », « acceptabilité », voire « désirabilité », il y a les réalités de la vie : le prix de la facture de ce bien de première nécessité ; le territoire dans lequel on vit, on habite, on travaille ; le paysage et le vivant qui nous entourent.

M. Sébastien Jumel. Excellent !

M. Jean-Victor Castor. Il a raison !

M. Hubert Wulfranc. Or, empêtrés dans vos contradictions, vous n'éclairez pas le débat sur les énergies renouvelables en indiquant les conséquences ni les prolongements attendus des décisions législatives proposées. Pas moins de treize rapports, dont ceux que nous avons demandés, figurent dans ce texte ; c'est un fait dont vous n'êtes pas coutumiers. Ils traiteront d'enjeux financiers, de problématiques industrielles et techniques lourdes en matière de filières et de patrimoine bâti, de préoccupations économiques majeures, notamment dans le domaine agricole, d'inquiétudes persistantes concernant la qualité de vie de nos concitoyens eu égard aux nuisances engendrées et, enfin, de clarifications exigées sur la biodiversité, et plus particulièrement sur les espèces protégées. Personne ne s'opposera à ce que le travail s'amplifie sur tous ces sujets déterminants pour nos concitoyens vivant en territoire rural ou en métropole, mais vous devez reconnaître que votre volontarisme empressé n'est pas fondé sur une évaluation précise et partagée, à court et à long terme, de l'accélération du déploiement des énergies renouvelables. *(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES.)*

Nous appréhendons ce texte avec les mêmes réserves que celles qui nous ont conduits à nous opposer à la mise en place abrupte et désordonnée des zones à faibles émissions. Nous vous avons alertés sur les contraintes sociales et économiques, les facteurs d'inégalité et d'humiliation qu'elles allaient entraîner ; nous lançons les mêmes alertes sur ce texte.

En premier lieu, vous ne ferez pas avancer la cause des énergies renouvelables sans tirer toutes les conclusions des contentieux que la jungle de leur primo-développement a provoqués. Les habitants et leurs élus locaux, directement concernés, vous le disent : les énergies renouvelables peuvent être vécues positivement si la plus grande écoute et la plus grande attention sont portées au cadre et à la qualité de la vie. Éloignement, bruit et intégration paysagère sont impérativement à travailler ; cela ne relève pas d'un romantisme irrationnel, mais d'une exigence citoyenne. Pour cette raison, et en dépit de quelques améliorations, nous n'acceptons pas de réduire la portée des évaluations environnementales, des études d'impact et des enquêtes publiques dans les zones d'accélération des énergies renouvelables. Nous estimons que le juste équilibre dans les potentiels conflits d'usage dépend du renforcement de la concertation avec le public et les élus locaux, au premier rang desquels les élus communaux, épaulés, si besoin, des avis qui font autorité – vous voyez à quoi je fais référence. *(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES.)* Nous défendrons donc une série d'amendements garantissant une meilleure respiration démocratique pour promouvoir le respect et la qualité du cadre de vie. La première des facultés est de pouvoir dire stop en fonction d'un indice de saturation explicitement arrêté qui cadre strictement l'emballlement si souvent mis en avant dans certains propos.

M. Sébastien Jumel. Il a raison !

M. Hubert Wulfranc. En second lieu, le déploiement des énergies renouvelables affecte les espaces de travail et de production industrielle ainsi que les grandes infrastructures territoriales. Si nous sommes ouverts aux dispositions relatives à leur développement dans les parcs industriels et tertiaires, car il y a un vrai enjeu d'efficacité en matière de décarbonation des activités économiques, nous sommes inquiets de leur impact sur les terres agricoles et les domaines de pêche maritime. La définition trop large que le texte donne de l'agrivoltaïsme nous amène à déposer plusieurs amendements pour donner la priorité au développement du photovoltaïque sur les surfaces artificialisées, et le domaine maritime ne peut s'exonérer des mêmes garde-fous concernant les éoliennes en mer. Plus largement, dans les territoires ruraux, sur les littoraux, dans les zones de montagne et dans les cités d'art et d'histoire, se pose l'enjeu paysager ou patrimonial – et toujours, derrière, l'enjeu économique, par exemple celui de l'attractivité touristique.

M. Sébastien Jumel. Bien sûr !

M. Hubert Wulfranc. En troisième lieu, la biodiversité, cœur de vie des territoires, en particulier en outre-mer, est le parent pauvre du projet de loi dans sa version initiale. Heureusement, des améliorations ont été apportées au texte, notamment après l'appréciation sévère rendue par le Conseil national de protection de la nature (CNPN), que vous avez tous lue.

Madame la ministre, vous l'avez dit dans votre intervention liminaire : vous entendez réintroduire l'article 4 supprimé par la commission, ce qui fera régresser le droit de l'environnement. Ni les fonds en faveur de la biodiversité, ni l'observatoire des énergies renouvelables terrestres, pourtant fort attendu, ne nous feront changer d'avis, bien au contraire, car aucun de ces dispositifs n'a été consolidé. Les moyens alloués aux services et aux opérateurs de l'État concernés sont loin d'être à la hauteur des enjeux en matière de recherche et d'expérimentation. Ils ne permettront pas de répondre aux

préconisations relatives à l'accélération de la production des énergies renouvelables sur nos sols, à proximité de nos eaux et de nos forêts.

Enfin, croyez-vous réellement que nous ne voyons pas à quel point votre modèle économique de production et de consommation des énergies renouvelables va à l'encontre du modèle de gestion de la ressource en eau que les usagers et les acteurs du territoire s'efforcent de reconstruire? Je ne choisis évidemment pas cet exemple au hasard. Longtemps placée sous la coupe exclusive des géants du secteur, c'est à force de lutte sur le terrain que la ressource en eau a progressivement rejoint le giron public. La tarification chemine encore trop doucement vers un prix juste et harmonisé à l'échelle territoriale, à tel point qu'un grand service public de l'eau est devenu d'actualité. Pouvons-nous encore supporter que le prix du mètre cube oscille du simple au double selon les régions, du fait de la privatisation de la ressource (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES*), et que le service d'approvisionnement en eau potable soit totalement dégradé dans les territoires d'outre-mer?

En matière d'électricité, la politique choisie par le Gouvernement n'a pas changé: à rebours des exigences de gestion d'un bien commun – elles valent pour l'eau comme pour l'électricité –, cette politique conduit à l'éclatement et à la dislocation de la production et de la consommation. Plus que jamais, le groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES a la conviction que seul le modèle de maîtrise publique, démocratique et sociale de l'énergie est à même de relever les défis énergétiques et climatiques actuels.

Pour conclure ces dix minutes d'intervention, je veux vous dire, madame la ministre, que vous n'êtes pas, avec ce projet de loi, la nouvelle fée Électricité que nous attendions – loin de là!

M. Sébastien Jumel. C'est poétique!

M. Hubert Wulfranc. En l'état actuel du texte, c'est nous, les députés communistes, nos collègues ultramarins du groupe GDR-NUPES et les autres députés de l'intergroupe NUPES, attachés à l'engagement du service public, qui manions la baguette! (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR-NUPES et LFI-NUPES. – Mme Marie Pochon applaudit également.*)

M. Sébastien Jumel. Bravo!

Mme la présidente. La parole est à Mme Nathalie Bassire.

Mme Nathalie Bassire. Je salue la démarche qui a prévalu jusqu'à présent dans l'examen de ce projet de loi. Les députés ont pu échanger de manière constructive avec la ministre et les rapporteurs des différentes commissions. Merci pour votre écoute, madame la ministre, madame et messieurs les rapporteurs! Vous n'avez cependant peut-être pas tout entendu et voici le moment crucial où nous parviendrons peut-être à vous convaincre de faire encore quelques pas vers nous. Comme vous, madame la ministre, je suis confiante!

Quelle est la situation de la France en matière d'énergies renouvelables? Comme l'ont souligné mes collègues à plusieurs reprises, la durée d'instruction des dossiers est beaucoup trop longue, qu'il s'agisse de construire des parcs solaires ou des éoliennes terrestres. Les délais à rallonger sont la réalité de bon nombre de porteurs de projets.

Longtemps, nos dirigeants ont refusé de voir une ressource d'avenir dans les énergies renouvelables. Si ce texte est porteur d'une bonne nouvelle, c'est celle-ci: l'État reconnaît enfin l'impérieuse nécessité d'un développement massif et rapide, quoique raisonné, des énergies renouvelables.

Combien de temps le projet de loi nous permettra-t-il de gagner? Nous donnerons-nous les moyens d'atteindre nos objectifs? À ce stade des discussions, nous pouvons espérer grappiller quelques semaines, voire quelques mois, mais est-ce suffisant pour créer une nouvelle dynamique et rattraper notre retard?

Mon collègue Jean-Louis Bricout a évoqué le manque de moyens humains des administrations pour traiter les dossiers et les lacunes du dispositif de planification. Je veux évoquer, pour ma part, les dispositions relatives à l'accélération de la procédure d'autorisation environnementale.

L'article 1^{er} du projet de loi comporte plusieurs mesures d'ordre technique. Je pense notamment à la possibilité de rejeter une demande de projet pendant la phase d'examen, et non à l'issue de celle-ci, ou à la suppression du certificat de projet. S'agit-il réellement là d'un choc de simplification? Pas vraiment. Aucune de ces propositions n'est de nature à accélérer substantiellement le déroulement des projets.

En ce qui concerne les contentieux, le décret du 30 octobre 2022, publié alors que nous discutons le texte en commission, est venu refonder le régime relatif aux autorisations afférentes aux installations de production d'énergies renouvelables. Ce décret impose notamment un délai maximal de dix mois pour l'instruction des recours. Le groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoriaux y est favorable, bien évidemment, à condition toutefois de garantir à la justice des moyens suffisants pour tenir ce calendrier accéléré. Là aussi, les ressources humaines manquent à l'appel.

Nous voyons d'un bon œil, en revanche, la nomination d'un référent préfectoral pour l'instruction des projets et la mobilisation du foncier pour accélérer le développement du solaire. L'agrivoltaïsme reste un point de vigilance. La création d'un cadre juridique spécifique doit engendrer les conditions d'un développement régulé et durable. Aussi serons-nous particulièrement attentifs à ce que le développement de cette pratique ne contrevienne pas à nos objectifs de souveraineté alimentaire et ne conduise pas à une surenchère sur le foncier agricole. Nous proposerons plusieurs amendements visant à mettre en place des garde-fous. Nos attentes sont fortes, en outre, s'agissant de l'accélération du déploiement des énergies renouvelables dans les zones non interconnectées, qui ont un impératif d'autonomie énergétique.

En outre-mer, l'essentiel de l'électricité est produit à partir de fioul et de charbon importés, qui font des milliers de kilomètres avant d'atteindre nos territoires, avec un bilan carbone désastreux. Nous disposons pourtant de ressources. L'énergie solaire représente notamment un potentiel important. C'est pourquoi nous proposerons d'adapter l'article 11, qui prévoit l'obligation d'installer des panneaux photovoltaïques sur les parkings de plus de 2 500 mètres carrés, en abaissant ce seuil dans nos territoires. La géothermie volcanique est elle aussi une énergie d'avenir, insuffisamment exploitée à ce jour. Nous avons déposé un amendement proposant la création d'un crédit d'impôt destiné à accompagner nos industries dans leurs projets de recherche et de forage, aujourd'hui coûteux et aux rendements incertains.

Qui dit développement des énergies renouvelables dit également déploiement de capacités de stockage. Or un point doit nous alerter: les batteries lithium et les Step bénéficient d'un soutien similaire de l'État à travers le dispositif de défiscalisation Girardin – la loi du 21 juillet 2003 de programme pour l'outre-mer. Pour les batteries, nous dépendons fortement d'importations et de matériaux d'origine étrangère, très carbonés. Les Step, quant à elles, reposent sur des travaux de génie civil et d'électricité industrielle

créateurs de valeur dans nos territoires. Il nous semble donc légitime de moduler les soutiens publics en faveur des Step, par ailleurs sans déchets toxiques, plus vertueuses sur le plan environnemental et répondant aux objectifs fixés par les règlements européens.

Je rappelle, pour finir, que la politique énergétique de la France a beau être décidée au niveau national, elle s'incarne et se déploie au niveau local. Notre mix énergétique doit être mis en œuvre de façon différenciée, territoire par territoire, selon les atouts et les contraintes de chacun. Fort de cette conviction, le groupe LIOT défendra tout au long de l'examen du projet de loi des propositions répondant à la nécessité d'adapter la production d'énergies renouvelables aux spécificités locales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Meurin.

M. Pierre Meurin. C'est avec gravité, conscient de l'importance des enjeux, que j'ouvre mon intervention en citant l'un des plus grands hommes d'État de notre histoire, le cardinal de Richelieu : « Rien n'est plus nécessaire au gouvernement d'un État que la prévoyance, puisque, par son moyen, on peut aisément prévenir beaucoup de maux qui ne se pourraient guérir qu'avec de grandes difficultés quand ils sont arrivés. » Le cardinal poursuit ainsi : « Ceux qui vivent au jour le jour vivent heureusement, mais malheureusement, on vit sous leur conduite. »

Dans la continuité de mon collègue Jean-Philippe Tanguy, je peux dire que la prévoyance d'État est l'apanage de Marine Le Pen,...

M. Erwan Balanant. Quarante-six secondes avant de la citer !

M. Pierre Meurin. ...tandis que le gouvernement qui vit au jour le jour, c'est le vôtre ! Vous n'avez aucune stratégie énergétique pour la France. Emmanuel Macron a reconnu dans son discours de Belfort que les énergies renouvelables étaient intermittentes et devaient être suppléées par des énergies stables – en langage courant, par des centrales à charbon qui multiplient par dix le volume de CO₂ produit par kilowattheure d'électricité. Chapeau l'artiste !

Madame la ministre, nous ne sommes pas là pour polémiquer, mais pour comprendre. Dix mois après le discours de Belfort, pourquoi un texte global sur le mix énergétique français au cours des prochaines décennies n'est-il pas soumis à la représentation nationale ? Vous auriez pu aussi nous proposer, pourquoi pas, un plan d'électrification de la consommation énergétique française, pour que les sources électriques bas-carbone remplacent les énergies fossiles.

Votre projet de loi a été construit en urgence, sans étude d'impact sérieuse. Il est passé de vingt à quatre-vingts articles au Sénat et a de nouveau été modifié en commission. Il est mal écrit, bancal et dangereux pour l'État de droit. Vous simplifiez la vie des promoteurs alors que les Français attendent des solutions pour leur chauffage et leurs factures. La représentation nationale ne souhaite qu'une chose : donner un cap énergétique clair aux Français. Or ce cap, nous ne l'avons pas.

Que direz-vous aux cantines scolaires quand la chaîne du froid sera rompue la nuit parce qu'il n'y aura ni vent ni lumière pour vos énergies intermittentes ? La santé de milliers d'enfants sera mise en péril.

M. Erwan Balanant. Oh là là !

Mme Julie Laernois. Le jour ne se lèvera plus !

M. Pierre Meurin. Que direz-vous aux entrepreneurs qui réclament la sécurité de leurs approvisionnements et une baisse de leurs charges ? Leur expliquerez-vous qu'il faut respecter une obscure trajectoire européenne au mépris de l'exception énergétique française ?

M. Erwan Balanant. Documentez-vous un peu !

M. Pierre Meurin. Heureusement, les discussions en commission ont été intéressantes et nous ont permis de reparler de la biodiversité, de la démocratie locale, du respect des élus et des territoires, de l'agriculture, de la santé publique et de la protection des espaces naturels. Nous avons aussi évoqué des sources d'énergie et des vecteurs énergétiques plus consensuels – mais sans cap de développement – comme la géothermie, l'hydroélectricité et l'hydrogène. (*Mme Alma Dufour s'exclame.*)

Mais si, chère collègue, j'étais très présent pendant les travaux de la commission ! Je salue d'ailleurs le travail du président Jean-Marc Zulesi, qui n'a pas compté ses heures pour faire vivre le débat au sein de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire.

M. François Cormier-Bouigeon. C'est le baiser de la mort !

M. Pierre Meurin. Je me félicite que six amendements du Rassemblement national aient été adoptés en commission. J'en ai pour ma part défendu quatre et je laisserai ma collègue Yaël Menache les évoquer de nouveau. À ce stade, le texte n'obtiendra toutefois pas nos faveurs, mais il n'est jamais exclu que le débat puisse conduire à des concessions.

Je voudrais conclure en revenant sur mon propos général : je vois chaque jour, dans ma circonscription, des Français qui, en grande partie à cause des factures énergétiques, doivent choisir, lorsqu'ils se rendent dans les magasins, entre nourrir leurs enfants et leur acheter des cadeaux pour Noël. Dix mois après le discours de Belfort, le Gouvernement n'a aucune excuse pour n'avoir pas préparé un texte global en faveur de notre souveraineté énergétique. Finalement, les Français vont passer leur hiver dans la crainte du présent, alors que nous aurions pu susciter leur espérance pour l'avenir. Quel dommage ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Nury.

M. Jérôme Nury. La représentation nationale entre dans la seconde phase de son travail, celle de l'examen en séance publique d'un sujet qui nous préoccupe et qui préoccupe tout particulièrement nos concitoyens : l'énergie.

Plus exactement, le présent projet de loi a trait aux moyens permettant d'accélérer l'installation des énergies renouvelables dans nos territoires. Il n'a de fait vocation ni à lutter contre les risques de coupures d'électricité qui planent sur les Français cet hiver, ni à renforcer notre souveraineté énergétique, puisqu'il propose de recourir massivement aux éoliennes terrestres allemandes et aux panneaux photovoltaïques chinois,...

M. Vincent Descoeur. Du matériel étranger !

M. Jérôme Nury. ...ni à fournir une électricité plus écologique, dans la mesure où la France bénéficie déjà d'une électricité massivement décarbonée, grâce à son mix fondé sur le nucléaire et sur l'hydroélectricité.

M. Vincent Descoeur. CQFD !

M. Jérôme Nury. Le mauvais tango énergétique que danse la macronie sur le nucléaire – deux pas en arrière, un pas en avant –, associé à une musique jouée à contretemps sur les énergies renouvelables, est en train de faire chuter la France.

S'agissant du tempo, il eût été grandement préférable de revoir d'abord la programmation pluriannuelle de l'énergie, en établissant en premier lieu une véritable stratégie pour sécuriser notre approvisionnement énergétique; de lancer ensuite, dans un deuxième temps, les grands travaux de notre parc nucléaire au moyen d'une loi d'accélération; et enfin, d'entreprendre une révision des moyens juridiques et techniques permettant de produire de l'énergie d'appoint grâce au renouvelable. Or, madame le ministre,...

M. Jean-Yves Bonny. Vous faites le contraire!

M. Jérôme Nury. ...vous faites tout le contraire. Le Gouvernement s'occupe du facultatif avant de traiter le principal, et modifie les outils avant de définir une stratégie.

M. Vincent Descoeur. Il a raison!

M. Jérôme Nury. Quelle inconséquence que ce tango énergétique du Gouvernement! Quelle faute! Les Français la paient déjà dans leur note d'électricité et ils vont la payer cash lorsque des coupures surviendront – c'est probable – cet hiver.

La conversion subite au nucléaire, il y a quelques mois, du Président – tel Saint Emmanuel sur le chemin de Belfort – ne peut masquer les dix années durant lesquelles il a décimé la filière, en tant que ministre puis en tant que chef de l'État. La production des deux réacteurs de Fessenheim, fermés par calcul électoral, nous aurait été fort utile cet hiver – reconnaissez-le. Vous ne pouvez pas communiquer sur l'importance de la sobriété, donner chaque jour des leçons aux Français, les infantiliser en prônant la doudoune et l'écharpe, et, dans le même temps, ne pas assumer vos erreurs manifestes qui ont fait de la France, autrefois le grenier à neutrons de l'Europe, un mendiant énergétique.

Le développement du renouvelable, utile mais intermittent, n'a d'ailleurs pas de sens s'il n'est pas associé à une énergie pilotable. C'est bien là que le bât blesse! Quel est exactement le sens de ce texte, profondément remanié depuis sa présentation initiale au Sénat? Trente-neuf articles ont été supprimés et vingt-cinq ajoutés; d'autres ont été réécrits. Vous l'avez néanmoins remarqué durant nos travaux en commission: nous sommes ouverts au dialogue lorsqu'il s'agit d'avancer pour l'intérêt des Français, et nous soutenons des lignes directrices claires.

Nous défendons nos territoires ruraux et l'importance de leurs élus de terrain. Leur avis conforme doit être garanti avant d'accueillir tout projet relatif aux énergies renouvelables. En cas de refus, rien ne doit pouvoir leur être imposé; c'est la base de toute acceptation locale.

Nous défendons l'exclusivité des zones d'accélération, afin d'éviter un développement anarchique de l'éolien sur notre territoire. Il serait folie de décider à Paris de l'aménagement du territoire sans prendre en considération les effets de saturation, la beauté de nos paysages et les contraintes naturelles.

Nous défendons l'éloignement des éoliennes de nos habitations et de nos côtes. La distance minimale, fixée à 500 mètres, ne prend pas en compte les nouvelles dimensions de ces tours démesurées. Nous serons ainsi force de proposition pour améliorer les zones d'interdiction votées dans la loi « 3DS ».

Parce que nous défendons la biodiversité, nous nous opposons au rétablissement de la raison impérative d'intérêt public majeur (RIIPM) pour tous les projets d'énergies renouvelables.

Nous défendons notre patrimoine et donc la nécessité de revenir à l'avis conforme des architectes des bâtiments de France (ABF) s'agissant des projets de panneaux photovoltaïques situés aux abords de bâtiments historiques.

M. Vincent Descoeur. Très juste!

M. Jérôme Nury. Pour toutes ces raisons, madame la ministre, nous serons au travail pour corriger la trajectoire de ce texte, afin de le rendre moins idéologique et plus respectueux des territoires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. Emmanuel Maquet. Bravo!

Mme la présidente. La parole est à Mme Emmanuelle Ménard.

Mme Emmanuelle Ménard. Il n'y aura pas d'école le matin dans les zones qui subiront des coupures de courant programmées et ciblées cet hiver, a confirmé ce jeudi 1^{er} décembre le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, Pap Ndiaye. De tels mots, en France en 2022, sont inimaginables, inenvisageables, surréalistes.

Pour clore tout débat, le Gouvernement nous explique que c'est le prix à payer de la guerre en Ukraine, excuse cynique alors que le peuple ukrainien, dans un froid glacial, continue de se battre pour arracher sa liberté. La vérité est moins héroïque: c'est aussi le prix des errements de l'État stratège et de l'absence, durant la décennie 2010, de commandes d'EPR, que nous payons aujourd'hui. « [Si] la filière avait pu, il y a dix ans, lancer quelques chantiers de construction de nouveaux réacteurs, nous disposerions aujourd'hui de davantage de salariés [...] que nous aurions pu momentanément mobiliser vers nos chantiers de réparation du parc actuel », donc vers les urgences à traiter, a martelé le PDG d'EDF de l'époque, Jean-Bernard Lévy, lors de son audition par la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, en septembre dernier. (*M. Loïc Prud'homme s'exclame.*) Résultat des courses: vingt-cinq des cinquante-six réacteurs du parc nucléaire français sont aujourd'hui à l'arrêt, et cette situation dure depuis le printemps 2022.

Souvenons-nous par exemple de la fermeture de Fessenheim: l'argument invoqué était l'écologie, ou plutôt une certaine idée de l'écologie, militante et parfois même stupide car déconnectée du réel. En réalité, la mesure servait à appâter le ministre de l'environnement d'alors, un certain Nicolas Hulot.

Pour remédier à cette situation, il nous faut agir; agir pour sauver notre parc nucléaire en le restaurant, en le déployant et surtout en innovant – vite, très vite.

Dans son discours de Belfort du 10 février 2022, Emmanuel Macron avait décliné une stratégie pour l'avenir de la production d'électricité française, reposant sur deux jambes: la relance du nucléaire et, en même temps, l'accélération du déploiement des énergies renouvelables. Son but: multiplier par dix, d'ici 2050, la production d'énergie solaire, déployer cinquante parcs éoliens en mer et doubler la capacité d'éoliennes terrestres. Seul bémol: il faut cinq ans de procédures pour valider un parc solaire, sept ans pour un parc éolien terrestre et dix ans pour un parc éolien en mer, et je n'évoquerai pas les oppositions féroces et tenaces que suscite l'éolien, rendant son acceptation par les Français de plus en plus difficile. Je mentionnerai simplement les deux parcs de Lespignan et de Puissalicon, qui devaient être construits chez moi dans l'Hérault; du fait d'une forte mobilisation, ces projets éoliens ont finalement été abandonnés.

M. Loïc Prud'homme. Mettez un EPR à Béziers, et on verra !

Mme Emmanuelle Ménard. Pour trouver un juste équilibre entre développement des énergies renouvelables et respect de nos territoires, il faut commencer par donner plus de pouvoir au niveau local, favoriser l'écoute, la concertation et parfois même la codécision. J'ai d'ailleurs déposé plusieurs amendements visant à permettre aux maires et à leurs conseils municipaux de jouer un véritable rôle, en validant ou non les projets d'implantation d'énergies renouvelables dans leur commune. Il est tout aussi crucial de consulter les populations locales.

Il faut en outre innover, en développant notamment l'hydrogène décarboné ou bas carbone. Il peut être produit grâce à des sources d'énergie telles que le photovoltaïque, l'éolien mais aussi le nucléaire. C'est une technologie d'avenir à laquelle Béziers a ouvert ses portes en accueillant sur ses terres l'entreprise Genvia et sa ligne pilote de production d'électrolyseurs et de piles à combustible, qui cible à terme – principalement – la décarbonation de l'industrie lourde et la mobilité. Résultat de quinze ans de recherche, la technologie Genvia présente de nombreux atouts. Selon sa PDG, Florence Lambert, « les électrolyseurs haute température consomment [...] moins d'énergie, et [...] sont plus efficaces, avec davantage de molécules d'hydrogène produites, sur la base de la même quantité d'électrons. » « Par ailleurs, notre technologie ne dépend pas de terres rares ou de matériaux critiques », a-t-elle ajouté. Enfin, il s'agit d'une technologie « réversible, [permettant] de produire de l'électricité [et] un hydrogène décarboné à des coûts compétitifs ».

Le 30 septembre dernier, toujours à Béziers, un nouveau pas a été franchi avec le lancement d'un comité de coordination commun, Écosystème durable et énergies naturelles (Eden).

M. Loïc Prud'homme. Mettez un EPR chez vous !

Mme Emmanuelle Ménard. Il vise à nous donner les moyens de nos ambitions, tant énergétiques qu'écologiques, tout en créant des centaines, voire des milliers d'emplois. Selon l'édition 2022 des *Chiffres clés des énergies renouvelables*, publiés par le ministère de la transition énergétique, trois régions atteignent un niveau de consommation d'électricité renouvelable supérieur à 45 % de la consommation totale d'énergie : le Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes et l'Occitanie. Parions ensemble que grâce à l'hydrogène décarboné, nous pourrions enfin parler à nouveau de souveraineté énergétique et rapidement oublier que cet hiver, nos enfants pourraient bien ne pas aller à l'école le matin. (*Mme Véronique Besse applaudit.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Marcellin Nadeau.

M. Marcellin Nadeau. Je voudrais en préambule vous remercier pour l'écoute et l'ouverture dont vous avez fait preuve lors de nos échanges en commission sur ce texte. Par les temps qui courent, qui se caractérisent par une régression démocratique et par l'occultation de la parole et de l'existence même des dits outre-mer, c'est un fait qu'il faut souligner et mettre, sans aucune flagornerie de ma part, à votre crédit particulier, vous, madame la ministre, et vous, monsieur le président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Homme des dits outre-mer, j'aborde ce texte ambitieux avec beaucoup d'humilité. En effet, à l'instar de notre ami Moetai Brotherson, qui a prononcé, il y a quelques jours, des mots très justes à propos de la proposition de résolution

appelant à un accord ambitieux lors de la quinzième conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, nous pouvons affirmer que lorsque l'on s'intéresse à la nature, il convient de substituer l'humilité à l'ambition. Et c'est là que ce texte ambitieux, qui vise à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, pêche sans doute : il pêche par un excès d'ambition ou par une ambition démesurée, qui cherche à rattraper un énorme retard accumulé depuis de nombreuses années.

Car voici qu'il faut accélérer le déploiement des énergies renouvelables, alors que l'on a mis à bas le service public de l'énergie en démantelant EDF (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES*) ; voici que l'on évoque une grande ambition, alors même que la France s'appête à vivre, au nom de la sobriété énergétique, des coupures qui nous rappellent les temps de l'après-guerre ; voici que l'on nous contraint à aller à marche forcée vers l'électromobilité, alors même que l'on a désindustrialisé massivement. Bref, on parle d'ambition après avoir tout cassé, fait table rase, et alors qu'il nous faut repartir de zéro.

Enfin, ce projet rempli d'ambition comporte d'énormes lacunes, que les débats menés au Sénat et à l'Assemblée nationale – en commission du développement durable et de l'aménagement du territoire – ont permis en partie de combler. Mais sans doute aurait-il été plus raisonnable de se donner le temps de la réflexion et de prévoir une loi de programmation fixant nos objectifs et nos possibilités, filière par filière. Cela aurait évité de donner au texte un aspect inachevé et mal pensé. Certes, le Président de la République a fixé des objectifs, mais la volonté de Jupiter n'est pas nécessairement celle du peuple et de sa représentation nationale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR-NUPES et LFI-NUPES. – Mme Marie Pochon applaudit également.*)

À force de faire une politique de coups, de buzz, on finit souvent par brasser de l'air et, en définitive, ne rien faire qui vaille,...

M. Hubert Wulfranc. C'est juste !

M. Marcellin Nadeau. ...ce qui explique peut-être les condamnations de vos gouvernements pour inaction climatique. Comme disaient nos grands-parents, il faut éviter de confondre vitesse et précipitation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES. – Mme Clémence Guetté applaudit également.*)

M. Jean-Victor Castor. Bravo !

M. Sébastien Jumel. Eh oui !

M. Marcellin Nadeau. Or cette loi n'aura d'effet que si les élus, notamment les élus communaux, et les populations l'acceptent et la font leur. Cette dimension est malheureusement très absente du texte. M'inspirant de feu le général de Gaulle, je dirais qu'il ne suffit pas de sauter sur sa chaise comme un cabri en disant ENR ! ENR ! ENR ! pour que les énergies renouvelables deviennent une réalité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES.*)

M. Emmanuel Maquet. Belle citation !

M. Marcellin Nadeau. Un autre élément de ce texte, qui se veut ambitieux, souligne son aspect précipité et irréfléchi : figurez-vous que le Gouvernement arrive à produire un texte d'accélération des énergies renouvelables sans un seul mot sur les dits outre-mer ! Un exploit en soi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES. – Mme Clémence Guetté et M. Matthias Tavel applaudissent également.*) Le projet de loi ne leur consacre aucun volet. C'est le silence, alors même que

ce sont ces territoires qui font de la France la seconde puissance maritime mondiale. (*Mme Clémence Guetté, Mme Marie Pochon et M. Matthias Tavel applaudissent.*) C'est dans ces territoires que se trouvent les plus forts potentiels en énergies renouvelables. Mais là, rien. Le désert, le mépris parfois, l'ignorance au mieux.

Mon cher Moetai, toi le Polynésien qui s'assume, et moi le descendant d'Africains esclavagisés des Caraïbes, avons conscience d'être ici comme la mouche du coche qui semble gêner cet entre-soi hexagonal quelque peu étriqué. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES et sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Erwan Balanant. Oh !

M. Éric Bothorel, rapporteur. Il ne faut peut-être pas exagérer !

M. Marcellin Nadeau. En réalité, on se contente d'une politique de coups – parfois de petits coups –, d'affichage sans visibilité, de gribouille sans perspective de long terme, voire d'une politique d'apprentis sorciers de la démocratie. Cette loi se veut donc ambitieuse, madame la ministre, mais malheureusement il lui manque l'essentiel : les moyens de son ambition. Nous verrons ce qu'il en adviendra. Dans l'urgence qui s'impose à tous, nous voudrions vous soutenir ardemment, ne serait-ce que pour répondre à votre bonne volonté et à votre écoute.

Mais nous ne le ferons pas au détriment de l'outil d'une grande et cohérente politique énergétique autour d'EDF. Nous ne le ferons pas au détriment d'une politique énergétique réaliste, en rupture avec les logiques néolibérales dominantes, desquelles vous avez le plus grand mal à vous départir.

M. Jean-Victor Castor. Il a raison !

M. Marcellin Nadeau. Nous ne le ferons pas au détriment de nos zones non interconnectées. Nous ne le ferons pas au détriment de l'implication légitime des élus de terrain, qui sont les premiers à savoir de quoi ils parlent. Nous ne le ferons pas au détriment d'une politique territoriale pensée et réfléchie. Nous ne le ferons pas sans que la souveraineté alimentaire et la biodiversité ne soient préservées (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES*) d'une accélération des énergies renouvelables : si elle est légitime, cette accélération peut être mortifère si elle ignore les nécessaires équilibres écologiques, sociaux, sociétaux et économiques. Nous ne le ferons pas sans une prise en compte des dits outre-mer.

Accélérer les procédures administratives et simplifier sans rien enlever à nos exigences environnementales est une nécessité. Libérer le foncier dégradé par son artificialisation sans perdre nos terres agricoles et nos espaces naturels est une nécessité. (*M. Jean-Victor Castor applaudit.*) Améliorer le partage de la valeur des projets d'énergies renouvelables sur le territoire tout en sécurisant les coûts de l'énergie pour les populations, les collectivités et les entreprises est une nécessité.

Sur ces points, nous avons eu des convergences positives en commission. Nous nous accordons notamment sur la nécessité de remettre les collectivités locales au cœur d'une véritable planification territoriale et sur l'impératif de préservation des espaces naturels et de la biodiversité, singulièrement dans les milieux insulaires fragiles, comme le sont beaucoup des territoires dits d'outre-mer.

Sur ce chemin, madame la ministre, notre approche se veut constructive. Nous souhaitons ardemment que vous intégriez à votre démarche les îles et les milieux insulaires qui représentent la moitié de l'espace terrestre et maritime français. Les enjeux liés à la crise énergétique et environnementale ont bouleversé l'évolution des technologies de l'énergie en remettant en question les filières traditionnelles. Pour atteindre leur autosuffisance, les îles et les territoires dits d'outre-mer doivent miser sur la valorisation de leurs ressources territoriales spécifiques : le soleil, le vent, la géothermie, les énergies maritimes, etc. Leur petite taille, trop souvent considérée comme un handicap structurel, peut devenir un atout si vous décidez d'en faire des laboratoires d'innovations et de transition écologique.

Alors que nous dépendons à plus de 90 % du pétrole, nous devons pourtant déjà penser et agir dans une perspective d'après pétrole, tout en assurant des prix raisonnables à nos populations dont la consommation d'énergie augmente de près de 10 % par an. Voilà le défi auquel nous devons faire face et dont nous aurions aimé parler dans un titre spécifiquement consacré aux dits outre-mer ; mais celui-ci est malheureusement absent de votre projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES.* – *Mme Clémence Guetté et M. Matthias Tavel applaudissent également.*)

Je vous avoue d'ailleurs que nous, élus dits d'outre-mer, sommes un peu traumatisés et, surtout, en colère. Vous n'êtes pas personnellement en cause, mais puisque c'est la première fois que j'ai le privilège de m'exprimer à cette tribune, je veux le dire avec force ici et maintenant : le Gouvernement est entré dans une politique dangereuse de déni de nos peuples et de nos pays dits d'outre-mer. C'est le pacte républicain qui est en cause désormais. De la mission *Outre-mer* de la loi de finances, il a supprimé, d'un trait de plume de 49.3, des mesures résultant d'amendements pourtant majoritairement adoptés par l'Assemblée. (*M. Jean-Victor Castor, Mme Clémence Guetté et M. Matthias Tavel applaudissent.*) Il a récemment tenté de faire taire par obstruction les représentants de ces territoires à l'Assemblée nationale alors qu'ils évoquaient la situation sanitaire on ne peut plus catastrophique de leurs pays. (*Mêmes mouvements.*)

Mme Clémence Guetté. C'est une honte !

M. Marcellin Nadeau. Depuis cinq mois, il a rejeté presque tous nos amendements. À cet égard, madame la ministre, permettez-moi de vous dire sans flagornerie que vous êtes une exception. Mais le Gouvernement, auquel vous appartenez, a ainsi fait montre de méconnaissance, d'*a priori* idéologique, voire de mépris pour nos peuples.

Sachez, madame la ministre, qu'en matière d'énergies renouvelables, dont nous pourrions être des fers de lance, il faut remonter à la loi d'orientation pour l'outre-mer (Loom) de 2000 pour qu'il soit fait mention d'une telle priorité. La réalité est que nous sommes au contraire dépendants des énergies carbonées et fossiles, souvent à près de 95 %. Est-ce acceptable alors que nous pourrions être de vrais laboratoires des innovations en matière d'énergies renouvelables ? C'est l'objet de certains de nos amendements qui, dans un titre nouveau, consacrent symboliquement cet impératif d'accélération.

On ne saurait mieux décrire les désavantages de notre situation à 7 000 ou 10 000 kilomètres d'un pouvoir qui, sans yeux pour les nuances d'une situation ou d'un problème, sans oreilles pour la légitimité de nos plaintes, comme à tâtons, décide et tranche hors de nous-mêmes. C'est ce

qu’Aimé Césaire appelait la « tyrannie par indifférence ». Et nous y sommes. (*M. Jean-Victor Castor, Mme Clémence Guetté et M. Matthias Tavel applaudissent.*)

Alors, madame la ministre, soyez le chantre d’un revirement de l’approche du Gouvernement envers les dits outre-mer. Soyez la représentation populaire d’un imaginaire français retrouvé. Soyez l’espoir en lequel nous voulons encore croire. Soyez en quelque sorte, même si c’est quelque peu exotique sous nos cieux, l’hirondelle qui pourrait faire croire au printemps. Bref, s’agissant des outre-mer, osez réunir notre histoire et notre géographie. (*MM. Jean-Victor Castor et Sébastien Jumel applaudissent.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Yaël Menache.

Mme Yaël Menache. Poursuivre une politique contre-productive relève soit de la folie, soit du sabotage. Nous avons un parc nucléaire non polluant, vous l’avez démantelé. Nous avons une compagnie nationale stratégique, vous l’avez privatisée. Nous avons la permanence et la sécurité, vous les avez troquées pour l’intermittence et le délestage. (*Mme Barbara Pompili proteste.*) Nous avons la souveraineté énergétique, vous l’avez aliénée à l’Europe. Pourtant l’énergie n’est pas un produit sur lequel on spéculé. On ne spéculé pas sur les besoins vitaux des Français.

Votre idéal « tout-énergies renouvelables », c’est le *green-washing* à échelle nationale, qui cache votre indigence et votre soumission à Bruxelles et à Berlin. Vos éoliennes...

M. Emmanuel Blairy. On en a marre!

Mme Yaël Menache. ...ont un facteur de charge lamentable.

Mme Alma Dufour. La moitié des réacteurs sont à l’arrêt en ce moment! Ce n’est pas la faute des éoliennes si on n’a pas d’électricité cet hiver.

Mme Yaël Menache. Leur technologie demande un cycle de production toxique. Elles ne défigurent pas seulement nos paysages, elles sont les pavillons de votre hypocrisie, l’étendard répété de votre esprit de reddition. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Vous n’avez posé aucune limite au supranationalisme européen, et, en mutualisant notre énergie, vous avez franchi le seuil critique du *spillover* initié par la Communauté européenne du charbon et de l’acier (Ceca). Le point de non-retour a été dépassé, celui de la profanation des intérêts vitaux de la nation. Il ne vous reste plus qu’à ériger le drapeau européen partout, en lieu et place de celui de la France, ce que vous faites d’ailleurs sans le moindre complexe. Partout où le peuple vous attend depuis le traité de Rome, partout vous le décevez, vous le trahissez, vous le dépossez.

Au nom de votre idéologie à la propagande boiteuse, au nom de cette fumeuse RIIPM, vous entendez accélérer le processus d’implantation des parcs d’énergies renouvelables, au mépris du droit à la propriété privée, de la valeur du foncier agricole, de la biodiversité et de la qualité de vie, du bon sens administratif et républicain, bref, au mépris de la démocratie. Comble du paradoxe, vous faites finalement de l’énergie renouvelable à toute pompe, quitte à piétiner l’environnement. Ce RIIPM, c’est en fait un 49.3 pour imposer vos parcs d’énergies renouvelables, fussent-ils implantés contre l’intérêt public. Le renversement de valeur, le contresens, c’est votre spécialité.

De quel intérêt public parlez-vous? Et quel est ce public que vous invoquez? Certainement pas le public français, que vous préparez aux coupures de courant en plein hiver. La suppression des articles 4 et 5, qui interdisent le droit du

peuple à décider de son destin, ce sera la victoire du souverainisme sur le supranationalisme. Partout où vous essaieriez de perpétuer votre politique du videment, nous opposerons la résistance de la volonté populaire.

Alors, nous ramons contre votre politique de transfert de la souveraineté. Nous ramons. Vous rendez la vie des Français impossible. Même vos experts, vos rapporteurs et vos ministres peinent à justifier l’injustifiable. Rendez-vous compte : nous vendons à perte une énergie que l’on doit racheter par ailleurs à des prix exorbitants.

M. Erwan Balanant. Les renouvelables, ça rapporte : 31 milliards cette année!

Mme Yaël Menache. Le lobby du renouvelable, installé au cœur de la Commission européenne, et, plus près de nous, l’Office franco-allemand pour la transition énergétique (Ofate), infiltré dans vos bureaux du ministère de la transition écologique, promeuvent ces installations qui ruinent notre compétitivité.

Mme Laurence Maillart-Méhaigrierie. N’importe quoi!

Mme Yaël Menache. Car vous le savez fort bien, c’est notre indépendance énergétique et les tarifs régulés qui assuraient la compétitivité de notre industrie. Personne n’est dupe. Vous avez collaboré à ce nivellement par le bas pour faire le jeu des industriels allemands. (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

Mme Julie Laernoës. Collaboré?

M. François Cormier-Bouligeon. Le mot résonne chez eux, en effet!

Mme Yaël Menache. Dans cette guerre économique, vous avez déposé les armes. (*Les exclamations se poursuivent.*) Vous avez trahi. La seule chose que l’on renouvelle ici, jour après jour, c’est le mensonge d’État.

Votre propagande ne subjugué plus personne. L’opinion publique, confrontée à la réalité des factures électriques, n’adhère plus à votre narratif environnemental. Vous n’avez plus la main sur la doxa, le peuple vous le confirme. Un peuple à qui vous promettez le froid, et qui vous promet en retour, non pas les poubelles de l’histoire, où vous pourriez vous faire oublier, mais la mémoire des comptes et le jugement des fautes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Véronique Besse.

Mme Véronique Besse. Allons directement à l’essentiel : quand on aime la nature, on ne la défigure pas. Ce message s’adresse à celles et ceux qui veulent nous faire croire que les éoliennes sont bénéfiques pour la planète.

Promouvoir les éoliennes est un triple scandale. Premièrement, c’est un scandale écologique en raison de leurs effets sur la nature. Une éolienne représente 1 000 tonnes de béton et plusieurs dizaines de tonnes de ferraille enterrées.

Les pales des éoliennes sont fabriquées à partir de matériaux composites, mélanges de fibre de verre, de fibre de carbone, de résine polyester ou de résine époxy. Cette composition rend les pales impossibles à recycler, ce qui contraint les exploitants à les enfouir dans le sol lors du démantèlement.

Mme Barbara Pompili. C’est faux!

Mme Alma Dufour. Et le nucléaire, c’est recyclable?

Mme Véronique Besse. Cet enfouissement provoque des ondes électromagnétiques qui déstabilisent totalement l'écosystème et l'équilibre faunistique et floristique.

Mme Barbara Pompili. N'importe quoi !

Mme Véronique Besse. Je ne m'étendrai pas sur l'origine des matériaux composant les turbines des éoliennes, qui viennent de Chine. C'est un cadeau empoisonné laissé aux générations futures.

La promotion des éoliennes est également un scandale écologique au vu de ses conséquences sur la biodiversité et sur les êtres vivants : les éoliennes ont des effets dévastateurs sur l'écosystème tout entier, en raison des sons et des infra-sons qu'elles émettent.

Mme Laurence Maillart-Méhaignerie. C'est complètement faux !

M. Vincent Thiébaud. Une éolienne est donc beaucoup plus dangereuse qu'un réacteur nucléaire, bien sûr...

Mme Véronique Besse. Elles ont un impact terrible sur la santé des êtres humains et sur les animaux.

Par ailleurs, on veut faire croire que les éoliennes permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre. C'est faux. (« Ah ! » sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

Mme Laurence Maillart-Méhaignerie. Non, ça c'est vrai !

Mme Véronique Besse. Les éoliennes ne produisent au maximum de leur puissance que 20 % à 25 % du temps. L'hiver, quand il fait très froid, il y a peu de vent et elles ne produisent donc rien, alors que c'est à cette période que les pics de consommation sont les plus forts. Les éoliennes sont donc une imposture écologique.

Elles représentent également un scandale économique, car la filière repose sur un marché complètement artificiel : EDF achète l'énergie produite par les éoliennes à un prix cinq fois supérieur au coût de l'énergie produite par ses centrales, ce qui représente un surcoût compris entre 2 et 5 milliards d'euros par an. Ces surcoûts sont payés par les consommateurs, ce qui permet aux groupes privés de réaliser des profits très confortables. (*Mme Barbara Pompili soupire.*) Le développement de l'énergie éolienne est soutenu à coups de subventions européennes et par de puissants lobbys économiques et financiers.

Enfin, le développement des éoliennes est un scandale démocratique : les Français regardent, impuissants, les éoliennes s'implanter autour d'eux et défigurer leurs beaux paysages. À terme, le tourisme – la dernière ressource à ne pas connaître la crise – sera compromis. Par ailleurs, le développement de l'énergie éolienne est un point de discorde partout où les parcs sont installés. Personne ne veut que son bien soit dévalué, à tel point que 70 % des autorisations délivrées font l'objet de recours devant les tribunaux administratifs. Lequel d'entre nous souhaiterait qu'une éolienne soit implantée près de chez lui ?

M. Loïc Prud'homme. Vous préférez une centrale nucléaire ?

M. Erwan Balanant. Est-ce vraiment pire qu'une ligne à haute tension ?

Mme Véronique Besse. En toute honnêteté, chacun refuserait. Pourtant, certains ici entendent imposer les éoliennes aux Français !

M. Nicolas Dupont-Aignan. Très juste !

Mme Véronique Besse. Permettez-moi de rappeler ce que souhaitent ces derniers : d'après un sondage OpinionWay réalisé en mars 2022, 61 % des Français sont favorables à un moratoire de plusieurs années sur les projets de parcs éoliens. Appliquons donc le principe de précaution, ainsi qu'un autre principe simple, mais ô combien essentiel : celui de la proximité, en donnant aux élus locaux les pleins pouvoirs sur l'implantation d'éoliennes chez eux. Ce sont eux qui doivent décider du bien-fondé de tels projets.

M. Erwan Balanant. Et pour les centrales nucléaires ? On demande aussi leur avis aux élus locaux ?

Mme Véronique Besse. Les élus locaux, premiers de cordée de l'action publique, doivent pouvoir représenter effectivement leurs habitants. Leur voix est primordiale pour faire vivre la démocratie.

Il est temps d'ouvrir les yeux et de cesser de se mentir.

M. Erwan Balanant. Ça, c'est sûr !

Mme Véronique Besse. L'énergie éolienne n'a rien de renouvelable ni de vert. Elle nourrit des promoteurs puissants qui se parent des habits de l'écologie pour faire de l'argent facilement sur le dos de nos concitoyens, tout particulièrement ceux qui habitent dans les campagnes, souvent victimes de chantages odieux et de pressions intolérables.

Alors pourquoi vouloir développer à tout prix l'éolien ?

Mme Alma Dufour. Pour avoir de l'électricité ! C'est pourtant simple.

Mme Véronique Besse. Ce projet de loi aurait pu porter bien davantage sur la méthanisation, sur la géothermie ou encore sur l'énergie l'hydraulique.

M. Bruno Millienne. C'est le cas !

Mme Véronique Besse. Mais soyons clairs : la seule énergie qui permette d'assurer notre souveraineté énergétique, c'est le nucléaire. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Vincent Descoeur. Elle a raison !

Mme Véronique Besse. Pour l'heure, vous vendez du vent. C'est pour cette raison que le Président de la République prépare les Français aux coupures d'électricité à venir. Il est encore temps de sortir de l'idéologie pour retrouver la voie du bon sens.

M. Erwan Balanant. Il y a de la place pour un EPR dans votre circonscription ?

Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Dupont-Aignan.

M. Nicolas Dupont-Aignan. La France était reconnue dans le monde entier comme un pays capable de produire une électricité abondante, sûre, régulière, bon marché, souveraine et propre. Elle était le meilleur élève de la classe en matière d'électricité décarbonée – que l'on prenne en considération la production par habitant, la part dans le PIB ou le nombre de kilowattheures produits – et affichait une intensité carbone six à huit fois moins forte que celle de l'Allemagne. Mais, au cours des dix dernières années, vous avez tout cassé.

Je ne suis pas le seul à le dire : Rémy Prud'homme, professeur d'économie, écrivait dans *Le Figaro* du 30 novembre : « Ils ont construit la politique de l'énergie de la France sur quatre totems idéologiques, quasiment religieux : le tout-renouvelable, le tout-marché, le tout-Europe et le tout-antinucéaire. »

M. Éric Bothorel, rapporteur. C'est faux !

M. Nicolas Dupont-Aignan. En un quinquennat, vous avez fermé la centrale de Fessenheim, ruiné EDF en l'obligeant à vendre son électricité à prix coûtant à des opérateurs privés spéculatifs et multiplié des projets éoliens et solaires qui ne produisent pas l'électricité attendue, avec pour seuls résultats la pénurie et l'explosion des tarifs.

La pénurie actuelle oblige ainsi la France – cela a été dit cent fois – à rouvrir ses centrales à charbon et, pire, à importer de l'électricité hors de prix en provenance de pays présentant de très mauvais bilans carbone. L'explication est simple : les énergies renouvelables sont intermittentes. Quand il n'y a pas de vent ou de soleil, elles s'arrêtent. C'est la seule chose que vous ne semblez pas comprendre. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Éric Bothorel, rapporteur. Et le gaz russe, il est intermittent ?

M. Nicolas Dupont-Aignan. Les lobbys, Bruxelles, le Gouvernement et vous tous, vous dissimulez la différence entre puissance installée et puissance délivrée. J'en veux pour preuve les graphiques fournis par RTE – dont j'espère que vous les avez consultés, madame la ministre –, qui montrent qu'en 2021, le nucléaire représentait 44 % de la puissance installée mais fournissait 69 % de l'électricité française, tandis que l'éolien et le solaire représentaient 23 % de la puissance installée, soit 32 gigawatts, mais produisaient tout au plus 10 % de l'électricité française, de manière irrégulière selon les jours.

Mme Barbara Pompili. C'est lamentable !

M. Vincent Descoeur. Comment ça, lamentable ? C'est vrai !

M. Nicolas Dupont-Aignan. Au mensonge sur l'efficacité énergétique de l'éolien et du solaire s'ajoute celui sur le bilan carbone de ces énergies et sur leur coût financier. Plus on installe d'éoliennes, plus il faut les coupler à des centrales à gaz ou utiliser de vieilles centrales à fioul ou à charbon, pour prendre le relais quand il n'y a pas de vent. Or, quand le nucléaire rejette 4 grammes de carbone par kilowattheures, les centrales à gaz en rejettent 880 grammes et celles à charbon 1 000 grammes.

Quant au coût financier, il est bien plus élevé que vous ne le prétendez, car celui que vous avancez ne prend pas en considération l'adaptation des réseaux, qui nécessitera un investissement de 100 milliards d'euros sur quinze ans, ni le creusement du déficit commercial de la France – la Chine et le reste de l'Asie produisant 94 % des panneaux solaires dans le monde, contre 2 % pour l'Europe. (*Mme Alma Dufour s'exclame.*)

Enfin, l'argument, répandu mais complètement faux, selon lequel les énergies renouvelables rapporteraient désormais au budget de l'État est totalement délirant : vous savez très bien que les milliards prélevés sur les opérateurs s'expliquent par le prix extravagant du kilowattheure aligné sur le gaz, et que cet argent est immédiatement dépensé pour financer le bouclier tarifaire dont bénéficient les ménages et les aides insuffisantes accordées aux entreprises.

Voilà pourquoi l'argument maintes fois répété selon lequel la France serait en retard n'a aucun sens. Il est d'ailleurs curieux, madame la ministre, que vos arguments soient exactement les mêmes que ceux qui figurent dans les publicités payées par des opérateurs privés, notamment allemands et danois. (*L'orateur brandit une page de journal.*) Vous devriez lire les publicités élaborées par vos maîtres ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN. – Mme Marine Le Pen sourit.*)

M. Erwan Balanant. C'est interdit de faire ça ! Il y a un règlement à respecter !

M. Nicolas Dupont-Aignan. Sur quoi la France serait-elle en retard ? Sur les mauvais bilans énergétique et carbone des éoliennes ? Sur leur coût financier, qui pèse sur les Français à travers les taxes dont ils s'acquittent ? Sur le massacre de nos paysages, de notre patrimoine, de l'économie touristique et des plus beaux sites de France ? Les milliers de nouveaux mâts de plus de 200 mètres de haut que vous projetez d'installer vont défigurer nos campagnes et même nos littoraux – sauf au Touquet, bien sûr, où le projet de parc a été annulé : il ne faudrait pas gêner le Président de la République ! (*Sourires sur quelques bancs du groupe RN.*)

Votre projet de loi vise tout simplement à briser la résistance des Français, qui ont compris la grande escroquerie qu'on entend leur faire subir. Comment accepter de voir ainsi remis en cause notre État de droit ? Pourquoi vous entêtez-vous ? J'aimerais le comprendre, car je ne vous crois pas bête, madame la ministre.

Mme Barbara Pompili. Mais allons-y, continuons ! C'est un festival !

M. Nicolas Dupont-Aignan. Pourquoi reconduire les erreurs commises depuis dix ans ? Parce que vous préférez obéir servilement aux intérêts de l'Allemagne, qui a toujours voulu détruire l'avantage compétitif offert par notre électricité bon marché – ce n'est pas moi qui le dis, c'est M. Louis Gallois qui l'affirmait récemment dans la presse –, cette obéissance vous conduisant à refuser d'imiter l'Espagne et le Portugal pour rétablir un prix national de l'électricité. Parce que vous êtes soumis à la commission de Bruxelles et à ces lobbys éoliens gavés d'argent public, qui asphyxient les Français en spéculant sur les prix de l'électricité. Parce que vous faites preuve de démagogie politique pour séduire les Verts. C'est donc à nous qu'il revient de résister à l'alliance de la fausse écologie et des gros intérêts financiers. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme Marine Le Pen. Bravo ! Très bien !

Mme la présidente. La discussion générale est close.

La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Il me sera difficile de répondre à toutes les contre-vérités qui ont été assénées durant les dernières minutes avec une assurance époustouflante, y compris par M. Dupont-Aignan, qui commet un contresens en faisant référence à l'excellente tribune publiée par M. Louis Gallois, que je connais bien pour de multiples raisons. (« Ah ! » sur les bancs du groupe RN.)

M. Nicolas Dupont-Aignan. Alors écoutez-le mieux !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. J'ai en effet travaillé avec M. Gallois, précisément pour prendre en considération ses arguments.

Le texte s'attache à la souveraineté énergétique, industrielle et politique de la France. Il vise à produire des énergies à un coût compétitif. Vous semblez ignorer que l'énergie, c'est aussi la chaleur. De nombreuses interventions sont restées centrées sur l'électricité et les éoliennes, mais il se trouve que le projet de loi concerne l'ensemble des énergies renouvelables utilisées pour produire de la chaleur et de l'électricité, et non uniquement les éoliennes terrestres. J'aurais aimé entendre parler davantage de photovoltaïque, mais aussi de géothermie – je rappelle que des amendements ont été déposés sur ce thème, notamment par la majorité – et de

biométhane, qui fait l'objet d'une attention particulière dans le texte. De manière générale, le titre I^{er} du texte concerne l'ensemble des énergies renouvelables.

M. Vincent Descoeur. Dont l'éolien terrestre, c'est bien ce qui pose problème !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Le texte vise à fournir à la France une électricité produite à un coût inférieur à 100 euros par mégawattheure, et même à 60 euros par mégawattheure – car tel est le coût de production actuel pour un parc éolien marin, raccordement compris.

M. Nicolas Dupont-Aignan. C'est faux !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Voilà la réalité des chiffres.

M. Nicolas Dupont-Aignan. Non, c'est faux !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Le coût du mégawattheure pour le nucléaire installé est quant à lui, d'après les équipes d'EDF elles-mêmes, actuellement supérieur à 49 euros,...

M. Sébastien Jumel. Soixante euros !

M. Éric Bothorel, rapporteur. Soixante-cinq !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. ...sans quoi vous ne nous accuseriez pas de lui faire vendre son électricité à prix coûtant, monsieur Dupont-Aignan. Ce coût sera nécessairement plus élevé pour le nucléaire à construire, car il faudra amortir les installations. Vous comprenez donc bien que vous jouez contre votre camp. Je ne connais aucune PME ni aucune industrie qui ne signerait pas pour acheter de l'électricité ou du biométhane à un tel prix.

Ensuite, le projet de loi vise à relever le défi de la lutte contre le réchauffement climatique. Je vois difficilement comment nous pourrions ignorer les jeunes générations en refusant de nous emparer de cette question.

M. Jean-Philippe Tanguy. Ça n'a rien à voir !

M. Erwan Balanant. Bien sûr que si !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Comment traiter cet enjeu sans accélérer le déploiement des énergies renouvelables ?

Vous avez été nombreux à évoquer l'importance du débat public. Vous avez raison : il est très important. Mais alors qu'une concertation nationale sur notre mix énergétique futur se déroule partout sur le territoire – des échanges avaient lieu aujourd'hui même à Dijon, en présence d'Olivier Véran, porte-parole du Gouvernement – en vue de bâtir la prochaine PPE, et qu'elle a permis de faire remonter près de 15 000 contributions en un mois, vous voudriez confondre vitesse et précipitation et décider sans tenir compte de la parole des Français. Voilà qui me semble pour le moins contradictoire. Nous aurons le temps d'examiner la future PPE dans les prochains mois, après avoir entendu ce que les Français ont à dire sur cette question.

Cette remarque vaut d'autant plus qu'il existe déjà une PPE, laquelle, vous le savez, fixe, en matière de déploiement des énergies renouvelables, des objectifs que, pour l'heure, nous n'atteignons pas.

M. Sébastien Jumel. Elle est déjà caduque !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Il me semble donc important de tenir compte de la réalité de cette programmation. Chacun conviendra, je le crois, de la nécessité de renforcer nos efforts en matière de production énergétique.

Les Français ne comprendraient pas que nous perdions du temps plutôt que d'agir en adoptant un texte permettant d'accélérer dans ce domaine.

Mme Marine Le Pen. Alors faites un référendum !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Certains, sur ces bancs, s'interrogent avec plus ou moins de vigueur sur le bien-fondé des énergies renouvelables.

M. Jean-Philippe Tanguy. Intermittentes !

Mme Clémence Guetté. On va entendre ça pendant deux semaines...

Mme Alma Dufour. Vous n'aimez pas les intermittents ! *(Sourires sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)*

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Supposant que chacun ici s'accordera à dire le Giec et l'Agence internationale de l'énergie (AIE) regroupent des experts sérieux, je me permets de partager le constat qu'ils avancent : si nous voulons décarboner notre mix énergétique à l'échelle mondiale, les énergies renouvelables devront couvrir 90 % des besoins de la planète à l'horizon 2050. La France a adopté un chemin un peu différent en s'appuyant à la fois sur le nucléaire et sur les énergies renouvelables, mais vous ne pouvez pas affirmer avec autant...

M. Erwan Balanant. D'aplomb !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. ...d'aplomb, exactement, que le développement des énergies renouvelables entraîne mécaniquement une augmentation du recours aux énergies fossiles. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.)*

Mme Marine Le Pen. Mais évidemment que oui !

M. Nicolas Dupont-Aignan. En France, si !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Notre action produit exactement le contraire : les énergies renouvelables permettent de diminuer l'utilisation d'énergies fossiles :...

M. Jean-Philippe Tanguy. Ça dépend où !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. ...chaque jour, en France, elles produisent 5 à 10 gigawatts que nous n'avons pas besoin de produire avec des centrales à gaz.

J'ai bien noté que, selon vous, lorsqu'on importe de l'énergie – du gaz et du carburant – de l'autre bout du monde, on rend service à la France et l'on accroît son indépendance *(Protestations sur les bancs du RN)...*

Mme Marine Le Pen. C'est votre bilan !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. ...et que ni le pétrole ni le gaz russes ne posent problème du point de vue patriotique.

M. Philippe Ballard. Ça n'a rien à voir !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Pour ma part, je préfère une énergie produite en France, à bas coût, pour les Français et pour les entreprises. *(Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.)*

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Très bien !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Puisque vous parlez au nom des Français, je vous renvoie à un sondage assez récent selon lequel plus de 70 % de nos concitoyens appellent de leurs vœux une accélération du développement des énergies renouvelables. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et Dem.)*

M. Éric Bothorel, *rapporteur*. Eh oui !

M. Jean-Philippe Tanguy. Ça ne veut rien dire !

Mme Agnès Pannier-Runacher, *ministre*. Vous avez raison, le projet de loi n'épuise pas totalement le sujet de la politique énergétique de la France car cette politique compte plusieurs piliers. Nous avons déjà parlé de deux d'entre eux, la sobriété et l'efficacité énergétique. S'agissant du nucléaire, un projet de loi relatif à l'accélération des procédures liées à la construction et au fonctionnement des centrales sera présenté très prochainement et la question sera abordée dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Le projet de loi dont nous discutons aujourd'hui s'inscrit dans un plan plus global portant sur les énergies renouvelables. Celui-ci comporte différents volets. L'un est consacré aux moyens – dans le cadre du projet de loi de finances, vous avez en effet examiné une augmentation des moyens de l'État consacrés à l'instruction des projets liés aux énergies renouvelables. Un autre volet porte sur la mobilisation des services de l'État, objet d'une circulaire du 16 septembre 2022, mais ce plan intègre également, dans le cadre de France 2030, les questions de recherche, développement et industrialisation – je rappelle que plusieurs milliards d'euros sont directement ciblés vers les énergies renouvelables –...

Mme Clémence Guetté. C'est insuffisant, vous le savez bien !

Mme Agnès Pannier-Runacher, *ministre*. ...mais aussi de formation. Près de trente textes réglementaires, relatifs au contentieux, à l'autoconsommation individuelle ou collective, au déblocage des projets, à la prise en compte de l'inflation ou à l'accélération des raccordements ont été soumis au Conseil supérieur de l'énergie.

Puisque la question a été abordée à plusieurs reprises, je dois expliquer pourquoi nous estimons que les énergies renouvelables répondent bien à une raison impérative d'intérêt public majeur. Je vous renvoie à ce sujet à une très bonne tribune parue ce matin et signée entre autres par un certain Noël Mamère et un certain Jean Jouzel, lauréat du prix Nobel de la paix. Les auteurs y expliquent très bien qu'il ne faut pas tomber dans le piège tendu par les opposants aux énergies renouvelables qui se découvrent soudain une volonté farouche de défendre la biodiversité alors même que, par ailleurs, ils piétinent les principes de celle-ci.

Je me réfère à cette tribune pour affirmer que, oui, les énergies renouvelables relèvent de la RIIPM et qu'il faut soutenir cette approche. C'est d'ailleurs ce que vous faites au Parlement européen, mesdames et messieurs les députés des Républicains, au sein du Parti populaire européen, le PPE, et mesdames et messieurs les députés socialistes et verts, au sein de vos groupes respectifs, à propos du plan REPowerEU qui aborde très précisément cette question. Je rappelle la position des forces en présence : les eurodéputés verts suggèrent de reconnaître la RIIPM jusqu'en 2030 afin de produire une accélération tout en prévoyant une limite temporelle. Les eurodéputés socialistes et les républicains proposent, eux, que cette reconnaissance soit possible jusqu'en 2050.

Une certaine cohérence serait bienvenue, nous pouvons en tout cas en discuter. Je tenais surtout à montrer que des points de vue sur cette question ont été exprimés dans d'autres enceintes, par d'autres personnes. Il serait ennuyeux, selon moi, que la France se distingue des autres pays européens sur une question aussi importante.

Je ne reviendrai pas sur tous les sujets qui ont été abordés au cours de la discussion générale mais je tenais à évoquer ces points importants.

Je veux aussi tout de même rappeler que le projet de loi comporte des éléments concernant le biométhane. S'agissant de la géothermie, nous annoncerons prochainement un plan national et plusieurs amendements au projet de loi permettront de conforter cette filière. Pour ce qui est du photovoltaïque, nous avons tenu compte des propositions qui ont déjà été faites même si nous pouvons encore améliorer le texte. J'ai bien compris combien il était important pour vous de distinguer, d'un côté, la nécessité d'assurer la souveraineté alimentaire et la protection des terres agricoles et, de l'autre, la volonté de mettre à disposition des agriculteurs des technologies qui améliorent leur exploitation ou leur activité d'élevage. Nous devons donner une définition stricte en la matière. Ce texte nous le permet alors qu'aujourd'hui il n'en existe aucune et que l'anarchie demeure.

Je répondrai pour conclure à Mme Battistel, dont je partage le combat en faveur des augmentations de puissance en matière de production d'énergie hydroélectrique. De telles augmentations sont prévues par la loi « énergie-climat » même s'il restait une question à régler. L'amendement n° 2285 à l'article 16 *septies* de Mme Brulebois viendra compléter l'amendement n° 1168 voté en commission pour supprimer l'application de la redevance aux augmentations de puissance. Vous avez soulevé ce problème il y a longtemps. Il est très opportun de le résoudre aujourd'hui car nous avons besoin d'augmenter la puissance de nos installations hydroélectriques. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

DISCUSSION DES ARTICLES

Mme la présidente. J'appelle maintenant, dans le texte de la commission, les articles du projet de loi.

Avant l'article 1^{er} A

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Ballard, pour soutenir l'amendement n° 1270.

M. Philippe Ballard. Il vise à substituer au mot « favoriser » le mot « imposer » dans le titre de l'article 1^{er} A. En effet, le verbe « favoriser » n'est pas assez coercitif lorsque l'on se trouve confronté à des acteurs de l'éolien dont les méthodes sont pour le moins – et pour rester poli – contestables.

Parmi les autres acteurs concernés, citons les pouvoirs publics mais aussi les Français. Or ces derniers sont sceptiques. Ma collègue Besse citait tout à l'heure les résultats d'un sondage OpinionWay – un institut sérieux – allant dans ce sens. Je vous donnerai d'autres chiffres issus de ce même sondage : 82 % des Français souhaitent donner aux communes la possibilité de s'opposer aux nouveaux projets de parcs éoliens après avoir consulté la population par référendum.

M. Bruno Millienne. C'est ce que prévoit le texte !

M. Philippe Ballard. C'est beau, un référendum. Il ne faut pas hésiter à donner la parole au peuple.

Par ailleurs, 80 % des Français souhaitent donner aux mairies la possibilité de s'opposer aux nouveaux projets de parcs éoliens dans leurs communes après avoir consulté le

conseil municipal. Enfin, 77 % des Français jugent négatif l'impact des éoliennes sur la valeur immobilière des habitations proches – un chiffre qu'il faut bien garder à l'esprit.

En résumé, respectez, s'il vous plaît, pour une fois, la volonté des Français! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis, pour donner l'avis de la commission.

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Outre le fait que votre amendement vise à modifier le titre de l'article, je vous invite à vous reporter aux débats que nous avons eus en commission. Si vous les aviez suivis, vous auriez su que les questions liées à la planification seraient abordées à l'article 3. Je ne préempterai pas les débats qui se sont déroulés sous l'égide de l'excellent rapporteur Henri Alfandari.

M. Laurent Marcangeli. Eh oui! Très bon rapporteur!

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. L'objet de la planification territoriale telle que nous la défendons dans l'article 3, introduit par le Sénat et enrichi par nos échanges avec l'ensemble des collègues, est justement de donner la main aux communes.

Avis défavorable pour toutes ces raisons.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre, pour donner l'avis du Gouvernement.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis.

(*L'amendement n° 1270 n'est pas adopté.*)

Après l'article 1^{er} A

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Ballard, pour soutenir l'amendement n° 1310, portant article additionnel après l'article 1^{er} A.

M. Philippe Ballard. C'est un amendement de bon sens, comme d'ailleurs, évidemment, tous ceux que dépose le Rassemblement national.

M. Vincent Rolland. C'est un peu prétentieux!

M. Philippe Ballard. Il vise à subordonner le développement des énergies renouvelables au respect de l'environnement – ce qui est tout de même, me direz-vous, la moindre des choses –, c'est-à-dire des sols, des fonds marins, des paysages et de la biodiversité. Car les énergies renouvelables, à commencer bien sûr par les éoliennes, ont un impact négatif sur l'environnement.

Je prendrai quelques exemples déjà cités à la tribune il y a quelques instants. Des millions de tonnes de béton sont nécessaires pour fixer les mats des éoliennes qui culminent parfois à plus de 200 mètres. Celles-ci utilisent également des terres rares, importées comme le sont la plupart des panneaux solaires, made in China – il est vrai que le commerce extérieur français se porte si bien que l'on peut se permettre cette petite fantaisie. Les routes migratoires des oiseaux sont coupées et des fonds marins, labourés comme si un tracteur leur passait dessus, pour le plus grand bien évidemment de la faune et de la flore. En un mot, tout cela produit un carnage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Votre amendement est satisfait.

Comme vous le savez peut-être, l'installation de projets d'énergies renouvelables est soumise à des autorisations très strictes en matière de droit de l'environnement. Je pense notamment à la procédure ICPE, installation classée pour la protection de l'environnement, s'agissant des éoliennes terrestres. Dès lors, les effets sur l'environnement, sur la faune et la flore, sont mesurés puisque des études d'impact doivent obligatoirement être réalisées.

Par ailleurs, dans l'article 3, en abordant la définition des zones d'accélération, nous insisterons encore en précisant qu'elles doivent respecter certains critères environnementaux – je vous invite de nouveau à vous reporter aux débats que nous avons eus en commission. J'en profite au passage pour saluer l'excellent amendement, adopté en commission, visant à prendre en considération la biodiversité marine dans la cartographie à venir des éoliennes en mer, donc dans leur planification et leur déploiement.

Pour toutes ces raisons, avis défavorable.

(*L'amendement n° 1310, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.*)

Article 1^{er} BA

Mme la présidente. Je suis saisie de plusieurs amendements identiques, n° 799, 1113, 1140, 1830, 2199 et 2783, visant à supprimer l'article 1^{er} BA.

La parole est à M. Vincent Rolland, pour soutenir l'amendement n° 799.

M. Vincent Rolland. Il vise à éviter de faire travailler les élus locaux sur un document lourd et dont l'opposabilité poserait question. La rédaction actuelle, votée en commission, n'apparaît pas judicieuse. L'intention du législateur n'est nullement de remettre en cause la volonté de préserver le paysage français – il aura d'ailleurs l'occasion de développer certains arguments à ce sujet lors de la suite des discussions.

Mme la présidente. L'amendement n° 1113 de Mme Isabelle Périgault est défendu.

La parole est à M. Pierre Meurin, pour soutenir l'amendement n° 1140.

M. Pierre Meurin. J'emploierai les mêmes arguments que l'orateur précédent. On a introduit en commission, un peu en urgence, un vaporeux plan territorial de paysage. Évidemment, la défense des paysages est une bonne idée si l'on souhaite protéger nos espaces naturels et le cadre de vie de nos habitants de l'impact des énergies renouvelables. Cependant, vous proposez une fausse bonne idée car vous imposez à nos élus locaux un énième document d'urbanisme qui va leur compliquer la vie, ce que nous ne souhaitons pas.

Nous sommes favorables à un retour à la Convention européenne du paysage, signée à Florence, qui indique très bien ce que sont le paysage et la défense de celui-ci.

Je sais que M. le rapporteur pour avis Pierre Cazeneuve proposera un amendement de réécriture sur ce sujet. Il me semble cependant incomplet car je souhaite éviter un énième document d'urbanisme.

En revanche, donner aux Scot le pouvoir...

M. Bruno Millienne. Les Scot ne concernent pas tous les territoires !

M. Pierre Meurin. Il me paraît en tout cas dangereux de traiter au niveau territorial la question de la protection du paysage dans la mesure où les communes devraient avoir le dernier mot. (*Murmures sur divers bancs.*) Laissez-moi terminer, mon propos n'est pas très polémique, nous débattons. Je souhaite que la question de la protection du paysage soit plutôt intégrée au PLU.

Notre groupe attendra de connaître l'argumentaire de M. le rapporteur pour avis pour définir sa position sur cet article. Je note en tout cas que la gauche invente un nouveau document d'urbanisme. On voit bien qu'elle ne connaît pas les élus locaux. (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*)

Mme Julie Laernoës. La gauche les connaît un peu mieux que vous !

M. Pierre Meurin. Elle a décidé qu'il fallait inventer un énième machin juridique qui va compliquer la vie des élus locaux. C'est une fausse bonne idée.

Mme Julie Laernoës. Vous en avez combien, des élus locaux ?

M. Pierre Meurin. Il faut que la question de la protection du paysage soit traitée, à partir de la convention de Florence, dans un document que maîtrisent les élus locaux, c'est-à-dire le PLU. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Emmanuelle Ménard, pour soutenir l'amendement n° 1830.

Mme Emmanuelle Ménard. Les arguments ayant déjà été développés, je serai brève.

Le concept de plan territorial de paysage n'est pas assez précis. Tout le monde est bien sûr favorable à la protection de nos paysages. Cependant, l'alinéa 18 de l'article fait référence à une « compétence en matière de plan territorial de paysage », qui n'est pas définie dans le code général des collectivités territoriales.

Cette compétence nouvelle et l'élaboration d'un nouveau document vont évidemment engendrer des charges supplémentaires pour les collectivités. Comme on sait bien que cela ne se fait pas tout seul, il va falloir mandater des bureaux d'études – ce sera super pour eux – pour réaliser le diagnostic, organiser la concertation avec les habitants, définir les actions à mener, etc. Il me semble que le dispositif proposé n'est pas assez bien défini. Bien sûr, tout le monde est pour la protection des paysages, mais cet article va ajouter des charges supplémentaires aux collectivités, qui s'en passeraient bien en ce moment.

Mme la présidente. La parole est à Mme Pascale Boyer, pour soutenir l'amendement n° 2199.

Mme Pascale Boyer. Il vise à supprimer l'article 1^{er} BA qui introduit le plan territorial de paysage parce que l'élaboration de ce nouveau document alourdirait encore les procédures alors que les études d'impact, les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme traitent déjà de l'intégration des paysages. La suppression de ce nouveau plan permettrait de limiter la complexité administrative, un des objectifs du projet de loi.

Mme la présidente. L'amendement n° 2783 de M. Laurent Croizier est défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Je me permets tout d'abord de noter, avec le sourire, que ce sont les mêmes personnes qui ont adopté cet article par voie d'amendement en commission et qui aujourd'hui en proposent la suppression dans l'hémicycle en reprenant les termes mêmes par lesquels j'avais demandé de ne pas l'adopter. (*M. Éric Bothorel et M. David Valence applaudissent.*)

Mme Clémence Guetté. C'est plutôt vous qui devriez changer d'avis, monsieur le rapporteur pour avis !

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. On n'en sera pas au premier exercice d'incohérence sur ce sujet, mais cette proposition d'article, qui renvoie au paysage, a touché en commission la sensibilité de tous. Nous sommes soucieux de prendre en compte la notion de paysages énergétiques, pour reprendre la terminologie exacte de Mme Guetté, dans la planification et dans le développement de nos territoires. Mais, comme je l'ai dit en commission, il n'est pas souhaitable de créer un document d'urbanisme supplémentaire dont l'élaboration pèserait lourdement sur les élus locaux.

La notion de plans territoriaux de paysage étant intéressante, je vous propose de retirer ces amendements de suppression au profit de l'amendement n° 2132 rectifié qui réécrit complètement le présent article, permettant d'inscrire la notion de paysage dans les Scot tout en laissant aux collectivités dotées de ce schéma la liberté de le faire ou non, dans la même logique que les plans de paysage gérés par l'Ademe – Agence de la transition écologique –, qui fonctionnent très bien. Il s'agit de rester sur la base du volontariat et de ne pas imposer un document supplémentaire à nos collectivités territoriales. La notion de paysage serait ainsi prise en compte dans les documents d'urbanisme sans en créer un nouveau. Adoptons l'amendement n° 2132 rectifié et supprimons ensuite l'article 1^{er} CBA.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Nous avons eu en effet un assez long débat à ce sujet en commission et je partage l'étonnement de M. le rapporteur pour avis puisque les positions aujourd'hui exprimées sont contradictoires avec celles entendues il y a quelques jours. Cela étant dit, je vais me ranger à la proposition du rapporteur pour avis qui consiste à introduire la notion de paysage dans les documents existants. Le sujet doit être traité avec rigueur et non à la légère, puisqu'il s'agit de notre patrimoine et de nos paysages, mais il faut l'inscrire dans la logique globale du texte plutôt que de l'aborder de manière spécifique. C'est donc une demande de retrait au profit de l'amendement n° 2132 rectifié.

Mme la présidente. La parole est à Mme Clémence Guetté.

Mme Clémence Guetté. Collègues, la coconstruction commence mal... C'est dommage parce qu'en commission, on avait réussi à se mettre d'accord. Je rappelle que c'est notre groupe, La France insoumise-NUPES, qui avait déposé l'amendement devenu le nouvel article 1^{er} BA. Je partage l'étonnement de la ministre et du rapporteur sur le changement d'avis de certains groupes, et je les appelle à revenir à leur position initiale qui nous avait permis d'adopter l'amendement.

Il s'agit de prendre en compte le fait que les paysages énergétiques que nous côtoyons au quotidien vont radicalement changer si jamais nous accélérons vraiment l'introduction des énergies renouvelables. Au XIX^e siècle, les paysages énergétiques étaient fortement liés au charbon ; au XX^e siècle, ce fut le nucléaire ; le XXI^e siècle doit être celui des énergies renouvelables, et il faut que les gens aient à leur disposition des outils leur permettant de voir ce que cela veut dire et quelles en seront les conséquences dans leur vie. On s'est appuyé sur les plans de paysage fournis par l'Ademe, qui ont été des modèles réussis pour la bifurcation énergétique, et nous proposons par cet article de les généraliser en associant la concertation citoyenne à cet outil visuel et en adossant celui-ci aux Scot.

Je déplore les amendements de suppression puisque cet ajout avait été salué par plusieurs associations, notamment le WWF – Fonds mondial pour la nature – et que, par ailleurs, plusieurs amendements ont été déposés en vue non de supprimer ce dispositif mais de l'améliorer. À celles et ceux qui disent que ce serait trop compliqué d'ajouter un outil de plus, je réponds que l'article serait d'une application souple puisqu'il n'emporte aucune obligation pour les collectivités – donc nul besoin de recours systématique à des cabinets de conseil. Ce serait une possibilité qui leur serait offerte en plus des Scot. Le plan territorial de paysage serait un outil de médiation qui me semble éminemment utile. J'ajoute que notre amendement n° 2395 permettrait de rendre le dispositif encore plus souple. J'espère vous avoir convaincus. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Meurin.

M. Pierre Meurin. Les débats en commission sont ce qu'ils sont. En relisant ce nouvel article, je l'ai trouvé très mal écrit ; vous-même, madame Guetté, le reconnaissez.

Mme Clémence Guetté. Je n'ai pas dit ça !

M. Pierre Meurin. Sa souplesse d'application le vide de toute valeur juridique. Je maintiens par conséquent mon amendement de suppression. Mais je vois d'un bon œil l'article 1^{er} CBA, proposé par Mme Batho, qui introduit la question de la saturation visuelle de nos paysages. Je proposerai d'ailleurs de le préciser en y intégrant la définition du paysage adoptée par cette fameuse Convention européenne du paysage, signée à Florence, à savoir un ensemble naturel ou urbain correspondant au cadre de vie des populations tel que ces dernières le perçoivent. On aura tout à gagner à reprendre cette définition puisqu'en y intégrant la manière dont les populations perçoivent leurs paysages, on rétablit la démocratie locale. Au lieu d'un article très mal écrit et inopposable juridiquement, accordons-nous sur une définition juridique à l'article suivant ; supprimons l'article 1^{er} BA et précisons l'article 1^{er} CBA. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Vincent Descoeur.

M. Vincent Descoeur. Il est exact que l'article 1^{er} BA introduit une norme supplémentaire et donc plus de complexité dans les documents d'urbanisme. Il n'est pas anormal que ce ne soit pas apparu en commission, et que des députés prennent le temps de relire le nouvel article et de s'inquiéter de ses conséquences. Cela dit, avant de prendre une décision, j'aimerais en savoir plus sur la manière dont l'attention portée aux paysages est intégrée dans le futur article évoqué par M. le rapporteur pour avis.

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. L'amendement de Mme Guetté adopté en commission prévoyait l'obligation pour les collectivités territoriales de fournir un plan territorial de paysage alors que notre amendement n° 2132 rectifié proposera de le prévoir uniquement à l'échelle des Scot,...

M. Bastien Lachaud. C'est moins bien !

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. ...le mot « paysage » étant complété par les mots suivants : « ainsi qu'en matière d'insertion et de qualité paysagère des activités économiques, agricoles, forestières et de production et de transport d'énergie ». L'amendement précise en outre que le document d'orientation et d'objectifs du Scot « identifie la manière dont les paysages vécus, leurs composantes naturelles, historiques et socio-culturelles sont pris en compte dans les choix d'aménagements, et veille à limiter les effets de saturation visuelle. »

Mme Clémence Guetté. Bla bla bla !

M. Bastien Lachaud. Ce n'est pas clair du tout !

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Il s'agit d'élargir les prérogatives du Scot en y intégrant la notion de paysage, ce qui serait l'échelle la plus cohérente – c'est logique puisqu'il s'agit du schéma de cohérence territoriale.

Mme la présidente. La parole est à M. Vincent Rolland.

M. Vincent Rolland. Nous aurions aussi besoin de savoir ce qu'il va se passer pour les collectivités qui ne sont pas couvertes par un Scot.

M. Bastien Lachaud. Bonne question !

M. Vincent Rolland. Il y en a encore un certain nombre. Le maintien ou le retrait de l'amendement de suppression de mon collègue Nury, que j'ai défendu, dépendra de la réponse qu'apportera M. le rapporteur pour avis ou Mme la ministre.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Ce débat montre bien le dilemme : faut-il ou non prévoir de nouveaux documents d'urbanisme ? La position de M. le rapporteur pour avis est de ne pas en ajouter de supplémentaires ; l'argument de la complexité pour les collectivités locales est parfaitement valide et c'était d'ailleurs un des points qui avait freiné le Gouvernement en commission. L'amendement n° 2132 rectifié intègre l'enjeu paysager dans la définition du Scot. Le PLU et le PLUI le mentionnant déjà, il n'y a nul besoin de les modifier. Enfin, pour les communes qui n'ont pas de Scot, rien ne change.

(*Les amendements identiques n°s 799, 1113, 1140, 1830, 2199 et 2783 ne sont pas adoptés.*)

Mme la présidente. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

Mme la présidente. Prochaine séance, à vingt et une heures trente :

Suite du projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures.)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra